327 1961 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

FÉLIX LECOY

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V°

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Kurt LEWENT, Les adverbes provençaux *anc-ancsé*, *ja-jassé* et *dessé*. Essai de sémantique et d'étymologie 289

Alexandre MICHA, Études sur le *Lancelot en prose* 357

Félix LECOY, Sur la date du *Guillaume de Dole* 379

MÉLANGES

Martín DE RIQUER, Un aspecto jurídico en *li contes del Graal* 403

Edith BRAYER, Fragments d'un ms. du *Roman de Renart* conservé aux Archives de l'État à Namur 405

COMPTES RENDUS

Roger DRAGONETTI, La technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise (Paul ZUMTHOR) 418

Bruno MIGLIORINI, Storia della lingua italiana (Cl. MARGUERON) 422

PÉRIODIQUES 426

CHRONIQUE 430

Les prochains fascicules contiendront :

Michel DUBOIS, Notes lexicologiques.

John L. GRIGSBY, *Miroir des bonnes femmes*.

Rita LEJEUNE, Pour quel public *La farce de Maistre Pierre Pathelin* a-t-elle été rédigée ?

M. LIEBERMAN, Chronologie gersonienne (*suite*).

A. MICHA, Les manuscrits du *Lancelot en prose* (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LES ADVERBES PROVENÇAUX *ANC-ANCSÉ, JA-JASSÉ* ET *DESSÉ.* ESSAI DE SÉMANTIQUE ET D'ÉTYMOLOGIE

I. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES TROIS ADVERBES EN *-SÉ*

1. *La base.* Il y a près de soixante-quinze ans, l'origine de ces trois adverbes, ou plutôt celle de leur dernière syllabe *-sé*, a été traitée par trois grands savants : Antoine Thomas[1], Paul Meyer[2] et Gustav Gröber[3]. Tous les trois ont pris pour point de départ ce qu'en avait dit Friedrich Diez dans son dictionnaire étymologique s. v. *sé*[4]. Il rapproche les trois adverbes des expressions composées *anc sempre*, *de sempre* et *ja sempre*, qui ont à peu près le même sens que *ancsé*, *dessé* et *jassé*. Il est, cependant, assez prudent pour ajouter que le raccourcissement de *sempre* à *se* serait fort et ne saurait être appuyé par aucun parallèle.

2. *Remarque de principe.* Avant d'entrer dans la discussion propre, nous allons faire une remarque préliminaire. Les trois mots qui nous occupent ici, sont des adverbes de temps. Comme tels, ils énoncent quelque chose de nouveau, d'inconnu, partant d'important. C'est pourquoi ils portent un accent plus ou moins fort dans la phrase, au contraire des prépositions et des conjonctions, qui, quoique souvent apparentées aux adverbes par leurs origines, sont proclitiques, atones. Tandis

1. Dans *Romania*, XIV (1885), 577-9.
2. Dans une note additionnelle à l'article de Thomas (*l. c.*, p. 579).
3. *Miscellanea... Caix-Canello*, Florence, 1886, p. 44-45.
4. 4e édition, 1878, p. 676.

que, par conséquent, celles-là perdent facilement de leur substance phonique, les adverbes, beaucoup plus expressifs, gardent la leur intacte, montrant même une tendance à être renforcés par des préfixes [1].

3. *L'âge des trois adverbes*. Les savants nommés ci-dessus semblent avoir regardé comme évident que nos trois adverbes apparaissent en provençal dès le commencement de la langue écrite. En effet, on trouve *ancsé*, ou plutôt *ancsen*, déjà dans la *Chanson de sainte Foi* (v. 106 et 326). Le poème de *Boeci*, plus ancien encore que la *Chanson de sainte Foi*, n'offre aucun exemple des trois adverbes, et Guillem IX, le premier des troubadours connus, ne s'en sert pas non plus. Nous rencontrons *dessé* dans Cercamon [2] et *jassé* aussi bien que *ancsé* deux fois dans Marcabrun [3]. Alegret, contemporain de ce dernier, use de *jassé* dans une des deux poésies que nous avons de lui [4], et Peire d'Alvernhe offre un exemple de *dessé* dans III b, de l'édition de Rudolf Zenker. Les trente-neuf poésies de Raïmbaut d'Aurenca ne présentent qu'un exemple de *jassé* [5], et Bertran de Born connaît seulement la conjonction *dessé que* [6], ce qui prouve, d'ailleurs, que le mot *dessé* était d'un usage commun au temps du belliqueux troubadour. Les exemples deviennent plus nombreux avec Bernart de Ventadorn, qui en offre deux de *dessé* [7] et un de *ancsé*, [8] et surtout avec Giraut de Bornelh, dont les

1. Voyez Gamillscheg *ZRPh* 68 (1952), 209-242 et *Historische französische Syntax*, Tübingen, 1957, p. 237 ss. Adolf Tobler déjà faisait remarquer à ses étudiants que le provençal distinguait entre l'adverbe *mais* (< *magis*) et la conjonction *mas*, entre l'adverbe *pois*, *pueis* (< **postiu-*) et la conjonction *pos*.

2. Éd. Jeanroy VI, 46.

3. Éd. Dejeanne I, 38 et XXXIX, 21 (*jassé*) ; VIII, 34 et XII, 13 (*ancsé*).

4. Éd. Dejeanne *Ann. du Midi*, XIX, p. 226, II, 47 ; Jeanroy, Class. fr. du m. âge, nº 39, p. 6.

5. Éd. Pattison XXIX, 61. A vrai dire, il y en a un autre dans la lettre d'amour (XXIII, 18), mais nous doutons que Raïmbaut en soit l'auteur.

6. Éd. Appel IX, 25

7. Éd. Appel XVI, 12 et XLIII, 7.

8. *Op. cit.* III, 25.

œuvres nous en fournissent deux de *dessé* [1], quatre de *jassé* [2] et cinq de *ancsé* [3].

Le riche trésor linguistique que nous ont révélé les deux volumes de Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale* [4], semble confirmer l'état de choses qui résulte des poésies des troubadours. Comme les chartes se rapportent naturellement à des transactions actuelles, on ne peut pas s'attendre à y trouver des adverbes indiquant ou le passé (*ancsé*) ou le futur immédiat (*dessé*). Aussi, en les parcourant jusqu'à l'an 1180, n'y avons-nous découvert aucun exemple ni de l'un ni de l'autre.

Il en est autrement de *jassé*. Une grande partie des chartes ayant pour objet des donations, et des donations irrévocables, on ne s'étonnera pas d'y trouver de très nombreux exemples de celui des trois adverbes qui se rapporte à l'avenir : *jassé*, généralement précédé des prépositions *per* ou *a*, même des deux en même temps [5]. Les dictionnaires provençaux offrent un cas de *per jassé* [6], un deuxième de *en jassé* et un troisième de *a jassé* [7]. Les chartes de M. Brunel sont d'une plus grande richesse à cet égard. Le plus ancien exemple de *a jassé* se trouve dans une charte de 1150 (Brunel n° 60,7), d'autres se rencontrent dans les numéros 88,25 (vers 1160), 108,19 (de 1166), 130,19 (de 1171), etc. *Per jassé* semble avoir été plus usité encore que *a jassé*. Dans la charte n° 108, que nous venons de nommer, contre un exemple de *jassé*, nous en trouvons huit de *per jassé*. Le premier cas de ce dernier est daté de 1150 (n° 59). Suivent ceux de 1155 (n° 74,3), de 1157 (n°s 362,12 et 363,3), de 1160 (n° 88,4), de 1166 (n° 374,7), etc.

Les faits que nous venons d'exposer montrent que les trois adverbes n'ont fait leur apparition dans la langue écrite ni en même temps ni avec une fréquence égale. Cette diversité peut

1. Éd. Kolsen X, 23 et LXIII, 37.
2. *Op. cit.* XXIV, 59; XXVI, 107 ; XXVII, 70; L, 60.
3. *Op. cit.* XXIII, 33 ; XXVI, 28; L, 83 ; LIII, 12; LXIV, 30.
4. Paris, 1926 et 1952.
5. Brunel n° 401,65 daté de 1170.
6. Raynouard, *Lex. Rom.*, III, 579.
7. Levy, *SWB* IV, 250.

être due au goût personnel des auteurs, à la nature des écrits ou des genres littéraires, qui peuvent admettre l'usage de l'un des adverbes et exclure celui d'un autre ou, enfin, au fait que beaucoup de documents, poétiques ou autres, ne nous sont pas parvenus, perte qui devient plus grande, plus nous reculons dans le temps. En général, il me semble qu'on a le droit de dire que les trois adverbes ont été en usage, dans le midi de la France, dès le commencement de la langue écrite, et que leur origine est à chercher dans la période prélittéraire du provençal.

4. *La nature de l'*e *final*. Les savants qui se sont occupés de l'origine de *dessé*, *ancsé* et *jassé* ont basé leurs recherches sur la supposition que nos adverbes finissent en *-e* oral, qui peut, on le sait, rimer avec *e* suivi de *n* instable. Antoine Thomas était le seul à prendre en considération la forme *dessen*, avec *n* stable [1], qui se rencontre dans un passage de Raïmbaut d'Aurenca cité par Raynouard [2]. Cependant, cette forme résulte d'une interprétation erronée du texte, interprétation qui se trouve toujours dans l'édition de Walter T. Pattison [3]. Voici le passage en question :

Qu'ieu renovel mon ardimen
(qu'ai novel ab veil pessamen)
franc de novel ab ferm parven, 3
e chantem al novel temps clar
que·l novels fruitz naison *desen*
e·l novels critz on Jois s'empren 6
e·ill auzeill intron en amar.

L'éditeur traduit : "I renew my passion (for I have a new thought with the old) again sincere with a firm intention and let us sing to the bright new season, for there are brought forth swiftly the new fruit and the new cries in which joy is kindled, and the birds begin to love."

Dans cette strophe et dans celle qui précède, le poète joue avec le mot *nou* (< *novum*) et ses dérivés. Je néglige les vers 1-3,

1 *Rom.*, XIV, 579, note 1.
2. *Lex. Rom.*, III, 27.
3. Minneapolis [1952], nº XXXV, strophe II.

quoiqu'ils soient susceptibles de corrections, ne m'occupant que du reste de la strophe, notamment des vers 5-6. Personne ne semble s'être offensé de ce que le sujet *lo novels fruitz* (v. 5), qui est au nominatif du singulier, soit suivi, dans le texte, du verbe au pluriel (*naison*). En outre, le mot *dessen*, s'il est vraiment le même que *dessé*, voulant dire « immédiatement, sur-le-champ », serait mal à propos ici, indiquant un étrange phénomène naturel. Nous sommes donc convaincu qu'il faut décomposer *naison* en *nais on* et que *dessen* est la troisième personne du verbe *dessendre* « descendre » [1], dont le sujet est *novel temps clar*, à suppléer du vers précédent.

Le verbe *dessendre* (*deissendre*, *dissendre*) s'employait par rapport aux phénomènes atmosphériques. Tobler-Lommatzsch (II, 1487, 22-25) en offrent deux exemples pour la « descente » d'un orage. Dans le roman provençal de *Jaufré*, le héros entend un terrible bruit qui ressemble à celui d'un orage : *con fouser que del sel desen* [2]. Les rayons du soleil « descendent » à travers l'air dans lequel s'élance l'alouette : *Belh m'es quan l'alauza se fer En l'air, per on dissen lo rais*, dit Peire d'Alvernhe dans le numéro V de l'édition Zenker (v. 9). Dans *Girart de Rossillon* [3] une lumière miraculeuse, envoyée par Dieu, « descend » du ciel : *Une clartatz plus granz que de brandun Descent desobre lor devers* (lisez : *de vers*) *lo trun*. Semblablement un feu saint et miraculeux « descend » au Saint-Sépulcre, comme nous le dit Bertran de Born : *Que lo saintz fuocs i deissen* [4].

Ainsi Dieu est censé nous envoyer du ciel les phénomènes atmosphériques [5]. De ceux-ci aux saisons il n'y a qu'un pas, et il n'est pas étonnant qu'un troubadour ait pensé à Dieu comme celui qui fait « descendre » les saisons aussi, surtout le printemps qui renouvelle la nature et l'homme avec elle.

---

1. Les variantes sont bien instructives : *nais e dissen* (ms. *A*, qui est le manuscrit de base de l'éditeur), *dissen* (ms. *M*), *nas e dessen* (ms. *N*), *nais dont dessen* (ms. *A*), *dasen* (= *deisen* (?) ms. *I*), *deissen* (ms. *IKN*^{2}).

2. *Jaufré* éd. Brunel v. 808. A remarquer l'orthographe *desen*. Même comparaison au v. 5324.

3. Éd. Hackett, Paris, 1953, v. 9741.

4. Éd. Appel n° 30, v. 8.

5. Voyez les exemples réunis par Tobler-Lommatzsch II, 1916-17 sous l'en-tête « Gott als Urheber atmosphärischer Vorgänge ».

Dans la forme que nous venons de proposer, les vers 5-6 offrent un parallélisme évident et sans doute voulu du poète : chacun d'eux contient une proposition subordonnée et introduite par *on*. Les deux propositions principales sont également construites d'une manière symétrique, la première ayant *lo novels fruitz* comme sujet et *nais* comme verbe, la deuxième *lo novels critz* comme sujet et aussi *nais* comme verbe, qu'il faut suppléer de la première proposition. « Le nouveau fruit, dit le poète, naît là où il (= le nouveau temps clair, v. 4) descend, et le nouveau ' cri ' [naît] là où la joie s'enracine. »

Ainsi l'idée de l'existence de *dessen* (= *dessé*) avec *n* stable, assuré par la rime, est, comme nous espérons l'avoir démontré, à abandonner une fois pour toutes. Cependant, on ne saurait nier qu'un autre texte ne porte notre adverbe aussi sous la forme *dessen*. Dans son *SWB*, II, 136, Emil Levy cite cet exemple du roman de *Flamenca* (éd. Paul Meyer [1], v. 326) :

> Nulla dona de si mal istre
> non fo que, si el la pregues,
> en *desen* no l'endomesgues.

C'est un cas tout à fait exceptionnel dans le roman. L'auteur use du mot *dessé* huit fois à la fin du vers [1] le faisant rimer avec des mots en *e* oral, tels que *mescre*, *ne* (< *inde*), *se*, ou avec des mots qui ont une *n* instable après l'*e*, comme *ben* et *amen* (du verbe *amenar*), rimes légitimes, comme on sait. Il semble que la nature de *n* instable ait créé une incertitude concernant sa valeur phonique : c'est un fait bien connu que les mots *pro* et *fo* (< *fuit*), où il n'y a jamais eu de *n*, se trouvent assez souvent munis d'une *n* finale (*pron* et *fon*). Ainsi, dans *Flamenca*, le scribe a pu ajouter une telle *n* inorganique, ou bien il a commis simplement une erreur favorisée, sinon causée, par le mot *en* qui précède, et le préfixe *en-* qui suit [2]. On pourrait alléguer une troisième possibilité pour expliquer l'*n* finale de *desen*. On trouve, dans le roman, d'assez nombreux

1. Aux vers 365, 856, 1462, 5714, 6312, 6373, 7066, 7521.

2. Il a fait une faute semblable, en écrivant, au vers 3455, *denfen* au lieu de *defen*, où, apparemment, l'*n* finale l'a induit à ajouter une autre *n* dans la première syllabe. La même raison psychologique peut expliquer la forme *roncinols* (v. 2341) au lieu de *rocinols*.

exemples de la réduplication d'une consonne initiale, si le mot précédent finit par une voyelle, par exemple *afflamenca* (= *a Flamenca*), *essi* (= *e si*), *quisses* (= *qui s'es*), *faissil* (= *fai s'il*), etc. Ainsi notre *desen no* pourrait être lu *desé nno* (= *desé no*). En tout cas, la forme *desen*, se trouvant à l'intérieur du vers 326, contre tant de *dessé* à la rime, n'a aucune force démonstrative et peut, devrait même, être exclue de la discussion.

De *jassé* aussi on connaît un exemple, mais rien qu'un à ce que je sais, où le mot finit en *-en*. Il se trouve dans une des chartes publiées par M. Brunel (n° 108, 19). Elle est datée de 1166 et provient du Castrais : *Et aquest do faim e guirpem e la ma de n'Ugo de Sordeza et d'en Bernat de Premia e de n'Amblast Cairell, eu Biatritz e mei effaint, a jassen, per totz terminis, per lor voluntat affar*. Dans les chartes qui remplissent les deux volumes de M. Brunel, il y a des douzaines d'exemples de *jassé*, ce qui nous permet de ne faire aucun cas de ce seul *jassen*, qui peut donc être considéré comme une simple faute de scribe ou comme un cas de graphie inverse, causée par la nature ambiguë de l'*n* instable.

Il faut mentionner ici les deux formes particulières que le mot *dessé* a prises chez Marcabrun. L'une d'elles, qui se trouve dans la dernière strophe de la célèbre romance *A la fontana del vergier*, est *jassey*, rimant avec *crey* (< *credo*), *mercey* (< *mercedem*), *rey* (< *rem*) et *tey* (< *tenet*). Tous ces mots finissent en *ę* ou *ęn* dans le provençal classique, et les rimes en *-ey* sont de celles qui ont pénétré dans la langue poétique du midi de la France sous l'influence de Guillem IX [1]. Nous pouvons donc faire abstraction de l'*y* finale et regarder *jassé* comme la forme originale et normale au temps de Marcabrun. Dans le n° XXXIX de l'édition Dejeanne, le mot paraît sous la forme *jasses*, rimant avec des mots en *ęs*, tels que *espes*, *tres*, *pres*, *fes*. N'ayant rencontré cette forme nulle part ailleurs, nous pensons que Marcabrun, dans un acte individuel de formation linguistique, a muni le mot *jassé* de l'*s* qui est connue sous le nom de *s* adverbiale.

La situation est moins simple et moins claire dans les deux cas d'*ancsen* que nous offre la *Chanson de sainte Foi*. Il est éton-

1. Voyez Appel, *Prov. Lautlehre*, p. 16-17,

nant que les auteurs des deux éditions de ce poème, Antoine Thomas et Ernest Hoepffner, n'aient fait aucune tentative d'expliquer l'*n* finale. Voici les passages en question selon l'édition Hoepffner :

Ja no·us cujez [1], qu'ell non l'o meira
q'*ancsen* volg esser sa obreira
et sua fidels camareira.

Traduction, de Prosper Alfaric, auteur du deuxième volume de l'édition, p. 99 : « Ne pensez point qu'il (= Dieu) ne l'en récompenserait pas d'avoir voulu toujours être son ouvrière et sa fidèle chambrière. »

E qui vas lui ben se causi,
sa part el cel li divedi,
e, quan mor, l'anma·l paus 'achi.
Aissi·m considr'o facza mi,
qu'*ancsen* l'amei, pos mot n'audi.

Traduction (*l. c.*, p. 130) : « Qui se comporta bien avec lui (= Dieu), il lui attribua sa part au ciel, et à sa mort il place là son âme. Ainsi entends-je qu'il me fasse à moi, car toujours je l'aimai depuis que j'en ouïs parler. »

Le texte du poème montre une graphie fort soignée. Avec une grande subtilité, l'auteur cherche à établir tout un système de graphies phonétiques. Mais ce système ne va pas sans exceptions [2]. Nous nous bornons ici à mentionner le traitement du mot *con* « comme ». Dans la laisse LII, au vers 551, la seule fois où le mot se trouve à la fin du vers, il est lié par la rime avec des mots en *on*, ce qui prouve que le poète lui donne une *n* instable. Or, tandis que cette *n* est préservée dans quelques cas, même si *con* est suivi d'un mot enclitique (*con·s* v. 108, *con·l* v. 32 et 392), dans d'autres cas *n* disparaît (*co·ll* v. 69, *co·ll* v. 217). Doit-on supposer que le mot, dans ces cas opposés, ait eu des valeurs phonétiques différentes ? La pratique de l'auteur d'écrire toujours, ou presque, cette *n* instable

1. Le texte original offre *non·s cujed* ; mais p. 371-2, l'éditeur se range à l'avis de Thomas, adoptant la leçon de celui-ci.

2. Voyez, dans l'édition de Hoepffner, les pages 32, 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 90, 95, 100, etc.

est due en partie à sa tendance d'étymologiser et de se laisser influencer par la forme latine d'un mot, tendance que Ernest Hoepffner n'omet pas de souligner (p. 32). Ainsi, on peut bien s'imaginer que l'auteur, ne trouvant pour *ancsé* aucun appui dans la langue latine, s'est laissé induire à ajouter, selon le modèle *co-con*, une *n* là où elle n'est pas justifiée, commettant ainsi un acte d'« hyperexactitude » ou « graphie inverse ». Ernest Hoepffner lui-même essaye d'expliquer d'une manière analogue la graphie de *aucidron* (p. 144), qu'il ne trouve pas conforme aux règles que l'auteur observe dans son texte.

Malheureusement, les deux exemples de *ancsen* se trouvent à l'intérieur du vers, et nous n'avons aucun moyen de savoir quelle était, pour l'auteur, la vraie nature de l'*n* finale. D'autre part, le fait que le mot n'est pas à la rime enlève à la graphie *ancsen* beaucoup de sa force démonstrative. En outre, la forme *ancsen* ne se trouvant nulle part ailleurs, nous croyons pouvoir l'écarter de la discussion jusqu'à ce qu'on ait découvert la raison qui a fait dévier le mot de ce que nous pensons être la forme originale, c'est-à-dire *ancsé*. En détachant ainsi du groupe de nos trois adverbes une variante anormale, nous pouvons nous appuyer sur une suggestion faite par M. Jakov Malkiel à l'occasion de l'étymologie des verbes exprimant, dans les langues romanes, l'idée du fr. « aller ». Comme esp. et port. *andar*, prov. *anar*, it. *andare* se laissent réduire à la base commune de **ambitare*, il est d'avis qu'on devrait laisser de côté, du moins provisoirement, fr. *aller* jusqu'au moment où l'on aurait trouvé le facteur troublant auquel le verbe français a succombé. Il recommande cette attitude même au risque de voir ce moment n'arriver jamais [1].

5. *L'étymologie d'Antoine Thomas.* La manière dont les trois savants nommés ci-dessus ont réagi contre les remarques de Diez est singulièrement contradictoire. Antoine Thomas et Paul Meyer les considèrent comme un véritable essai d'étymologie. Ce dernier l'accepte, tandis que Thomas, soulignant les doutes que Diez lui-même avait exprimés, y substitue la sienne.

1. *Etymology and the structure of word families* dans *Word* X (1954), 265 ss, notamment p. 268-9. M. Malkiel appelle ce procédé : " disengaging abnormal variants which obstruct the path ".

D'autre part, Gröber déclare catégoriquement que Diez a définitivement réfuté l'idée de dériver le *-sé* des trois adverbes du latin *semper*.

Thomas était le premier à aborder, après Diez, le problème de l'origine de *-sé*. Il en voit la base dans lat. *semel*. Il s'occupe d'abord du côté sémantique de la question. Pour montrer que *semel* « une fois » peut, par extension, prendre le sens de *jassé* « jamais », il cite cet exemple : *Si ego illum semel prehendero*, ce qu'il traduit par « Si jamais je le pince ! » Mais Paul Meyer a déjà objecté, à juste titre, il nous semble, que lat. *semel* ou fr. *jamais* ne sauraient, dans ce cas, être rendus par prov. *jassé*. On pourrait ajouter qu'un autre passage latin cité par Thomas et qui est censé prouver le développement sémantique de *semel* à *dessé* n'est pas plus convaincant : *ut semel finiam* « pour en finir une bonne foi ». Ce passage est pris dans Forcellini, qui l'enregistre sous *semel* n° 5 et l'explique ainsi : *in perpetuum, dicitur de iis, quae non iterantur vel regressum non habent*. Ici l'idée de temps a presque disparu, supplantée par celle de « une fois pour toutes, définitivement ». Le provençal *dessé* n'a jamais eu ce sens là, et on ne voit pas bien comment Thomas a pu ajouter cette deuxième traduction du passage : « pour m'en débarrasser tout de suite. »

Quant aux relations sémantiques entre prov. *ancsé* et lat. *semel*, Thomas n'en parle pas du tout ; peut-être pensait-il qu'elles étaient évidentes.

La démonstration phonétique de Thomas ne peut pas ne pas soulever, elle aussi, de graves doutes. Selon lui, *semel* aurait perdu très tôt son *l* finale, de sorte qu'il y aurait eu, dans le midi de la France, la forme **seme*, qui privée elle aussi, dans un temps fort reculé, de son *e* final, serait devenue **sem*. Comme lat. *rem* a produit prov. *re*, ainsi **sem* aurait abouti à prov. *-sé*. Mais dans une note (p. 579), Thomas avoue lui-même que le parallèle de *rem* n'est pas pertinent, et il renvoie à *dessen* chez Raïmbaut d'Aurenca et au développement de lat. *quomo* (< *quomodo*) à prov. *com*, *con*, *co*.

Quant à *dessen*, nous croyons avoir démontré (chapitre 4) que cette forme (avec *n* stable) n'existe pas. Que *com* ait perdu sa consonne finale dans une évolution régulière, Thomas semble en avoir douté plus tard lui-même. Dans son édition

de la *Chanson de sainte Foi* (p. XXVIII, note 1), il propose de considérer comme base de prov. *con*, non *quomo*, mais une forme abrégée du latin vulgaire : **quom*. Quoi qu'il en soit, nous croyons que les dérivés raccourcis de lat. *quomodo* doivent leur existence à la « phonétique syntaxique », et le développement de la forme *co* peut bien avoir été favorisé par des cas où le mot *com* était suivi d'un mot enclitique, p. e. *com lo reis* > *co·l reis* (cf. *per los amics* > *pels amics*). De tels cas devaient être plus fréquents encore dans la langue parlée que dans la langue écrite, où ils sont déjà nombreux. Ces influences « extra-phonétiques » pouvaient facilement agir sur *como* parce que c'est une conjonction, tandis que les trois mots en *-sé* sont des adverbes, qui gardent leur substance phonique (cf. chapitre 2).

Ce qui est resté de *simul*, souvent confondu avec *semel*, confirme cette observation. On comprend très bien que l'*l* finale de ce mot, tout à fait exceptionnelle dans un adverbe, ait été remplacée par la soi-disant *s* adverbiale et qu'on ait donné à cet adverbe la forme **simus*, qui, renforcée par le préfixe *in-*, se continue dans prov. *ensems* « ensemble » [1]. Saurait-on dire la même chose de *semel* ? C'est difficile à décider, car les deux mots auraient eu le même résultat phonétique en provençal. Mais la sémantique me semble prouver que c'est *simul* seul qui a survécu. Car si *ensems* se laisse dériver phonétiquement de *simul* aussi bien que de *semel*, ce n'est que de *simul* que le mot provençal a hérité son sens. Il semble donc que *simul* ait absorbé son rival complètement, phonétiquement et sémantiquement. En tout cas, le seul survivant provençal de lat. *simul-semel* est *ensems*, et le *-sé* qui nous occupe ici ne saurait être dérivé ni de l'un ni de l'autre des deux adverbes latins.

6. *L'étymologie de Paul Meyer*. Il est encore moins probable que l'adverbe latin *semper* ait été la base de notre *-sé*. La forme

1. Antoine Thomas (p. 578, note 5) cite l'exemple de **insimus* > *ensems* comme preuve que *semel* aussi a pu perdre son *l* finale de très bonne heure. Bien entendu. Mais pourquoi *semel* aurait-il été mutilé jusqu'à devenir méconnaissable tandis que son presque-homonyme *simul* restait intact (abstraction faite de la perte de son *l* finale) ? Le français du Nord, qui ne connaît pas l'*s* adverbiale, gardait l'*l* et formait le mot *ensemble*, qui a pénétré plus tard dans le midi de la France (cp. v. Wartburg, *FEW* IV, 716).

régulière du mot, en ancien français aussi bien qu'en ancien provençal, est *sempre*, qui se trouve, dans les deux langues, dès les plus anciens monuments : *Eulalie*, *Alexis*, *Roland* [1] d'un côté, *Sainte Foi* et *Boeci* de l'autre. Il est difficile de croire, surtout en tenant compte de notre remarque sur la nature des adverbes (chapitre 2), que *sempre*, avec son groupe solide de trois consonnes, ait jamais été réduit à *-sé*. Aussi Antoine Thomas et Gustav Gröber ont-ils rejeté cette idée, dont Diez avait déjà mis en doute la possibilité [2]. Même Paul Meyer, qui est le seul à soutenir cette étymologie, admet que, pour la rendre acceptable, il faudrait faire violence aux lois phonétiques. Cette difficulté, il croit la surmonter par la phrase que voici : « Peut-être, toutefois, n'y a-t-il pas là de quoi faire reculer la « phonétique syntactique », qui ne s'effraye pas facilement. » Cette remarque n'est pas propre à dissiper les doutes qu'on conçoit forcément à l'égard de son étymologie.

7. *L'étymologie de Gustav Gröber*. En publiant son étymologie, Gröber ne connaissait pas l'article d'Antoine Thomas avec les remarques critiques de Paul Meyer. Pour lui, le point de départ est prov. *dessé* « aussitôt » et *dessé que* « aussitôt que » c'est-à-dire « depuis le temps où ». Il trouve que, dans la basse latinité, on usait de lat. *exin*, raccourci de *exinde* et suivi de *quum*, avec exactement le même sens que prov. *dessé que*. Cet *exin*, muni du préfixe *de-*, serait devenu **dexin*, qui, de son côté, aurait abouti à prov. *dessé*.

On ne saurait nier que la formation de **de* + *exin* n'ait été possible. Mais quelle serait la nature de l'*n* finale de *dexin* ? Si la base latine de *dessé* était la forme plénière **de* + *ex* + *inde* = **dexinde*, la forme provençale du mot devrait finir en *n* stable. Cette forme — nous l'avons vu — n'existe pas. Si la base latine était la forme raccourcie **de* + *exin* = **dexin*, le mot provençal devrait finir en *n* instable. Or, même dans les cas où *dessé* rime avec des mots en *n* instable (*beṇ*, *veṇ*) on ne trouve jamais la forme *dessen* ; au contraire, ce sont les mots en *n* instable qui paraissent généralement sans leur *n* finale.

---

1. Voyez Godefroy VII, 375.
2. Voyez aussi Meyer-Lübke, *REW* nº 7814.

Une objection plus grave encore à l'étymologie de Gröber a été faite par Meyer-Lübke dans son *REW* (n° 7814) : le résultat phonétique de **de* + *exin* aurait dû être **deissé*. En effet, le groupe consonantique [ks] a produit *-is-* en provençal, même dans des syllabes prétoniques. Aux exemples donnés par Appel [1] et Schultz-Gora [2] nous ajoutons : *maisela* (*maxilla*), *aisela* (*axilla*), *eisemple* (*exemplum*), *teiser* (*texere*), *eisam* (*examen*) et nombre de verbes avec le préfixe *ex-*, tels que *eisugar* (*exsucare*), *eisorbar* (**exorbare*), *eisaurar* (**exaurare*), *eisorzer* (*exsurgere*), *eisausar* (**exaltiare*) [3]. Il est vrai que quelques-uns de ces mots ont une forme secondaire sans *i*, tels que *prosme*, *ossor* au lieu de *proisme* et *oissor*, mais tous montrent aussi la forme régulière avec *i*. On ne comprend pas bien pourquoi *exin* seul se serait soustrait à l'influence d'une loi phonétique si généralement suivie.

Enfin, il faut mentionner un troisième fait qui s'oppose à l'étymologie de Gröber : c'est la question de l'accentuation du mot *exin*(*de*). Le *Thesaurus* cite, au commencement de l'article *exinde* [4], deux passages de grammairiens romains, selon lesquels le mot aurait été accentué sur l'antépénultième quoique la pénultième soit longue. Cela expliquerait bien pourquoi *exinde* a pu être réduit à *exin*. R. Kühner [5] est du même avis que les deux grammairiens, aussi pour d'autres mots composés avec *inde*, tels que *deinde*, *perinde*, *subinde*. Un autre fait : F. Stolz [6] voit dans *exim*, variante de *exin*, une forme analogique des nombreux adverbes en *im*, comme *illim*, *istim*, *interim*, *olim*. Comment cette analogie aurait-elle pu s'effectuer, si *exin* avait été accentué sur la dernière syllabe. Donc, si l'accentuation de *exin* était vraiment celle qui semble résulter de notre

1. *Provenzalische Lautlehre*, § 56*b* (p. 80).

2. *Altprovenzalisches Elementarbuch*, § 82.

3. La seule exception semble être *essai* < *exagium*. Mais il faut tenir compte du fait que le mot a subi, dans les langues romanes, un changement de sa première syllabe : prov. *asag*, *ensag*, esp *ensayo*, cat. *ensaig*, port. *ensayo*, it. *assaggio* Ou devrait-on attribuer la disparition du premier *i* dans **eissai* à un phénomène de dissimilation ?

4. Tome V², p. 1506.

5. *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, I³, p. 244.

6. *Historische Grammatik der lateinischen Sprache*, tome I, p. 337 et 437.

discussion, ce fait seul rendrait l'étymologie de Gröber inacceptable.

*
* *

Autant que je sache, on n'a pas proposé, pour les trois adverbes en *-sé*, d'autres étymologies que celles que nous avons traitées dans les chapitres précédents. Nous croyons avoir montré qu'elles ne sont pas satisfaisantes. Elles n'ont pas non plus trouvé l'approbation des étymologistes. La preuve en est la laconique remarque de W. v. Wartburg dans son *FEW* (V, 27): « *jassé* < *jam* + ? »

8. *La signification des trois adverbes*. Dans son article, Antoine Thomas caractérise brièvement, sans donner d'exemples, la signification des trois adverbes comme suit : *ancsé* « toujours », avec la négation « jamais » ; *dessé* « sur-le-champ », *dessé que* « aussitôt que » ; *jassé* « toujours », mais au contraire de *ancsé*, rapporté à l'avenir. Ces définitions sont correctes pour la plupart des cas, mais elles simplifient un peu le problème qu'offrent les trois adverbes. Commençons par *ancsé* et *anc*, sa base.

II. *ANC*

1. *Origine*. Des modes d'usage qu'on peut constater de ce mot, le suivant nous semble être l'emploi initial : *anc* est accompagné d'une proposition circonstancielle indiquant le moment où une certaine action a commencé dans le passé. On trouve cet emploi dès Marcabrun :

1. Qu'*anc*, pois lo serps baisset lo ram,
no foron tant enganairiz
P.-C. 293,6 (éd. Dejeanne n° 6) II, 3.

Voici d'autres exemples, qui pourraient être multipliés :

2. *Anc*, pus n'Adam culhic del fust
lo fruig don tug em en tabust,
tam bella non aspiret Crist.
Guill. de Cabestanh, P.-C. 213,3 (éd. Långfors n° 3) III, 1.

3. Qu'*anc*, pois se fetz cavalliers,
non ac pois membransa ni sen.
Moine de Mont., P.-C. 305,16 (éd. Klein nº 1) XII, 6.

4. *C'anc*, pois aic cognossenza,
no·m puesc far mon be.
Pistoleta, P.-C. 372, 4b (éd. Niestroy nº 4) III, 3.

5. *Anc*, despueis que m'ac mandat
que non la vis, nuill jornal
non aic mais d'ir'e de mal,
Aim. de Belenoi, P.-C. 9,17 (éd. Dumitrescu nº 8) IV, 1.

La proposition circonstancielle est souvent remplacée par un complément circonstanciel ou par un simple adverbe, qui est, dans la plupart des cas, *pueis* :

6. Fals mi plevit sa fe,
no fezes plach ses me,
qu'*anc* puois no m'en tenc re.
B. de Born, P.-C. 80,21 (éd. Appel nº 18) III, 11.

7. Gran mal mi fetz l'acuyndamens premiers
e·l belh semblan que ges non eron ver,
qu'*anc* pueys non·n puec mon coratge mover.
Peirol, P.-C. 366,21 (éd. Aston nº 15) II, 3.

8. Mala fui tant enamoratz,
qu'*anc* pueys no fui jorn ses temor.
Arn. de Maruelh, P.-C. 30,18 (éd. Johnstone nº 19) II, 2.

9. E ja vas lieys mos cors non er leugiers,
c'*anc* nuills amans, pois [1] lo premier conquis,
ni aquel eis, no fo de cor plus fis.
Arn. de Maruelh, P.-C. 30,8 (éd. Johnston nº 15) I, 6.

Voici quatre exemples où l'ordre dans lequel se suivent *anc* et *pois* est interverti. Ce procédé illogique montre que *anc* y a

---

1. Ici, *pois* est une préposition.

perdu sa fonction originale et qu'il est devenu un mot presque dénué de sens :

10. Amada l'ai pus *anc* la vi.
Bern. de Pradas, cité par Ravnouard, *Lex. Rom.* II, 80.

11. Q'en autres ambaissatz
non fui alezeratz,
pois ieu *anc* vos vi gaire.
Arn. de Maruelh, P.-C. 30,4 (éd. Johnston nº 11) III, 11.

12. Qu'en patz ai sofert cascun dia,
puois *anc* fui natz, la vostra senhoria.
Elias Cairel, P.-C. 133,8 (éd. Jaesehke nº 8) III, 6.

13. Que pus *anc* fui natz,
me soy assaiatz
com pogues midons defendre.
P. de Bussignac, P.-C. 332,2, cité par Raynouard, *Lex. Rom.* II, 81.

La signification originaire que nous attribuons à *anc*, c'est-à-dire « à partir d'un certain moment », suggère aussi son étymologie. Nous croyons qu'il faut le dériver d'un lat. **hanc* non attesté, qui aurait été formé comme le pendant de *hac* « ici » et calqué sur la paire de mots bien connus *hic* et *hinc*. Ces mots latins sont des adverbes de lieu, mais *hinc*, dont **hanc* serait une formation parallèle, était aussi employé par rapport au temps. Ainsi *hinc* est à la base du fr. *encore* [1], comme **hanc* serait à celle de prov. *ancara* [2].

Notre étymologie explique aussi la graphie *hanc* qui se trouve, à côté de *anc*, dans les plus anciens monuments, *Boèce*, *Alexandre*, *Sainte Foi*, *Passion* et *Saint Léger*. Selon Hoepffner, qui s'est occupé de cette question dans son édition de la *Chanson de*

1. Voir Rohlfs, *Arch. f. d. Stud. d. Neueren Spr.*, 172, 203-5 et v. Wartburg, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, 59, 356.

2. Quant à un adverbe de lieu employé par rapport au temps, on pourrait renvoyer à fr. *ici* dans des expressions comme « d'ici à demain » et à prov. *sai* dans des locutions comme *de sai en avan*, *de sai en areire*, *de sai*, *de... en sai*, *de sai que* (voir Levy, *SWB* VII, s. v. *sai* nos 5, 6, 14, 15, 16, 17, 21).

sainte Foi (p. 47, note 3), l'*h* de la graphie *hanc* attendrait encore une explication satisfaisante.

2. « *Anc... no* » *se rapportant au passé en général.* S'il y a, comme nous l'avons vu, bien des passages où *anc* est accompagné d'une expression ou d'une proposition indiquant le moment où commence une certaine action, il y en a autant, sinon davantage, où ce n'est plus le cas et où *anc* ne se rapporte plus à un temps déterminé du passé, mais au passé dans sa totalité. Il prend ainsi le sens du fr. *ne... jamais*, bien entendu seulement en tant que ce dernier se rapporte au passé. Nous trouvons cet usage dès le *Boèce*, qui en offre quatre exemples. Les voici selon la *Chrestomathie* d'Appel (n° 105) :

14. Pero Boeci *anc* no venc e pessat (v. 61).
15. *Anc* no·n vist ú qui tant en retengues (v. 95).
16. *Hanc* no fo om, ta gran vertut agues (v. 92).
17. *Hanc* no vist omne, ta grant onor agues (v. 178).

Il ne nous semble pas nécessaire d'en donner d'autres exemples, tant cet usage est fréquent et commun à tous les auteurs et à toutes les époques de la littérature provençale.

Cependant, il faut mentionner ici trois passages où, dans une méconnaissance de la nature de *anc*, ce mot se trouve à côté d'un verbe au présent, et au futur (conditionnel) :

18. C'*anc* a nuill jorn de ma via
no voill far autre labor.
Lambert, P.-C. 280,1 (éd. Chambers, Aim. de Peguilhan p. 95) v. 5.

19. La domna lur a puis mandat
que fassun la tenda fermar,
c'*an* (= anc) hom nu·i poiria durar
senz onbra, car fai gran calor.
Jaufré (éd. Brunel) v. 10396.

20. Qu'*anc* per merce ni per amor de Deu
no posc trobar ab leis nulh chauzimen.
P. Vidal, P.-C. 364,4 (éd. Anglade n° 24) IV, 6.

Il nous semble que, dans ce dernier exemple, *anc* a perdu toute notion de temps.

3. « *Anç* » *dans des phrases affirmatives.* On a peine à croire que l'usage négatif de *anc*, si fréquent en provençal, ait été l'emploi initial de ce mot. Et pourtant, les cas où on le trouve dans des phrases énonciatives et affirmatives sont plutôt rares. On pourrait renvoyer à nos exemples nos 10, 12 et 13. Mais là *anc* se trouve dans la proposition subordonnée. Voici quelques autres exemples que nous avons rencontrés.

Le plus ancien exemple se trouve dans la *Chanson de sainte Foi* (éd. Hoepffner) v. 372 :

21. Czo nun vi joenz ni canuz
fos (= fors) saintz Caprasis, lo seus druz
qu'*anc* sempre s'es ab Deu tenguz.

22. Qu'ieu ai *anc* sempres auzit dir
que messonja no·s pot cobrir
que no mueira qualque sazo.
Folq. de Marseilla, P.-C. 155,23 (éd. Stroński no 3) III, 2.

23. C'*anc* sempre veich que tuich li fin aman
son mort per vos [1], o·n son tant malanan
qu'en perdon joi e solatz e saber.
Cadenet, P.-C. 106,25 (éd. Appel, p. 36) II, 7.

24. Et *anc* sempre cavals de gran valor,
qui·l biorda trop soven, cuoill feunia.
Folq. de Mars., P.-C. 155,21 Stroński no (éd. 11) III, 7.

25. *Anc* sempr[e] gaba·n Joris que nos ha aramitz.
Crois. Albig. (éd. Paul Meyer), v. 8831.

Voilà les seuls exemples que nous puissions offrir sous ce rapport. Encore faut-il remarquer que, dans ces cinq exemples, *anc* est accompagné de *sempre*, qui semble avoir privé notre mot de son indépendance sémantique. *Sempre* signifie « toujours », et *anc* n'a ajouté aucune nouvelle nuance à cette signification. Comme *sempre* se rapporte au passé aussi bien qu'au présent et au futur, il n'est pas étonnant de trouver *anc* dans des phrases dont le verbe est au présent (exemples nos 24 et 25).

1. C'est-à-dire : Amour. Il faut entendre : *Que veich qu'anc sempre tuich li fin aman son mort.*

4. *Mala... anc.* Le mot *mala*, sorte d'imprécation, signifie « pour son malheur » et est souvent accompagné de *anc* pour indiquer un événement qu'on voudrait qu'il ne se fût jamais passé. *Mala* implique donc une idée négative et *anc*, dans cette fonction, est, pour ainsi dire, le deuxième élément de la négation *non... anc* « ne... jamais », dont la première partie, la négation proprement dite, n'a pas trouvé une expression formelle.

26. Qu'ab bels semblans m'a mes en mortal pena,
don ja ses lieis non cre aver garensa,
que mal'*anc* fos tan bella ni tan bona !
Peire Vidal, P.-C. 364,42 (éd. Anglade n° I) II, 6.

27. E cridet : « Mala fui *anc* natz,
seiner Deu, pus nun puesc valer
a mun seiner ni n'ai poder.
Jaufré (éd. Brunel), v. 9920 [1].

28. Q'*anc* mala sai fos
vostr'aventura mest nos.
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,8 (éd. Pattison n° 19) V, 4.

29. Que la gens ditz qu'*anc* mala fo
cors belhs ni ab gaya faisso
qu'aissi ses joy d'amor s'en an.
Gausb. de Puicibot, P.-C. 173,9 (éd. Shepard n° 9) V, 5.

30. Falsa, per que vols desonrar
totz tos parens ni desfamar ?
Que mala fosas tu *anhc* nada !
Sainte Agnès (éd. Jeanroy), v. 187 [2].

5. « *Anc* » *dans une proposition interrogative.* Comme la phrase qui contient *mala*, une question implique parfois une négation. Ainsi, dans les exemples qui suivent, la possibilité, l'utilité, la vérité d'une action accomplie dans le passé sont mises en doute.

---

1. Voir aussi les vers 1970 et 7051, et v. 1960 de l'édition Breuer.

2. Voici un autre passage du même poème : *Que mala fosas nada !* (v. 367). Il montre le peu d'importance que *anc* a dans les autres exemples où il accompagne *mala*.

31. Donc com fotz *anc* en doptanza
qu'eu faillis vas vos tan de tort ?
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,2 (éd. Pattison nº 12) VI, 4.

32. Car *anc* trames [1] Sayne a l'amaysor ?
Ronsasvals (éd. Roques, *Rom.* 58,1 ss.), v. 630.

33. Qui vi *anc* mais tal preyre en l'encontreya,
plus gent saupes predicar sa mayneya
ni miels feris de lansar ni d'espeya ?
Op. cit., v. 221.

Nous allons exposer maintenant les cas nombreux où *anc* se trouve dans une proposition subordonnée, affirmative en apparence, dont la principale, cependant, contient le plus souvent un négatif ou son équivalent (incertitude, possibilité, doute, etc.). Dans ces cas, *anc*, comme de coutume, ajoute à la phrase un élément de temps : celui d'un passé indéterminé.

6. « *Anc* » *dans une proposition formant le sujet ou le régime de la proposition principale :*

34. Mas non es vers, que que·us anetz gaban,
qu'*anc* us dels mieus [2] fos trahitz per atendre.
R. Jorda, P.-C. 404,9 (éd. Appel, *Inéd.* p. 287) III, 3.

35. E non er ni non es
ni cuich c'om anc trobes
en dompna c'*anc* nasques
ses totz mals tantz de bes.
Aim. de Peg., P.-C. 10,46 (éd. Chambers) IV, 21.

36. E totz bos aibs, totas belas faisos
ha na Beatritz d'Est, q'*anc* non cre qe fos [3]
don' ab tan bes ses tota malestansa.
P. R. de Toloza, P.-C. 335,18 (éd. Cavaliere nº 16) VII, 4.

---

1. Sujet : Charlemagne.
2. C'est-à-dire d'amour.
3. Il faut entendre : *que non cre q'anc fos.*

7. « *Anc* » *dans une proposition consécutive :*

37. Ni pueys non aic de me poder
que *anc* mos sens pogues amar alhondre.
Izarn Rizol, P.-C. 257,1 (éd. Appel, *Inéd.* p. 169) I, 8.

38. Qu'ieu anc no puec eser tan sos privatz
qu'*anc* i trobes chausimen e merce.
Pistoleta, P.-C. 372,2 (éd. Niestroy nº 2) II, 4.

8. « *Anc* » *dans une proposition relative dépendant d'une proposition principale négative :*

39. Mas tan m'es dous entre cen mals us bes
que no·m membra d'afan qu'eu *anc* agues.
Moine de Mon., P.-C. 305,3 (éd. Klein nº 15) III, 9.

40. E ja no·m cal doptar
per huoill que m' en esgar
ni per ren c'*anc* vengues.
Gui d'Uisel, P.-C. 194,12 (éd. Audiau nº 6) IV, 3.

9. « *Anc* » *dans une proposition relative se rapportant à un superlatif.*

41. Quar la genser e·l mielher es
qu'*anc* mais ames, per que m'a pros.
Guill. Uc d'Albi, P.-C. 237,1 (éd. Appel, *Inéd.* p. 155) VI, 8.

42. Fortz chauza es que tot lo mayor dan
e·l major dol, las ! qu'ieu *anc* mais agues...
m'aven a dir en chantan e retraire.
G. Faidit, P.-C. 167,22 (éd. Appel, *Chrest.* nº 82) I, 2.

43. Qu'es la meiller domna c'*anc* hom saubes.
Peirol, P.-C. 366,20 (éd. Aston nº 20) VI, 4.

Nous allons citer maintenant deux passages où la nature de *anc* est difficile à déterminer. Aussi Schultz-Gora a-t-il constaté [1] que *anc* y a perdu toute signification précise. Nous offrons ces passages ici seulement à cause du superlatif [2] à côté

1. *Arch. f. d. Stud. d. Neuer. Sprach.*, 136, 369.

2. A proprement parler, c'est d'un comparatif qu'il s'agit. Mais dans les propositions relatives, le comparatif a la valeur d'un superlatif. Voir Schultz-Gora, *Prov. Elementarbuch*, § 146.

duquel le mot *anc* y paraît. Peut-être, conscient du fait que, dans certaines conditions, *anc* accompagne légitimement le superlatif, a-t-on ajouté à ce dernier un *anc* là où ce mot n'est pas de mise.

44. ... Mas depuois qu'ieu la vic,
vuelh sas onors e son pretz mantener
si fatz d'aitan c'autra non a poder
qe· m don cel joi qu'*anc* plus fort m'abellic.
G. de Saint-Didier, P.-C. 234,11 (éd. Sakari nº 8) VI, 8.

45. ... Que folla conoissenssa
aic d'un semblan ab que· m trahinet gen
silh on *anc* plus m'entendiei finamen.
Peirol, P.-C. 366,1 (éd. Aston nº 13) I, 5.

10. « *Anc* » *dans une proposition relative d'un sens indéfini, général.* Il n'est pas étonnant que, dans cette sorte de propositions, le verbe soit au subjonctif.

46. En Sordel, plus amesuratz
vos fas d'amador q'*anc* fos natz.
P. Guillem-Sordel, P.-C 345,1 (éd. De Lollis nº 18) V, 2.

47. M'entencion ai tot' en un vers mesa
cum [1] valgues mais de chant qu'ieu *anc* fezes.
Peirol, P.-C. 366,20 (éd. Aston nº 20) I, 2.

48. Non puesc esser de mon cor poderos
que mais no· us am que me ni ren qu'*anc* fos.
Arn. de Maruelh, P.-C. 30,1 (éd. Johnston nº 21) IV, 8.

49. Non puosc aver mesura
no· us am, ab que be· us pe,
ma[i]s d'autra ren c'*anc* fos.
Le même, P.-C. 30,13 (*op. cit.* nº 22) II, 5.

Voici deux exemples avec l'indicatif :

50. De tot so qu'ieu fesi *anc*...
prec a vos, al cal m'en planc,...
que non gardetz mos tortz trops.
Peire d'Alv., 323,16 (éd. Del Monte nº 18) III, 1.

1. *Cum* = « de sorte que ».

51. E fezetz la terra e· l tron
e tot qant es ni *anc* fon.
Le même, même poésie, IX, 2.

11. « *Anc* » *dans une proposition introduite par* « *que* » (= *lat. quam*) *et se rapportant à un comparatif.*

52. Segurs fora de mal traire
mielhs que *anc* negus no fo,
s'ela m'agues dat lo do
que dona non pot desfaire.
Cadenet, P.-C. 106,4 (éd Appel p. 42) IV, 2.

53. De vos me sui partitz, mal focs vos arga ;
c'autra n'am mais que vos non amiei *anc*.
Uc de S. Circ, P.-C. 457,10 (éd. Jeanroy-Salverda nº 25), v. 2.

54. Et avers es plus qu'*anc* no fo.
Bertr. de Born, P.-C. 80,45 (éd. Appel nº 34) III, 6.

55. Tan mou de corteza razo
mos chantars qu'ieu no·i puesc faillir,
enans i dei miels avenir
qu'*anc* mais no fis.
Folq. de Mars., P.-C. 155,23 (éd. Stroński nº 3) I, 4.

Voici un exemple où *enans* « avant » joue le rôle du comparatif :

56. Enans fuy vieus qu'ieu *anc* la vis.
R. Rigaut, P.-C. 411,2 (éd. Appel, *Inéd.* p. 294) IV, 1.

12. « *Anc* » *dans une proposition conditionnelle.*

57. Mas, si *anc* nulhs joys poc florir,
aquest deu sobre totz granar.
Guillaume IX, P.-C. 183,8 (éd. Jeanroy nº 9) II, 3.

58. E ja Deus noca·m perdo,
s'*anc* tan bela domna fo.
P. Vidal, P.-C. 364,34 (éd. Anglade nº 36) II, 2.

59. Se *anc* tant fez Girarz que l'i feris,
Ja mala li sun uel veiraint mon vis.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 4543.

60. E s'*anc* lo te pensest, u fu tes senç ?

Op. cit., v. 9668.

13. *Cas spécial de « si... anc. »* Souvent, la proposition conditionnante n'exprime pas, comme d'ordinaire, la condition à laquelle telle ou telle action, tel ou tel fait, tel ou tel état d'âme, énoncés dans la proposition principale, se réalise ou ne se réalise pas, mais elle exprime des attitudes, des actions, des états d'âme dont on admet qu'ils peuvent avoir existé à un certain temps du passé (*anc !*), auxquels sont opposés, dans la proposition principale, d'autres attitudes, actions ou états d'âme qui sont ou seront des faits réels. Le *si* conditionnel prend donc facilement un sens adversatif ou concessif. Dans tous les exemples que j'ai notés, le verbe de la phrase subordonnée est au passé défini, celui de la proposition principale au présent, parfois au futur. Ce type de phrases est assez fréquent ; en voici quelques exemples :

61. E s'*anc* fui gais, era sui d'ira ples.
Daude de Pradas (?), P.-C. 124,9 (éd. Schutz p. 91) I, 9.

62. Si *anc* me fe amors que·m desplagues,
be·m restaura en vos, dompna, lo dan.
Uc de Pena, P.-C. 456,2 (éd. Appel, *Inéd.* p. 313) I, 1.

63. S'ieu *anc* chantiei alegres ni jauzens,
er chantarai marritz ez ab tristor.
Aim. de Peg., P.-C. 10,48 (éd. Chambers nº 48) I, 1.

64. S'*anc* per vos demeni orgoill,
tot m'es tornat en autre fuoill.
Marcabrun, P.-C. 293,23 (éd. Dejeanne nº 23) III, 1.

65. E s'*anc* mi fez [1] mal ni aïramen,
can pais mos oils glotos sa grantz beutatz,
cujatz c'adonc li voilla mal ? — No fatz.
Peirol, P.-C. 366,1 (éd. Aston nº 13) V, 4.

---

1. Sujet = la dame.

14. *Encore « si... anc »*. Parfois cette construction sert à exprimer une protestation énergique. Le poète, dans la proposition principale, se souhaite à lui-même toute sorte de malheurs dans le cas où le fait énoncé dans la proposition subordonnée serait vrai. Dans son *escondich* (P.-C. 80,15, éd. Appel n° 4), Bertran de Born donne à toutes les strophes, excepté la première, cette forme de protestation. Il se contente généralement d'employer *si*, sans *anc*, mais dans les deux passages suivants, il ajoute cet adverbe :

66. E ja l'us l'autre [1] no·ns poscham amar,
anz m'aian ops totz temps arbalestier,
metg' e sirven e gachas e portier,
s'ieu *anc* aic cor d'autra domna amar.

V, 6

et, avec une image moins décente :

67. S'ieu *anc* falhi ves vos neis del pensar,
quan serem sol en chambra o dintz vergier,
falha·m poders deves mon companhier
de tal guisa que no·m puosch' aiudar.

III, 3.

Cette façon de parler n'est pas restreinte au genre littéraire nommé *escondich*. Dans une *tenson* entre Bertran de Gordon et Peire Raimon de Toloza, celui-là dit de son adversaire (P.-C. 8,1 éd. Cavaliere n° 17 ; V, 5) :

68. E s'*anc* li passet las dens
bos motz, a negun jorn mai
ja cella qu'eu am no·m bai.

15. *« Anc » dans des propositions introduites par « car »*. Le *car* dont nous allons parler ici n'est pas identique, quant au sens, au fr. mod. *car* : c'est une conjonction de subordination, qui a la valeur de *que*. Les propositions formées ainsi dépendent généralement d'une locution qui exprime un mouvement d'âme ou son équivalent, et le verbe est, comme dans les chapitres 13 et 14, au passé défini [2]. L'emploi de *car* au lieu de *que* était

1. C'est-à-dire : le poète et les copropriétaires du château

2. Pour la nature de ce *car*, voyez Stimming, *Bertran de Born*, Halle 1879, p. 229 et les glossaires de l'édition de Bernart de Ventadorn par Appel et celle de Folquet de Marseille par Stroński.

sans doute un procédé commode pour éviter le subjonctif, qui serait de rigueur après *que*, tandis que *car*, qui était originairement une conjonction causale, régit naturellement l'indicatif [1] :

69. Ben ay' Amors quar *anc* me fes chausir
lieis que no·m vol ni·m denha ni m'acuelh.
Daude de Pradas, P.-C. 124,6 (éd. Schutz nº 3) I, 1.

70. Ans vos dic que m'es bons e bels
quar *anc* pessest que ver novelz,
cobla ni rima ni chanson
nos aportasses tal sazon.
Flamenca (éd. Paul Meyer), v. 7076.

71. Ben se dec Dieus meravillar
car *anc* mi poc de lieys partir.
P. Brem. lo Tort, P.-C. 331,1 (éd. Appel, *Chrestom.* nº 21) V, 2.

72. Que mantas ves ab mi mezeis m' irais
car *anc* un jorn soffertei sas [2] dolors.
Gui d'Uisel, P.-C. 194,12 (éd. Audiau nº 8) I, 4.

73. Q'eu·m clam enquera dels Navars
car *anc* deschauzitz, sofrachos
entr'els me fo contrarios [3].
Guir. de Born, P.-C. 242,54 (éd. Kolsen nº 66) X, 3.

La proposition introduite par *car* peut aussi précéder la proposition principale :

74. E car *anc* jorn aic d'autr'amor desire,
no m'en penet, ans vos am per un cen,
car ai proat l'autrui captenemen.
Folq. de Mars., P.-C. 155,22 (éd. Stroński nº 2) VI, 2.

---

1. Cf. les deux passages suivants, où il y a le verbe *plazer*, l'un avec *que* et le subjonctif, l'autre avec *car* et l'indicatif : *E platz me qued eu m'en dolha* Bern. de Ventadorn, P.-C. 70,9 éd. Appel nº 9; I, 6 et *Be·m platz quar trega ni fis No rema entre·ls baros* Bertr. de Born, P.-C. 80,8, éd. Appel nº 35; I, 1-2.

2. C'est-à-dire : de l'amour.

3. Kolsen interprète ce passage différemment.

16. « *Anc* » *combiné avec d'autres expressions.*

Dans les passages que nous avons cités jusqu'ici il y en a plus d'un où *anc* est accompagné d'un autre mot qui semble être destiné à renforcer l'idée exprimée par *anc*. Le plus fréquent de ces appuis sémantiques est *mais*.

anc... mais :

75. C'*anc* mais nuils hom si mezeis non traï.
Folq. de Mars, P.-C. 155,3 (éd. Stroński nº 10) II, 2.

76. Q'*anc* mais non vim lauzor que pro tengues
si·l laus passet del lauzat la valenza.
Sordel, P.-C. 437,19 (éd. De Lollis nº 14) I, 3.

77. *Anc* mais non vi temps ni sazo
ni nuoich ni jorn ni an ni mes
que tant cum er fai mi plagues.
Uc de S. Circ, P.-C. 757,4 (éd. Jeanroy-Salverda nº 14) I, 1.

78. Qu'*anc* tant no fui mais coartz ni mendics.
P. d'Alvernhe, P.-C. 323,15 (éd. Del Monte nº 7) VI, 5.

anc... pueis

79. Tals mi plevit sa fe
no fezes plach ses me
qu'*anc* puois no m'en tenc re.
B. de Born, P.-C. 80,21 (éd. Appel nº 18) III, 11.

80. *Anc* la dolsors puois del cor no m'issi,
des q'ieus baisiei las mans, si·m dolsezi.
Aim. de Peg., P.-C. 10,7 (éd. Chambers nº 7) VII, 1.

anc... jorn (dia), etc.

81. Car vos i faitz cuidar et dir
q'ieu am tal per druduria
on *anc* jorn non aic mon esper.
Cadenet, P.-C. 106,2 (éd. Appel p. 22) VII, 5.

82. E s'ieu *anc* jorn fui gai ni amoros,
ar non ai joi d'amor ni l'en esper.
Folq. de Mars., P.-C. 155,18 (éd. Stroński nº 7) II, 1.

---

1. C'est-à-dire : les *lauzenjadors*.

83. Car *anc* un jorn no fui joios d'amar.
P. Milo, P.-C. 349,6 (éd. Appel, *Poésies prov.*, p. 82) I, 7

84. No mi nogues vostra rica valors,
c'*anc* no la puoc un jorn plus enan traire.
Arn. de Maruelh, P.-C. 30,23 (éd. Johnston nº 23) III, 2.

85. C'*anc* sobre fre no·m volc [1] menar un dia.
Folq. de Mars., P.-C. 155,21 (éd. Stroński nº 11) III, 5.

86. Qu'*anc* pueys no fui jorn ses temor.
Arn. de Mar., P.-C. 30,18 (éd. Johnston nº 19) II, 2.

Notre exemple nº 18 offre la locution *anc a nuill jorn de ma via*.

anc sempre

Voir les exemples nºs 21-25.

anc... temps

87. Ni *anc* nul tens non poc gran joi aver.
Uc de S. Circ, P.-C. 457,35 (éd. Jeanroy-Salverda nº 11) III, 8.

88. *Anc* mais nulh temps no trobei liador,
tan ferm lies ab tan pauc liamen.
Aim. de Peg., P.-C. 10,12 (éd. Chambers nº 12) III, 1.

anc... nonca

89. Eu nonca·il fis *anc* mal ni dis.
Uc de S. Circ, P.-C. 457,24 (éd. Jeanroy-Salverda nº 43) V, 8.

90. C'*anc* Dieus en cros
noca fu *anc* plus treballatz...
con ieu lai fui, non sai per que.
Jaufré (éd. Brunel), v. 6965.

---

1. Sujet : Amour.

anc... ora

91. E·l cortes dig e l'amoros plazer
que·m saubetz far m'embleron si mon sen
qu'*anc* pueys hora no·l poc aver.
Guill. de Cabestanh, P.-C. 213,6 (éd. Långfors nº 6) II, 4.

17. « *Anc* » *renforçant la négation.* Nous avons vu que *anc* a, dès les plus anciens monuments littéraires, perdu beaucoup de sa substance sémantique. Il a été joint à d'autres locutions adverbiales, comme s'il avait eu besoin de quelque soutien pour sauver son existence même. La dernière [1] étape dans ce développement est atteinte quand, dénué de tout sens temporel, il ne devient plus rien qu'un renforcement de la négation.

Cette fonction de *anc* n'est pas enregistrée dans les dictionnaires généraux de la langue provençale, mais elle a été remarquée par des éditeurs d'anciens textes. A en croire Ernest Hoepffner [2], cet emploi de *anc* serait même fréquent. Mais les deux passages de la *Chanson* où il croit l'avoir trouvé ne nous semblent pas concluants. Pour d'autres exemples de cet emploi de *anc*, Hoepffner nous renvoie à la chrestomathie d'Appel et à l'édition de Bernart de Ventadorn du même savant. Dans cette édition, Appel enregistre trois passages où *anc* est censé renforcer la négation. Deux d'entre eux ne sont pas absolument convaincants; le troisième, sans doute, l'est. Le voici (P.-C. 70,6 ; Appel nº 6 ; VII, 8) :

92. Manhtas vetz m'es pois membrat
de so que·m fetz al comjat :
que·lh vi cobrir sa faisso,
c'*anc* no·m poc dir oc ni no.

En effet, l'acte de la dame, couvrant la face de ses mains en silence, ne remplit qu'un seul moment complètement écoulé et défini du passé, auquel on ne saurait appliquer l'idée de « ne... jamais ».

Parmi les passages qu'Appel offre dans sa chrestomathie, quelques-uns nous semblent douteux aussi. Nous en acceptons

1. Ce mot n'est pas à prendre chronologiquement.
2. Édition de la *Chanson de sainte Foi*, I, 254, note au vers 4.

cependant deux qui sont vraiment pertinents. Le premier est de la nouvelle en vers nommée *Castia-gilos* (n° 5, v. 444) :

93. Can lo reys fenic sa razo,
anc non ac en la cort baro...,
de las novas no s'azautes.

Ici encore il serait impossible de traduire *anc... no* par « ne... jamais ».

Le deuxième exemple est tiré du roman de *Flamenca* (Appel n° 4, v. 116) : Archimbaut, autrefois chevalier parfait, est tellement saisi de jalousie qu'il néglige son extérieur complètement. Un jour, il est le dernier à entrer dans la chapelle de son château :

94. *Anc* non fon mens mas sol l'espeutz
que non sembles tal espaventa
con vila fan ab vestimenta
contra senglar en la montaina.

Paul Meyer traduit correctement : « Il ne lui manquait que l'épieu pour ressembler à ces épouvantails... » [1].

A ces exemples nous allons en ajouter quelques autres :

95. Un sirventes on motz no falh
ai fach, qu'*anc* no·m costet un alh.
Bertr. de Born, P.-C. 80,44 (éd. Appel n° 13) 1,2.

96. De bos mestiers el mon par non li [2] say,
qu'*anc* no fon tan larcs, segon mon parer,
Alexandre de manjar ni d'aver.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,10 (éd. Chambers n° 10) II, 2.

97. El destrier monta que *anc* strieu non garet.
Roland à Saragosse (éd. Roques), v. 132.

98. Amb el m'encontriey en la batalha grant,
annet justar am mi en miey lo camp,
anc mos albercs non poc valer niant.
Op. cit., v. 713.

---

1. L'auteur du « Flamenca » se sert très souvent de *anc* avec le sens qui nous occupe ici. Cf. les vers suivants dans la première édition du roman : 215, 305, 334, 464, 502, 582, 611, 3806, 4000, 6625, 7655, 7796.

2. C'est-à-dire : Guillem Malaspina.

99. L'escut li romp e l'alberc li escoyssant.
Dieus lo gari : carn non li toquet *anc*.
Ronsasvals (éd. Roques, *Rom.* 58, 1 ss), v. 68.

III. *ANCSÉ*

1. *Note préliminaire.* Le mot n'est pas enregistré dans le *SWB* de Levy. Son *Petit Dictionnaire* le traduit par « toujours » et *non ... ancsé* par « ne ... jamais ». Il adopte donc ce qu'en a dit Raynouard dans son *Lexique roman* (II, 81). Celui-ci offre deux exemples et trois significations : « jadis, toujours, jamais. » Le premier des deux passages qu'il cite est un exemple de la signification « toujours », le deuxième est censé en être un de *ancsé* négatif = « ne... jamais », mais l'acception « jadis » n'est représentée par aucun exemple. Tandis que l'interprétation du premier passage (« toujours ») est sans doute correcte, celle du second (*non... ancsé* = « ne... jamais ») est assez douteuse.

2. *Non ... ancsé* = « *ne ... jamais* » ? Ce passage est tiré d'une poésie attribuée à Bernart Martin, mais qui est probablement du troubadour catalan Pons de la Guardia [1]. En voici le texte (selon István Frank) :

100. D'aquesta·m don Dieu joi verai,
c'autre joi no l'ai quist *ancsé*.

Nous pourrions fournir un autre exemple de *non... ancsé*. Il se trouve dans une poésie de Guiraut de Bornelh (P.-C. 242, 42, éd. Kolsen n° 26, v. 28). Le poète, défendant sa manière de *trobar clus*, dit :

101. Mas be cre
que ges chans *ancsé*
no val al comensamen
tan com pois, can om l'enten.

Des quatorze manuscrits qui offrent cette poésie, un seul, à savoir S^g porte *ancsé*, et ce manuscrit est d'origine catalane.

1. Voir Ernest Hoepffner dans *Rom.*, 53, 106 et dans son édition de Bernart Martin (*Cl. fr. du m. âge* n° 61), p. v, et István Frank dans la sienne de Pons de la Guardia (*Boletin de la R. Acad. de Buenas Letras de Barcelona*, XXII, 229-327), où la poésie forme le n° II.

Nous n'avons donc, jusqu'ici, que deux exemples de *non... ancsé*, l'un d'un poète catalan, l'autre offert par un scribe catalan. Donc, jusqu'à ce qu'on ait trouvé des exemples incontestables, nous doutons que l'expression *non... ancsé* = « ne... jamais » ait existé en provençal. D'ailleurs, Kolsen lui-même, pour le passage de Guiraut de Bornelh, n'adopte pas cette interprétation de *non... ancsé*. En traduisant cette locution par « nicht immer », il évite de dégrader *ancsé* à une partie de la négation [1], de sorte que notre adverbe garde son indépendance sémantique.

3. *Ancsé* = « *jamais* » ? Dans un autre passage, Kolsen a cru trouver, pour *ancsé*, une signification non attestée ailleurs, à savoir allem. « je », fr. « jamais », dans le sens que Littré (III, 108) définit ainsi : « en un temps quelconque » et pour lequel il offre, parmi d'autres, cet exemple tiré de Massillon : « Toutes les sectes qui ont jamais paru sur la terre [2]... » Voici le texte en question (P.-C. 242,19; Kolsen, n° 50, VII, 12) :

> 102. Que·m valgra molt, s'a Deu plagues,
> qu'ela·m parces
> tans tortz com eu l'ai fach *ancsé*,
> don ges enquera no·m recre [3].

La traduction de Kolsen est basée, à mon avis, sur une interprétation erronée du mot *fach*, qui doit être ici le *verbum vicarium*, représentant *parcer* « pardonner » du vers précédent. Il faut donc traduire *com eu l'ai fach ancsé* par « comme je lui ai toujours pardonné ». Dans une autre poésie (P.-C. 242,48, éd. Kolsen n° 24, str. IV), Guiraut va jusqu'à déclarer qu'il est prêt non seulement à pardonner tous les torts que sa dame lui a faits, mais aussi à lui en demander pardon, idée que d'autres troubadours ont exprimée aussi.

4. *Ancsé* = « *jadis, autrefois* ». Il a été dit ci-dessus que Raynouard a attribué à *ancsé* l'acception de « jadis » sans en

---

1. Le verbe *val* a déjà un tel complément dans *ges*.

2. Dans de tels cas, le provençal emploie *anc*; cf. nos exemples nos 50 et et 51.

3. Traduction de l'éditeur : « Denn es würde mir viel nützen, wenn es Gott gefiele, dass sie mir soviel Unrecht, wie ich ihr je zugefügte habe, verziehe, weshalb ich noch nicht ganz verzage. »

donner une preuve. En effet, cette acception paraît avoir existé, mais sans doute a-t-elle été extrêmement rare : je n'en ai trouvé qu'un seul exemple. Le voici [1] :

103. E fazion onramens
e fachs de gran vassalatge
li fort linhatge d'ancsé [2],
qu'er' an tornat a non-re.

Ici, le mot *ancsé* a, en effet, le sens que Raynouard a réclamé pour lui. Il indique un espace de temps écoulé et terminé dans le passé, sans rapport au temps actuel. Cependant, c'est justement ce rapport que nous rencontrons dans les autres exemples de *ancsé* que nous allons citer.

5. *Ancsé* = « *toujours* ». Voilà un en-tête qui exige une explication. Si nous disons « toujours », il faut exclure l'idée du futur que peut impliquer le mot français. *Ancsé* ne modifie le verbe que quand celui-ci exprime l'une de ces deux sortes d'actions : 1° une action qui commence au passé et s'étend jusqu'au temps présent ou qui est le temps présent pour la personne qui parle : le verbe est alors au passé; 2° une action qui s'accomplit au temps présent ou qui est le temps présent pour la personne qui parle : le verbe est alors au présent.

a) Nous commençons par quelques passages qui, comme ceux que nous avons offerts pour *anc* (voir nos exemples nos 1-9), montrent *ancsé* accompagné d'une expression indiquant le moment où une certaine action a commencé dans le passé. Le plus ancien de ces passages est tiré de la *Chanson de sainte Foi*. La sainte fait un long discours (v. 293-326), une sorte de profession de foi, à la fin de laquelle elle dit :

104. «Et qui vas lui ben se causi,
sa part el cel li divedi
e, quan mor, l'anma ·l paus' achi.
Aissi·m considr' o facza mi [3],
qu'*ancsen* l'amei, pos mot n'audi. »

1. Il a été tiré d'une poésie attribuée à Guiraut de Bornelh (P.-C. 242,23, éd. Kolsen no 64; III, 6), mais dont l'authenticité a été contestée, à juste titre, par Jeanroy, *Journ. des Savants*, 1937, p. 196.

2. Kolsen traduit correctement : « die ehemaligen starken Geschlechter ».

3. Antoine Thomas a : *facz'a mi*.

De sa dame Peire Vidal dit :

105. Car ges no·m fier de coutel ni de lansa,
mas ab bels ditz et ab plazen semblansa :
ve·us las armas ab que·m combat [1] *ancsé*,
depos la vi, et enquer si m'o te.
P.-C. 364,50 (éd. Anglade nº 12) IV, 1.

106. Qu'estiers mon grat am e suy desamatz,
et enaissi o ai tengut *ancsé*,
des que fuy natz ni saub esser amaire.
Pistoleta, P.-C. 372,2 (éd. Niestroy nº 2) I, 4.

b) A ces exemples d'un caractère spécial nous allons joindre ceux, beaucoup plus fréquents, où *ancsé* modifie le verbe qui exprime une action commencée dans le passé et s'étendant jusqu'au temps présent. Les auteurs y emploient un temps du passé, le passé défini ou le passé composé, sans qu'on puisse reconnaître aucune différence fonctionnelle entre les deux temps :

α) Le passé défini :

107. Ja no·us cujed qu'ell non l'o meira,
qu'*ancsen* volg esser sa obrieira
e sua fidels camareira.
Chanson de sainte Foi (éd. Hoepffner) v. 106.

108. E no·us cuidetz c'Amors pejur,
c'atrestant val cum fetz al prim ;
totz temps fon de fina color
et *ancse* d'una semblansa [2].
Marcabrun, P.-C. 293,13 (éd. Dejeanne nº 13) II, 6.

109. C'amors, qui·l cor enamora
m'en det (mais no·m n'escazegra) :
non plazers, mas sabetz que ?
envey'e dezir *ancsé*.
Bern. de Vent., P.-C. 70, 3 (éd. Appel nº 3) II,6.

110. Don dei aver gaug e vos espaven
c'*ancsé* ·m mostretz orguoill contra mesura.
Folq. de Mars., P.-C. 155,16 (éd. Stroński nº 12) I, 5,

1. On attendrait *combatet*.
2. Il est à remarquer qu'ici *ancsé* est égal à *totz temps* au vers précédent.

β) Le passé composé :

111. E cuja·m doncs aissi lonhar de se ?
Ans sofrirai so qu'ai sofert *ancsé.*
Peire Vidal, P.-C. 364,36 (éd. Anglade nº 18) III, 8.

112. Mas als auctors ai *ancsé* auzit dir
qu'en ben amar em chascus d'un poder.
Perdigon, P.-C. 370,3 (éd. Chaytor nº 2) III, 4.

113. No·m poiri'eu ses mort loingnar
d'amor, que m'a noirit *ancsé.*
Guill. de la Tor, P.-C. 246,5 (éd. Blasi nº 6) I, 7.

114. Mas long'entendenza
m'a traït [1] *ancsé,*
c'anc, pois aic cognossenza,
no·m puesc far mon be.
Pistoleta, P.-C. 327,4b (éd. Niestroy nº 4) III, 2.

Ici nous voudrions ajouter un exemple, le seul que nous ayons trouvé, de l'emploi du futur antérieur au lieu du passé composé [2] :

114 a. ...Et es dreitz, so·us afi,
qu'ieu mueira deziran del be
qu'eu aurai dezirat *ancsé.*
Perdigon, P.-C. 370,14 (éd. Chaytor nº 3) II, 6.

c) Dans les exemples de *ancsé* que nous venons de citer, l'action — qui est, grâce au mot *ancsé,* une action habituelle — se passe, du moins en partie, dans le passé. Ce qui est accentué dans ces exemples c'est que l'habitude a déjà existé pendant un certain laps de temps. D'autre part, une action habituelle a des rapports avec le présent aussi bien qu'avec le passé. Donc, si l'on fait abstraction de la durée de l'habitude, en accentuant qu'elle existe au moment où l'on parle, on se sert naturellement du présent. En voici quelques exemples :

---

1. L'éditeur lit [*tant*] *trait,* voyant dans *trait* le participe passé de *traire.* En lisant *traït,* part. passé de *trair,* on évite la correction du texte.

2. Sur ce phénomène syntaxique voir Tobler, *Verm. Beitr.*, I², Leipzig, 1902, p. 253-59 : « Futurum exactum an Stelle des Perfectum praesens ».

115. Amar mi fai ad honor
mos rics cors *ancsé*.
Aim. de Belenoi, P.-C. 9,18 (éd. Dumitrescu nº 9)
II, 2.

116. Qu'il auzon ben qu'*ancsé*·m plaing.
Perdigon, P.-C. 370,2 (éd. Chaytor nº 9), I, 6.

117. Qu'om no·n [1] fara ja los sens ni las folias
ni·l gap ni las novas qu'ieu en fas *ancsé*.
G. P. de Cazals, P.-C. 227,8 (éd. Mouzat nº 10)
II, 12.

118. Ez on plus vas lieys cor,
e plus m'en lonh *ancsé*.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,49 (Chaytor nº 49)
IV, 12 [2].

6. *Conclusion.* En comparant *ancsé* avec l'adverbe *anc*, dont il est dérivé, nous pouvons constater que les modes d'emploi de *ancsé* sont, du point de vue syntaxique aussi bien que sémantique, moins variés que ceux de *anc*. En effet, l'emploi de *ancsé* ne dépend pas comme *anc*, de certaines conditions syntaxiques, et, quant à sa signification, le mot est presque restreint à celle de « toujours » appliqué au passé et au présent. Il est surtout à remarquer que *ancsé* n'est pas lié étroitement à la négation et ne produit pas, comme le fait *anc* dans ce cas, l'équivalent du fr. mod. « jamais ».

IV. *JA*

Du mot latin *jam* Forcellini a dit (II, 439) : « multiplicis significationis, ususque plurimi : quod tum ad praeteritum, tum ad praesens, tum ad futurum tempus refertur. » La vérité de cette remarque est prouvée par l'article *jam* du *Thesaurus*, dont il ne remplit pas moins de cinquante colonnes. La langue provençale a hérité de beaucoup de significations du latin *jam*. Aussi les dictionnaires provençaux sont-ils plus riches en renseignements sur *ja* qu'ils ne le sont pour *anc*. Raynouard (III, 578) offre une douzaine d'exemples pour expliquer deux ou

1. C'est-à-dire : de sa dame.
2. Cf. du même auteur : nº 21, I, 3 ; nº 23, III, 5 ; nº 24, I, 3.

trois significations de *ja*. Levy (*SWB* IV, 242-5) a arrangé son article sur *ja* en douze en-têtes, qu'il reproduit tant bien que mal dans son *Petit Dictionnaire*. Plus d'une fois le lexicographe hésite sous laquelle de ses subdivisions il doit classer tel ou tel exemple. En effet, la variété sémantique de *ja* est si grande et les significations sont souvent si proches l'une de l'autre que les cas ne sont pas rares où le même passage admet plusieurs interprétations de notre mot. Cela rend très difficile la tâche de donner un tableau clair et exact du grand nombre d'acceptions qu'il a adoptées [1].

A. « *JA* » ADVERBE DE TEMPS.

1. « *autrefois, jadis* ».

119. Jovens fo *ja* bautz apellatz,
mas aras e si recrezutz
que ja mais non er tant honratz [2].
Marcabrun, P.-C. 293,39 (éd. Dejeanne n° 39) VI, 1.

120. Era·il ven en cor que m'azir,
mas *ja* fo q'er'autres sos sens !
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,34 (éd. Pattison n° 6) II, 2.

121. *Ja* fo que·m n'entremetia [3]
plus qu'era no fatz,
car melhs me lezia.
Guir. de Born., P.-C. 242,70 (éd. Kolsen n° 16) I, 7 [4].

122. *Ja*·m diziaz, Badocs, quant eraz vius :
quals que primers moris se d'ambedos
parles ab l'autr'.....
G. de Saint-Didier, P.-C. 234,12 a (éd. Sakari n° X) III, 1.

---

1. L'article *ja* dans le *FEW* de W. v. Wartburg (V, 25) est très instructif aussi du point de vue sémantique. Celui de W. Mary Hackett dans le lexique de son édition de *Girart de Rossillon* montre que le franco-provençal a fait aussi un ample usage du mot *ja*.

2. C'est du *ja* du premier vers qu'il s'agit ici.

3. C'est-à-dire : du *chantar sotil*.

4. Cf. du même auteur : n° 14, II, 2 ; n° 46, VII, 12 ; n° 72, V, 12.

2. « *à l'avenir, désormais* ».

123. E det li oscle tot son chasement [1]
e quan *ja* conquerret en son vivent.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 8702.

124. E le matin ferai tot ton viaire
e tot quant *ja* vourat nostre emperaire.
Op. cit., v. 9318.

125. Sí·m pren midonz e m'entrava
per *ja* mais, a mil anz.
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,12 (éd. Pattison nº 14) IV, 5.

126. E ges aitan de bontat
no·m demostraria
que·m fes amor de conhat;
qu'ab tan *ja* viuria.
P. Vidal, P.-C. 364,46 (éd. Anglade nº 10) IV, 8.

127. Anz aitant com *ja* viurai,
lo fil de Dieu asorarai.
Jeu de sainte Agnès (éd. Jeanroy), v. 1020 [2].

3. « *déjà* ». Le plus ancien exemple se trouve dans le fragment d'Alexandre, cité par Levy dans son *SWB* IV, 242, nº 2. Levy en donne trois autres, tirés de Peire d'Alvernhe, de Bonifaci Calvo et de *Flamenca*. En voici quelques autres :

128. Ni non cug mai que·s resconda
Malvestatz, c'a plen camin
segon *ja* li ric son traïn.
Marcabrun, P.-C. 293,12 (éd. Dejeanne nº 12) V, 3.

129. Era, que Deus en sia guitz,
repaire fes e venha patz

---

1. *Oscle* « donation faite par l'époux avant le mariage » — *chasement* « fief à titre viager ».

2. Nous renvoyons aux quatre exemples de *per ja* cités par Levy, *SWB* IV, 244, nº 10, trois en prose et un tiré d'une poésie de Bertran de Born (*per ja mais*). Levy se demande si l'on devrait traduire *per ja* par « à l'avenir » ou par « pour toujours ».

e ferm se valors e vertatz,
de que *ja* crolav' us grans pans.

Guir. de Bornelh, P.-C. 242,15 (éd. Kolsen nº 70) IV, 4 [1].

130. Qu'ieu non sui escarnitz sols,
qu'escarnitz fon *ja* Aiols.

Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,10 (éd. Pattison nº 4) III, 6.

131. Quant auzon [2] quez hom vespras sona
diron : « Non es ancara nona,
et hom sona las vespres *ja* ! »

Flamenca (éd. Paul Meyer [1]), v. 916.

4. « *Ja* » *indiquant une action qui est sur le point de commencer.* Je ne saurais fournir d'autres exemples que les deux que Levy offre *SWB* IV, 242, nº 1 « jetzt, gerade » et dont nous reproduisons un ici :

132. Digatz, e que avetz avut ? —
Per Crist, senher, gran malautia. —
E co sera ? Qu'ieu *ja* volia
anar en ost. No·i anaretz ?

Appel, *Prov. Chrest.* 5,171 (Raim. Vidal, *Castia-Gilos*).

Comme *anc* (voyez les sections 6 à 15 du IIe chapitre), le mot *ja* se trouve dans des propositions subordonnées, affirmatives en apparence, mais dont les propositions principales contiennent une négation ou son équivalent. Dans ces cas, *ja* désigne une époque quelconque, et, dans beaucoup d'exemples, il pourrait être remplacé par *anc*.

5. « *Ja* » *dans des propositions substantives.*

a) La proposition subordonnée forme le sujet de la proposition principale.

133. ... per q'enjans
me sembl'e grans fasticx

---

1. Voyez aussi nº 29, III, 6 ; nº 32, I, 1 ; nº 43, VIII, 2 ; nº 48, VIII, 110.
2. Sujet : les dames qui regardent le tournoi.

c'om cobes, flacs ni ricx
gia sia poestatç.

Aim. de Bel., P.-C. 9,6 (éd. Dumitrescu nº 14) IV, 7.

134. Ne place a Damlideu, au manne rei
que *ja* mais per mon cors nus om gerrei!

Gir. de Rossillon (éd. Hackett), v. 3124.

135. Ne place a Damledeu, lo rei del tron
que *ja* vos [en] metez en tau bandon!

L. c., v. 6351.

b) La proposition subordonnée est le régime direct de la proposition principale.

136. E qui sai reman deleytos
e Dieu no sec en Belleen,
no sai com *ja* mais sia pros
e cum *ja* venh'a guerimen.

Jaufre Rudel, P.-C. 262,6 (éd. Jeanroy nº 1) III, 7.

137. Et eu no cre, si jois no fos,
c'om *ja* saubes d'ira que s'es.

Bern. de Vent., P.-C. 70,22 (éd. Appel nº 22) VI, 4.

138. Pero no·is cug.....
ja·l diga ren que no semble mesura.

Folq. de Mars., P.-C. 155,21 (éd. Stroński nº 11) III, 3.

6. « *Ja* » *dans des propositions relatives.*

a) La proposition principale est négative.

139. Non sai autra del cel en jos
que *ja* pogues m'entendensa
vas si trair'e de vos mover.

Aim. de Belenoi (?), P.-C. 9,16 (éd. Dumitrescu nº 20) IV, 6.

140. Non avez mais ami en is reion
que *ja* t'ajut de gerre ne ren te don.

Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 7232.

141. Las, non es dregz domneijaire
qui *ja* nul mes met'en soan.
Bern. Martin (?), P.-C. 104,2 (éd. Hoepffner nº 9) VII, 2.

b) La proposition principale a un sens négatif.

142. Ben es auras
totz crestias
que *ja* nems si vol encombrar.
Peire d'Alv., P.-C. 323,10 (éd. Del Monte nº 8) III, 3.

143. Perquez es fols adubertz
totz hom que *ja* ten a fais
s'ieu cortei.....
sa moiller.
Raïmb. d'Aur., P.-G. 389,31 (éd. Pattison nº 28) V, 2.

c) La proposition relative se rapporte à un superlatif.

144. Selas boças secas trencatz
al plus preon que *ja* puscatz.
Auzels Cassadors (éd. Schutz), v. 2184.

d) La proposition relative prend un sens général concessif [1].

145. L'airs clars e·l chans del auzelhs
mi mostra d'esser ysnelhs
qu'un vers non-clus cuelha
tal que·l sos sia novelhs,
que·l chant qui *ja*·s vuelha.
Peire d'Alv., P.-C. 323,20 (éd. Del Monte nº 6) I, 8.

7. *« Ja » dans une proposition conditionnelle.*

146. Be·m tengratz per folhatura,
si be·m fai e mielhs m'ahura,
s'eu *ja* m'en planc quar l ai viza.
Marcabrun, P.-C. 293,28 (éd. Dejeanne nº 28) VII, 3.

---

1. *Ja* a ici la même fonction que fr. *que* dans des expressions comme *qui que ce soit*.

147. E s'om *ja* per ben amar mor,
eu en morrai...
Bern. de Vent., P.-C. 70,41 (éd. Appel nº 41) II, 5.

148. Iratz e gauzens m'en partray,
s'ieu *ja* la vey, l'amor de lonh.
Jaufre Rudel, P.-C. 262,2 (éd. Jeanroy nº 5) IV, 2.

149. E si *ja* vei qu'ensems ab mi·s despoelh,
melhs m'estera qu'al senhor d'Eissidolh.
Peire Vidal, P.-C. 364,36 (éd. Anglade nº 18) VI, 5.

Si pourrait être remplacé par *can* :

150. E fos apelatz de Bezers,
can *ja* parlar
m'auziri'om de nulh celar.
Guir. de Born, P.-C. 242,60 (Kolsen nº 12) II, 10.

8. *Cas spécial : « si » introduisant une proposition optative* [1].

151. Joglar, s'ieu *ja* cautz sabata,
qui no·us ve pauc a cavalgat,
ni sap per qe se debata.
Raïmb. d'Aur. P.-C. 389,5 (éd. Pattisson nº 37) XI, 1.

152. .... s'ilh *ja*·m bais,
segur posc plevir
c'aucire·m pot o garir.
Guir. de Born., P.-C. 242,43 (éd. Kolsen nº 21) II, 6.

153. Pero, si *ja*·m senh,
tan o sofrirai
que tot proarai
si pert o retenh.
Le même, P.-C. 242,34 (éd. Kolsen nº 23) V, 2,

154. Si *ja* Deus vos ajut ne Sainta Fez,
ja a Carlon cest blasme no·i metetz.
Gir. de Rossillon (éd. Hackett), v. 4126.

---

1. Voir Levy, *SWB* VII, 643, nº 6 et 649, nº 1.

9. « *Ja* » *dans une proposition dépendant de* « *que* » = *lat.* « *quam* ».

155. Car volh mais perdre·ls olhs del fron
qu'eu *ja* re fassa c'a leis pes.
Bern. de Vent., P.-C. 70,5 (éd. Appel nº 5) IV, 4.

156. E tanh meils que·ill mortz m'en me
que *ja* vos faillatz per me.
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,25 (éd. Pattison nº 26) V, 8.

157. Abans passerie ca [1] mar o [2] nau
o serie set anz ermite en gau [3]
que vos *ja* me metez en escabau [4].
Gir. de Rossillon (éd. Hackett), v. 1781.

10. « *Ja* » *dans des propositions interrogatives.*

a) Question directe.

Dans une complainte sur la mort du marquis d'Este, le poète dit :

158. Las ! qui sabra mais tan entieiramens
far ad autrui honramen ni honor ?
Ni qui aura *ja* mais tan fin'amor
ves sos amix ni ves sos bevolens ?...
Ni qui sabra *ja* mais tan ben dar cura
de totas gens ?
Aim. de Peg., P.-C. 10,48 (éd. Chambers nº 48) III, 3 et 7.

159. Bels segner Dieus ! Ira tan ben
ja mais ad home ? Non o cre.
Flamenca (éd. Paul Meyer [1]), v. 7801.

Parfois la question implique le doute qu'une chose soit possible :

160. A ! cum m'ave ? Deus m'aiut !
Qu'era, can cut chantar, plor.

---

1. *ca* = article défini.
2. *o* = *ab*.
3. *gau* « forêt ».
4. *metre en escabau* « mettre sous ses pieds, humilier ».

Seria *ja* per amor
que m'a sobrat e vencut?
Guir. de Born., P.-C. 242,43 (éd. Kolsen nº 21) I, 3.

161. Poiria esser *ja* per ren
ques el me volgues negun ben?
Flamenca (éd. Paul Meyer[1]), v. 4866.

Il y a des propositions interrogatives commençant par la conjonction *si*, qui généralement introduit une question indirecte. Cependant, ces propositions ne sont des questions indirectes qu'en apparence : il leur manque le verbe dont dépendrait la question.

162. Deus! s'er *ja* c'om me retraya :
« A ! cal vos vi e cal vos vei ! »
per benanansa que·m veya.
Bern. de Vent., P.-C. 70,7 (éd. Appel nº 7) II, 6.

163. Ai ! si er *ja*, donna, l'ora qu'ieu veya
que per merce me vulhatz tant honrar
que sol amic me denhetz apelhar.
Guill. de Cabestanh, P.-C. 213,6 (éd. Långfors nº 6) II, 1.

164. Las ! si *ja*·m valria ab merce clamar?
Cerveri de Gir., P.-C. 434ª, 24 (éd. Riquer nº 23) III, 1.

b) Question indirecte.

165. Assajarai si *ja*·m poirai gauzir
de lieis ab mal dir ni ab desonor,
puois no m'en gau ab precs ni ab lauzor
qu'eu en diga sufren ni ab servir.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,18 (éd. Chambers nº 18) III, 1.

166. Amors, sembla·us si *ja*·n poirai jauzir?
Amicx, oc vos, sufren et ab servir.
Le même, P.-C. 10,23 (éd. Chambers nº 23) V, 7.

167. Mas destrechs
m'en [1] destolh,

1. C'est-à-dire : des personnes tristes.

per que·m vauc regaran
si *ja* s'alegravan.
Guir. de Born., P.-C. 242,47 (éd. Kolsen nº 42) II, 4.

168. Quar de s'amor non sui devis,
non sai si *ja* l'aurai ni quan.
Cercamon, P.-C. 112,4 (éd. Jeanroy nº 1) VI, 4.

Voir aussi exemple nº 136.

11. « *Ja* » *dans des propositions introduites par « car »*. Sur la nature de ce *car* voyez ce qui a été dit à l'occasion de *anc* (chapitre II, section 15).

169. Per fols m'en tenc quar *ja* vuelh ni dezir
so que no·m pot ni no·m deu avenir.
Aim. de Pegulhan (?), P.-C. 10,53 (éd. Chambers nº 53) III, 6.

170. Amics, nulh grat no·us refier
quar *ja*·l mieus dans vos refrena
de vezer me, qe·us en quier [1].
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,6 (édition Pattison nº 25) V, 2.

Aussi avec *que* au lieu de *car*. Le verbe est alors au subjonctif :

171. Quar be·il mou de gran gentilesa
qu'il *ja* pense tal sotilesa
que sos motz ab los mieus acort.
Flamenca (éd. Paui Meyer[1]), v. 4861.

12. « *Ja* » *dans une proposition consécutive.*

172. Ni no sui tant afolatitz
que *ja* re·il qeira ni deman
Cercamon, P.-C. 112,1*c* (éd. Jeanroy nº 6) IV, 4.

---

1. L'éditeur a méconnu le sens de ce passage. Voici ce que le poète a voulu dire : La dame ne sait nul gré à l'ami de ce qu'il refuse de voir sa dame (quoiqu'elle l'y invite) en prétendant qu'il pourrait nuire à sa réputation.

173. Ni no·m crei c'om tan la chastic
(tan es fina s'amistatz)
q'ela *ja*·s biais ni·s vairei.
Bern. de Vent., P.-C. 70,24 (éd. Appel nº 24) IV, 6.

B. « *Ja* » SANS LA NOTION DE TEMPS.

13. « *Ja* » *dans une affirmation énergique:* « *vraiment, certainement* ».

174. Amors, merce! No mueira tan soven!
Que *ja*·m podetz viatz del tot aucire;
quar viure·m faitz e murir mesclamen
et enaissi doblatz mi mo martire.
Folq. de Mars., P.-C. 155,1 (éd. Stroński nº 9) I, 2.

175. *Ja* n'auras tu malvolens
car en trop lauzar t'emprens.
Guir. de Born, P.-C. 242,66 (éd. Kolsen nº 5) IV, 5.

176. Ela·m [1] tenc a l'estribera;
pois me dis : « Per qual dressera
venguetz ni don etz issitz?
Ja·m sembla siatz marritz. »
Le même, P.-C. 242,44 (éd. Kolsen nº 56) II, 9.

177. Amors, gitatz m'avetz a « no·m'en cal » —
Amics, per Dieu, no·us puesc far ren al —.
Amors, e vos *ja* meretz de tot mal.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,23 (éd. Chambers nº 23) IV, 3.

Ja·i poz morz jazer, si non t'en vas.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 6045.

Comme *anc* on trouve *ja* aussi combiné avec *mala* (*mar*); voir *anc* nº 4.

178. Se anc tant fez Girarz que li feris,
ja mala li sun uel veiraint mon vis.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 4544.

179. E det li tal consel, s'il est creüz,
ja mar aura paor que soit perduz.
l. c., v. 7441.

1. *Ela* = la bergère.

14. « *Ja* » *exprimant un fait bien connu ou évident.*

180. E doncx, que·us faretz, manen ?
Ja morretz vos, quan que quan;
gardatz que·l temps no·us engan.
Guir. de Montanhagol, P.-C. 225,11 (éd. Coulet nº 11) IV, 8.

181. *Ja* sol om dir el reprover
que cel que val mais, e melhs pren.
Guir. de Born., P.-C. 242, 22 (éd. Kolsen nº 59) IV, 7.

182. Que *ja* saps be que morras
et ades vas la mort vas.
Le même (?), P.-C. 242,26 (éd. Kolsen nº 74) III, 4.

Ce *ja* sert aussi à indiquer, dans des réponses, un fait qu'on croit que l'interlocuteur devrait savoir .

183. E·l rey Marcili vai de laïns cridant :
« Senhos, fait ilh, con non prennes Rollan [2]
Ja vezes vos que tot es recresant. »
E·ls payans dizon : « Ben parles de niant.
Com lo penrem ? *Ja* es foras el camp.
Roland à Saragosse (éd. Roques), v. 885 et 887 [1].

184. E com ? no m'o diras ? Fols es !
Ja saps tu d'aquestz amadors
leus parladors.....
Guir. de Born., P.-C. 242,5 (éd. Kolsen nº 9) IV, 7.

185. Chantar vueilh. — Per qe ? — *Ja* m platz.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,16 (éd. Chambers nº 16) I, 1.

186. Apele Bedelon e tos parenç,
qui t'unt a conseillar se tu consenç.
— Segner, ke vos dirie ? *Ja* sui soffrenç.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 9677.

---

1. Le *ja* du vers 887 pourrait aussi être « déjà ».

15. « *Ja* » *indiquant un contraste :* « *pourtant* ».

187. Domna, per Dieu, ayatz en chauzimen ! —
Senher, vostres precs hi anatz perden. —
Bona dona, *ja*·us am ieu finamen.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,23 (éd. Chambers n° 23) I, 5.

Le poète se plaint du manque de libéralité des riches, tandis qu'ils mènent une vie luxueuse :

188. E *ja* melhur'om e gensa
en raubas e en guarnir,
et en manhta captenensa,
e·s vol om trop gent tenir,
mas en dar e en servir
no vey far melhuramen [1].
Guill. de Montanh., P.-C. 225,11 (éd. Coulet n° 11) IV, 1.

Peire Rogier aime à exprimer ses idées dans des dialogues avec lui-même. L'une partie de son moi reproche à l'autre qu'elle essaye de le séparer de sa dame. Elle l'admet en disant :

189. Jeu hoc, per so quar no t'en vey jauzir.

A quoi répond l'autre :

E *ja* saps tu qu'als non ai en poder.
P. Rogier, P.-C. 356,5 (éd. Appel n° 4) V, 7.

190. Assatz es or'oimais qu'eu chan ;
tant ai estat acondurmitz
c'anc mos chanz non fon lueing auzitz ;
mas era·m vau *ja* reveilhan,
et irai mon joi recobran
contre l'ivern e·l freg aurei.
Cercamon, P.-C. 112,1 *c* (éd. Jeanroy n° 3) I, 4.

---

1. Levy (*SWB* IV, 243, n° 5) cite ce passage comme l'unique exemple de la signification « zwar », qu'il munit en outre d'un point d'interrogation. Le glossaire de l'édition de Coulet rend ce *ja* par « déjà » et la traduction du poème par « bien ». Aucune de ces interprétations ne nous semble satisfaisante.

16. « *Ja* » *avec le verbe au subjonctif* = « *quoique, quand même* ».

a) Dans une proposition affirmative[1]. Les seuls exemples que j'aie trouvés sont de Guiraut de Bornelh :

191. Serai donc sofrens,
ja m'en venha lens
bes e jauzimens.
P.-C. 242,36 (éd. Kolsen nº 45) II, 9.

192. Qu'era·m tolh de mal e d'engan
e serai ferms amics umils,
ja n'ai'agutz mans blasmadors
que dizon — so qu'eu no creirai —
que drutz s'enantisc'e s'enans
ab orgolh.
P.-C. 242,29 (*l. c.* nº 22) VI, 3.

193. Ni non aten
socors ni valemen,
ja n'ai' eu longamen
plus amat finamen
d'amador qu'anc fos natz.
P.-C. 242,68 (*l. c.* nº 36) I, 19.

b) Dans une proposition négative.

194. *Ja* no m'en vengues mais salutz,
li dei totz temps estar als pes.
Raïmb. d'Aur., P.-C. 389,34 (éd. Pattison nº 6) II, 6.

195. E doncs hieu, las, qui sui d'est mal suffrire,
de mil dolors fos d'un sol joy jauzire !
E *ja* no fos mas per mi escarnir,
si·m degra far ab belh semblan languir.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,20 (éd. Chambers nº 20) III, 6.

196. Ja non degra dir ver esquern,
quar esquerns vers enuja plus,
e *ja* non sia neis mais us,
que non farion cen messongier.
Flamenca (éd. Paul Meyer[1]), v. 4145.

---

1. Les dictionnaires n'en donnent aucun exemple. Voir cependant section 17.

197. Qu'en son alberc servir'om largamen,
ja el [1] no·i fos...
Lanfr. Cigala, P.-C. 282,14 (éd. Branciforti n° 16) VI, 6.

17. « *Jasiaiso que* » = « *quoique, quand même* ».

Cette expression n'est en vérité qu'un cas spécial de « *ja* + subjonctif » dont il est question dans la section 16*a*. Car elle est un composé de *ja sia* + *aiso que* et veut dire « quoique ce soit un fait (*aiso*) que ». Elle est suivie d'une proposition dont le verbe peut être au subjonctif ou à l'indicatif. Les exemples de cette locution ne sont pas rares. Nous allons en citer ici deux, tirés de la *Chrestomathie* d'Appel (*Leys d'Amors*), l'un avec l'indicatif, l'autre avec le subjonctif.

198. Mas en partimen razona hom l'autru fag e l'autru questio, *jaciayso* que soven pauza hom partimen per tenso e tenso per partimen (124, 108).

199. Et en aitals dictatz no trobam cert nombre de coblas, per que en aitals dictatz pot hom far aytantas coblas quo·s vol..., *jaciaysso* que alcu fassan gilozescas al compas de dansa (124, 162).

18. « *Ja* » = « *justement, précisément* ».

Une seule fois j'ai rencontré *ja* dans une phrase qui exprime l'idée qu'on fait précisément ce qu'on ne devrait pas faire :

200. Ben suy folh e fatz e mos sens
quar *ja* dic so per que la·m tuelh.
P. Rogier, P.-C. 354,3 (éd. Appel n° 7) III, 6.

Nous avons réuni, dans le chapitre B, section 13, des exemples de *ja* indiquant une affirmation énergique. Si ce *ja* énergique se trouve dans une proposition négative, il en résulte une négation du même caractère. Nous pouvons rendre ce *ja... non* par « nullement, aucunement, point du tout ». Ici c'est *ja* qui souligne la négation. Cependant, il y a une deuxième possibilité : c'est quand la négation se rapporte à l'adverbe de temps *ja*. Dans ce cas nous avons l'équivalent du fr. mod. *ne... jamais*.

Il n'est pas toujours facile de décider auquel des deux cas

1. C'est-à-dire : l'hôte.

nous avons affaire. La place que le mot *ja* occupe dans une phrase ne nous renseigne pas sur ce point. Mot important, *ja* se trouve le plus souvent au commencement de la phrase. (Voir cependant les exemples n° 209 et n° 211).

19. « *Ja... non* » *négation énergique.*

201. Als durs, crus, cozens lauzengiers,
enojos, vilans, mals parliers
dirai un vers que m'ai pensat :
que *ja* d'als no·i aura parlat.
Raïmb. d'Aurenca, P.-C. 389,5 (éd. Pattison n° 37) I, 4.

202. *Ja*, pos volrai clus trobar,
no cut aver man[h] parer.
Guir. de Bornelh, P.-C. 242,11 (éd. Kolsen n° 4) III, 1.

203. Eu sui amics. *Ja* celar non o quier.
Aim. de Pegulhan (?), P.-C. 10,31 (éd. Chambers p. 245) III, 1.

Flamenca et ses suivantes discutent la réponse qu'elles vont donner à Guillem. Alis dit :

204. Donna, mais sabes de jugar
quez eu non fas, mas, per ma fe,
ja no·l dires, per mon grat, re
que no·l fassa·l cor ben gausen.
Flamenca (éd. Paul Meyer[1]), v. 4251.

205. Si no·m volgues ben, no·m pensera,
si no·m pesses, *ja* non parlera,
e per so fas tal argumen :
cesta m'a donc a pessamen.
Op. cit., v. 4871.

206. Pauc pretz emperador
escas ni raubador...
Mas al derrier sospir
ja no·l valra feunia...
P. Vidal, P.-C. 364,13 (éd. Anglade n° 38) III, 18.

20. « *Ja... non* » = *fr.* « *ne... jamais* ». Le nombre d'exemples est extrêmement grand. Le glossaire de l'édition de *Girart de*

Rossillon par Miss Hackett en énumère environ soixante. Le verbe y est généralement au futur. On observe la même chose en provençal propre. En raison de l'abondance d'exemples connus, nous nous bornons ici à citer quelques passages tirés des plus anciens monuments de la littérature provençale.

207. Eps li satan son en son mandamen,
ses Dieu licencia *ja* non faran torment.
Boece (éd. Appel, Chrestom. nº 105), v. 19.

208. *Ja* no sera nuils hom ben fis
contr'amor, si non l'es aclis.
Guillem IX, P.-C. 183,11 (éd. Jeanroy nº 7) V, 1.

209. Et anc no·n vis bellazor, mon escien;
aquest non er *ja* camjatz ni per aur ni per argen.
Le même, P.-C. 183,3 (éd. Jeanroy nº 1) VI, 3.

210. Miels li fora *ja* non nasques.
Cercamon, P.-C. 112, 1*a* (éd. Jeanroy nº 4) VI, 5.

211. Del vostre bec,
n'Artimalec,
no·is jauzira *ja* crestias.
Marcabrun, P.-C. 293,43 (éd. Dejeanne nº 43) VI, 6.

212. *Ja* non creirai, qui que m'o jur,
que vins non iesca de razim
et hom per amor no meillur.
Le même, P.-C. 293,13 (éd. Dejeanne 13) IV, 1.

21. « *Non ja* » *sans verbe* (*dans une réponse*).

213. E per so es dreit qu'ieu esper
qu'el me venga m'amor querer.
E si non la·m quer, con sera ?
Laissarai me morir ? Non *ja*.
Jaufré (éd. Brunel), v. 7556.

214. De loncs tems non agra chana,
si s'amor no m'enveies ?
No *ja*, si totz tems vivia.
Guir. de Born., P.-C. 242,4 (éd. Kolsen nº 20) V, 3.

215. E qu'en diretz, si l'esciens es rars
e·l cor es leus, valra·m ja sobramars ?

No *ja*, tant es alt'e richa
cela...
Le même, P.-C. 242,17 (éd. Kolsen nº 30) III, 3.

216. Doncs, pus te letz lo[s] noms del[s] croys avars
diras ? Hoc, c'als cels remanra parlars.
Non *ja*, qu'en paraul'esdicha
no preson re li presan. [1]
Cerveri de Gir., P.-C. 434 a,23 (éd. Kolsen, *Beiträge* nº 10 ; éd. Riquer nº 21) IV, 3.

22. « *Ja* » *introduisant une proposition optative négative* [2].

217. *Ja* ne mant lo reis nule auchaison !
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 749.

218. Si cel qui vos a mort s'en torne vis,
Ja Dieus ne nos ajust ni Saint Denis !
Loc. cit., v. 3974 [3].

219. *Ja* no·m tema ren far que·m pes
mos amicx, aisso·l vuelh pregar.
Raïmb. d'Aur., P. C. 389,28 (éd. Pattison nº 24) III, 1.

220. Ni *ja* no·us aj'eu ni Deus me,
s'ab tot lo mon ses vos avia be.
P. Vidal, P.-C. 364,50 (éd. Anglade nº 12) VI, 7.

221. Mas *ja* no·s cug hom qu'eu m'abais
pels rics, si·s tornon sordeior.
Le même, P.-C. 364,35 (l. c. nº 32) VI, 1.

222. Quar qui trop vai servizi repropchan,
ben fai semblan que·l guizerdon deman ;
mas *ja* de mi non cujetz que·l n'esper.
Folq. de Mars., P.-C. 155,3 (éd. Stroński nº 10) IV, 8.

Il semble que, dans quelques rares cas, le subjonctif ait été remplacé par l'impératif. Je n'ai trouvé d'exemples que dans

---

1. Ce texte me semble incompréhensible malgré les efforts interprétatifs des deux éditeurs et de Salverda de Grave dans une note du *Neophilologus*, XXV, p. 62.

2. Des exemples où *ja* a la même fonction dans une proposition affirmative semblent manquer. Aussi Levy (*SWB* IV, 244 ss) n'en offre-t-il aucun non plus.

3. Le glossaire énumère dix-sept exemples de cet usage.

Girart de Rossillon, et je vais reproduire ici trois passages que Mlle Hackett considère comme assurés.

223. E porprennez sa terre, plan e boscage.
Ja ne vos en movez per enviage [1]
tru [2] tort qu'el vos a fait vos dat bon gage.
v. 3782.

224. *Ja* por rien qu'i vos dic non iraiseiz !
v. 3868.

225. De tes meillors parenz caien [3] as tanz
Ja non desonortar [4], qui·n sie danz.
v. 5514.

23. Comme *anc*, l'adverbe *ja* est souvent accompagné d'autres adverbes, et il n'est pas toujours possible de décider lequel des deux renforce l'autre. Dans la plupart des cas, *ja* renvoie à l'avenir. Il n'est donc pas surprenant que des mots comme *mais* et *pueis* soient ceux qui se joignent à notre adverbe le plus souvent.

a) *ja-mais*

226. *Ja* non farai mai plevina
leu per la troba n' Eblo.
Marcabrun, P.-C. 293,31 (éd. Dejeanne nº 31) IX, 1.

227. *Ja* mais d'amor no·m jauziray,
si no·m jau d'est'amor de lonh.
J. Rudel, P.-C. 262,2 (éd. Jeanroy nº 5) V, 1.

228. Qu'ieu mi gurp de lieis e·m lais
e mi non veira *ja* mais.
Peire d'Alv., P.-C. 323,3 (éd. Zenker nº 8) VI, 4.

229. Si d'aisso m'es sertana,
d'autra vetz la·n creirai ;

---

1. « Messager ».

2. *tru* = *tro*. Je crois qu'il faut lire ce vers ainsi : *Tro* [*del*]*tort que·us a fait vos dat bon gage.*

3. « Ci-dedans ».

4. L'infinitif = impératif dans une phrase négative.

o si que no, *ja* mai
no creirai crestiana.

Bern. de Vent., P.-C. 70,37 (Appel nº 37) VII, 3.

230. Ni *ja* mais no m'alegrarai
ni no chantarai volonters.

Guir. de Born., P.-C. 242,65 (éd. Kolsen nº 76) III, 6.

231. *Ja* non serem per ren mais confondut.

Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 8787.

b) *ja-pois*

232. *Ja* Dombredieus no m'azir tan
qu'ieu ja pois viva jorn ni mes
pus que d'enoi serai mespres
ni d'amor non aurai talan.

Bern. de Vent., P.-C. 70,31 (éd. Appel nº 31) II, 6.

233. *Ja* pois no·us sove[n]ra dels mals.

Flamenca (éd. Paul Meyer), v. 5192.

234. Quar si non dic [1] hoc de prumier,
quant hom li demanda ni·l quier,
ja pois sos hocs luec non aura,
quant hom ren no·il demandara.

Op. cit., v. 7848.

c) *ja-plus*

235. Sol lo be que·m prezenta,
sos belhs olhs e·l franc(s) vis,
que *ja* plus no·m cossenta,
me deu aver conquis.

Bern. de Vent., P.-C. 70,37 (éd. Appel nº 37) II, 3.

d) *ja-un*

236. Mais als pros dic e vuelh pregar
que *ja* us ab elhs [2] no·s n'acort,

---

1. Sujet : la dame.
2. C'est-à-dire : les *lauzenjadors*.

si en proeza vol estar.
Marcabrun, P.-C. 293,34 (éd. Dejeanne nº 34) III, 6.

237. Ai Deus, can bona for'amors
de dos amics, s'esser pogues
que *ja* us d'aquestz enveyos
lor amistat no conogues !
Bern. de Vent., P.-C. 70,22 (éd. Appel nº 22) II, 3.

238. Que·lh Norman en son enoiat
e dizon, si·s n'eron tornat,
ja mais us sai no venria.
Bertr. de Born., P.-C. 80,14 (éd. Appel nº 15) VIII, 6.

239. *Ja* non troberez un qui die non.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 8186.

e) *ja-jorn* (*dia*)

240... c'a mal seignor estraing
serv que no·m met neus term loing
que *ja* jorn vas me s'amesur.
Guill. de Saint-Didier, P.-C. 234,5 (éd. Sakari nº 4) II, 4.

241. Donc, si merces de lieys no·m fai jauzir,
ja mais alhors no·m fara jorn atendre.
Le même, P.-C. 234,1 (l. c. nº I) V, 9.

242. *Ja* ne sera mos seindre ne eu siens die !
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 3016.

243. *Ja* ne seras nul die diseritaz.
Op. cit., v. 9125

244. Seiner, *ja* ne prendrai jor penitance
entros que li ferai de mort dotance.
Op. cit., v. 7478.

f) *ja-nul* (*negun*)

245. *Ja* non er nuills, s'i [1] dechai,...
no·i lais del pel en l'arsina.
Marcabrun, P.-C. 293,31 (éd. Dejeanne nº 31) III, 6.

1. C'est-à-dire : *en amar*.

246. E *ja* per so nuls hom no m'ochaizo !
Folq. de Mars., P.-C. 155,8 (éd. Stroński nº 5) III, 9.

247. E doncs, dona, no·m faretz *ja* nulh be ?
Aimeric de Peg., P.-C. 10,23 (éd. Chambers nº 23) III, 7.

248. *Ja* nen s'en combatra neguns a mi.
Gir. de Ross. (éd. Hackett), v. 5688.

g) *ja nul temps.*

249. *Ja* de chantar nulh temps no serai mutz.
Bertr. d'Alamanon, P.-C. 76,9 (éd. Salv. de Grave nº 4) I, 1.

250. Ni *ja* nulh temps cambi no trobarai
ni esmenda del dan qu'ai per vos pres.
Aim. de Pegulhan, P.-C. 10,10 (éd. Chambers nº 10) V, 7.

h) *ja-nonca*

251. Suspira·l gentz per tal affan
que·ll vedon durar ses engan.
Hom cui fosson creyud cent ann
nonca·l sofergra *ja* plus gran.
Chanson de sainte Foi (éd. Hoepffner), v. 383.

252. E *ja* Dieus noqua lor perdo
quar an dig so qu'anc vers no fo.
Folq. de Mars., P.-C. 155,23 (éd. Stroński nº 3) II, 4.

i) *ja per-re*

253. Car *ja* per ren pro no·i auretz.
Flamenca (éd. Paul Meyer[1]), v. 4437.

254. Que *ja* per ren non la mentava.
Op. cit., v. 4730.

255. Que *ja* per ren non remanria.
Op. cit., v. 6857.

j) *ja-sol* « *pas même* »

256. E pogron far gran mession...
e sojosnar. II. mes o .III.

que ja de ren qu'aion despes
ja sol l'ostes non parlara.
Op. cit., v. 1757.

257. Mais be·us dic que tal mil (m') i vengron
que *ja* sol lo pe non la tengron,
si per Flamenca non lur fos.
Op. cit., v. 7222.

V. *jassé.*

Les exemples de *ja* réunis dans le chapitre précédent suffisent pour montrer la variété extraordinaire dans l'usage de cet adverbe, variété qui dépasse même celle que nous avons constatée pour l'adverbe *anc.* Malgré cette grande diversité syntaxique, sémantique et stylistique dans l'emploi du mot simple, l'usage de son composé *jassé* a subi la même restriction que nous avons rencontrée chez l'adverbe *anc,* quand il est devenu *ancsé.*

1. *Ce que disent les dictionnaires.* Raynouard (*Lex. rom.* III, 579) offre, de notre mot, quatre exemples, dont deux le montrent précédé d'une préposition (*en jassé, per jassé*). La seule signification que Raynouard donne est « toujours », sans indiquer que le mot ne se rapporte qu'à l'avenir. Levy, *SWB* (IV, 250), ajoute un autre exemple où *jassé* est aussi accompagné d'une préposition : *a jassé* « für immer », tandis que son *Petit Dictionnaire* dit simplement : *jase, jasempre* « toujours ». Levy ne dit pas non plus comment il faut entendre ce « toujours » [1].

2. *Exemples de « jassé » employé seul.* Il me semble que dans la plupart des cas, *jassé* est précédé d'une préposition. Il ne sera donc pas inutile de citer ici quelques exemples où *jassé* paraît sans préposition :

---

1. Ni Raynouard ni Levy ne pouvaient connaître le grand nombre d'exemples de *jassé* accompagné d'une préposition qui ont été révélés par les chartes publiées par M. Brunel. Cf. notre chapitre II, section 3.

258. Merceians sui e serai *jase*.
Aim. de Peg., P.-C. 10,41 (éd. Chambers nº 41) V, 7.

259. Ans l'am e l'amarai *jasse*.
Uc de S. Circ, P.-C. 457,9 (éd. Jeanroy et Salverda de Grave nº 3) V, 1.

260. E vuoill que·il done [1] prevenda
aital cum donava a me,
et que ella l'ame *jasse*
e q'el vas lieis si defenda.
Le même, P.-C. 457,15 (l. c. nº XII) III, 8.

3. « *Jassé* » *se rapportant au passé?* Parmi tous les exemples de *jassé* que j'ai rassemblés, il n'y en a qu'un seul où le mot semble se rapporter au passé. Il est tiré d'une poésie de Guiraut de Bornelh, P.-C. 242,48, nº 24 de l'édition de Kolsen, strophe VI, v. 4. Nous croyons pouvoir démontrer que le passage peut être interprété autrement que ne le fait l'éditeur. Voici le texte.

261. Drechs es qu'ela senhorei;
c'aissi·s conve
can m'aura forfach!
Que *jasse*
m'a be vendut [2].....
C'anc, de l'ora qu'eu fui natz,...
no fraissi so mandamen
nescis ni ab escien.

Les cinq premiers vers de cette strophe ont été l'objet de plusieurs essais d'interprétation, mais personne n'a élevé aucune objection contre le fait que l'éditeur attribue ici à *jassé* le sens qui est propre à *ancsé* [3], c'est-à-dire l'idée du passé [4]. Pour rendre le sens de *jassé* absolument clair, je propose de lire au

---

1. Sujet : cet autre.

2. Le texte de Kolsen a : *vencut*, qui ne se trouve que dans un seul manuscrit contre dix qui ont *vendut*. Voir aussi Salverda de Grave, *Observations sur l'art lyrique de Giraut de Borneil*, Amsterdam, 1938, p. 123.

3. Deux des douze manuscrits ont en effet *ancsé*.

4. Voici la traduction de Kolsen : « Hat sie mich doch... stets sehr beherrscht. »

cinquième vers : *Qu'e* (= *en*) *jassé* « à jamais, pour toujours ».

Mais comment expliquer que l'adverbe *jassé*, qui indique l'avenir, puisse modifier le passé indéfini *a vendut* (v. 6) ? A mon avis, *a* (dans *a vendut*) n'est pas le verbe auxiliaire, mais un exemple de l'usage spécial et fréquent du verbe *aver*, à savoir celui où il est accompagné d'un double accusatif, l'un du régime direct (*m'* = *me*), l'autre de l'attribut prédicatif (*vendut*). Voici quelques exemples de cet usage de *aver*.

1° L'attribut est un adjectif : *E a·m leial e fizel E just plus que Deus Abel*, P. Vidal, éd. Anglade n° 47, III, 9 ; *Paga los ben, enayssi los auras Bons e leyals*, *Complainte anonyme*, P.-C. 461,133 b (éd. Pellegrini) v. 59-60.

2° L'attribut est un substantif : *E pus tan leyal amador m'avetz, belha dona, en ver*, Gauc. Faidit, P.-C. 167,58 (éd. Kolsen, *Dichtungen*, p. 182) IV, 1-2 ; *Per c'oi mais d'enemic mortal M'auretz amic fin e leial*, Gausb. de Puicibot, P.-C. 173,11 (éd. Shepard n° 11) II, 12 [1].

Quant au mot *vendut*, nous renvoyons à la locution fréquente *per donar e per vendre*. Levy (*SWB* VIII, 632) cite de Peire Vidal : *totz sui seus per donar e per vendre*, ce qui veut dire que le poète est complètement soumis à la volonté de la dame. Plus intéressant encore est cet autre passage cité aussi par Levy : *mi soy vendutz a vos et al vostre poder*. Ces exemples nous permettent de rendre notre *vendut* par « serf » ou « serviteur ».

La traduction littérale de *m'a be vendut* serait donc « elle m'a bien (comme) serviteur ». Cette interprétation est d'accord avec l'idée centrale de notre strophe, dont le premiers vers lui sert d'une sorte de « leitmotiv » : *Drechs es qu'ela senhorei*.

Reste à expliquer le présent au lieu du futur, dont *jassé* est généralement accompagné. Nous trouvons des cas semblables en grande quantité dans celles des chartes publiées par M. Brunel où il s'agit d'une donation. En voici quelques exemples : *... et do vos alleinament en Revel a jasse* (Charte n° 60,7) ; *...dona a Deu et alz cavalliers del Temple .III. d. melgoires per jase* (88,4), *... vos o desanparam e·us o deguirpem per aras e per jase* (59,13). Le don est fait au temps présent, mais il est valable pour tou-

1. Pour d'autres exemples voyez mon article dans *Neuphil. Mitteil.*, 38 (1937), p. 4-5.

jours. Semblablement, le fait que le poète est le serviteur de sa dame existe au moment présent, mais il restera le même pour toujours. Ainsi, malgré le temps présent du verbe (*a*), le sens de la phrase assure à *jassé* ses relations avec l'avenir.

VI. « *DESSÉ* » ET L'ORIGINE DES TROIS ADVERBES EN « *SÉ* ».

1. *Ce que disent les dictionnaires.* Raynouard (III, 27) connaît deux significations du mot *dessé* : « sur-le-champ, incontinent, immédiatement » et « assurément, certainement. » Cette dernière acception a été rejetée par Levy (*SWB* II, 136), parce que, dans les deux exemples cités par Raynouard, le mot a le même sens qu'il a dans la plupart des cas, à savoir « sur-le-champ ». En revanche, Levy (*l. c.*) ajoute une autre acception du mot, celle de « tout à l'heure, il n'y a qu'un moment ». Puis il donne un exemple de la conjonction *al dese que* « aussitôt que », et il finit par citer le passage suivant des *Auzels Cassadors* (v. 1096) :

262. Ausel que volontiers si gieta
en aiga, tenetz en dieta,
car per trop graissa l'esdeve
o per febre, si beu *dese*.

Levy n'est pas sûr de la signification de *dese*, et il se demande si l'on ne pourrait le traduire par « toujours ». Nous ne le croyons pas.

2. « *Dessé* » = « *facilement* ». L'auteur même des *Auzels Cassadors* nous aide à trouver la vraie signification que *dese* au vers 1096. Voici trois passages du même ouvrage, que nous citons d'après l'édition de Schutz :

263. Que de tals n'i a solon far
d'autra pena per meills estar,
mas ieu aiso non preze re,
car sil cavilha n'eis *dese*
e no garda·ls de fendre...
v. 1274.

L'auteur, ayant indiqué le vrai moyen de réparer une plume

brisée, rejette ce que font d'autres dans un tel cas. Il est clair qu'il ne veut pas dire qu'une telle cheville sorte « immédiatement » — car qui s'en servirait alors ? — ni qu'elle sorte « toujours », mais il est d'avis qu'elle sort « facilement ».

264. Si vostr'auzels avia tos,
del guerir fosetz fort coitos,
car la corada·l romp *dese*,
e pueis metzina no·il val re.
v. 2449.

Personne ne saurait dire que la fressure d'un oiseau rompe aussitôt qu'il a la toux. Ici encore rien que « facilement » convient au contexte.

265. Si vostr'auzells es peoillos,
ges fort non pot esser joios.
Auzels gras non s'o [1] ten en re,
mas lo magres en mor *dese*.
v. 3449.

Si un oiseau maigre est pouilleux, il n'en meurt pas « tout de suite »; il n'y a que la possibilité qu'il en meure, il pourra en mourir « facilement ».

C'est un sens semblable que nous voudrions attribuer au mot *dessé* au vers 1096 de notre exemple n° 262. Il exprime la même idée que le *volontiers* du v. 1093, exactement comme le fr. mod. *volontiers* a les deux significations de « de bon gré » et de « facilement » [2].

3. *Significations douteuses de « dessé »*. Voici le premier exemple, tiré d'une poésie attribuée à Bertran de Born lo filh, P.-C. 81,1 a (éd. Kolsen *Neuphil. Mitteil.* 37,285) V, 4 :

---

1. Le texte de Schutz a : *so*.

2. Voir Littré II, 2019, n° 26. Voici quelques autres exemples de prov. *volontiers* = « facilement » : *C'auzels gras ab pena s'eisaura, Volontiers tornara ses aura, Auzels Cassadors*, éd. Schutz, v. 1076; *Si vostr'auzels a trop gran set E volontiers en aiga·s met Per sol beure, non per banhar, Enaissi·l devetz metzinar, l. c.*, v. 2620. Cf. *volontos* dans le même sens : *E·l ser donaretz li De carn suau e deleitoza E de digerir volontosa* (« facile à digérer »), *l. c.*, v. 1656.

266. Si m'aiut fes, ja per flac cor volatge
non mi partrai da leis vas cui sopleia
tan douzamen mos cors, qui reverdeia
per leis *desse*, ni m'en farai salvatge.

Kolsen traduit *dessé* par « toujours ». Il ne donne, de cette signification du mot, aucun autre exemple que celui du vers 1096 des *Auzels Cassadors* pour lequel Levy, d'une manière hésitante, a proposé le sens de « toujours » (voir ci-dessus notre discussion sur l'exemple n° 262).

Le second exemple se trouve dans une *tenson* entre Aimeric de Pegulhan et Elias d'Uisel. Cette poésie a été publiée trois fois, par Carstens [1], par Audiau [2] et par Shepard-Chambers [3]. Après que Aimeric a dit à Elias :

267. N'Elias, a lei de truan
me conseillatz er et ancse...

son adversaire lui répond dans une sorte de parallélisme :

N'Aimeric, vilania gran
disetz e razonatz *dese*.

Dans leurs traductions, Shepard-Chambers et Audiau ne tiennent aucun compte de *dese*, tandis que Carstens le rend par « auch noch » (= par-dessus le marché), signification qui me paraît indiscutable.

4. « *Dessé* » *et des adverbes synonymes. Dessé* est surtout connu comme adverbe de temps (voir section 1), et il se présente dans deux nuances sémantiques. Dans cette double fonction, il n'y a rien de surprenant : d'autres adverbes synonymes la montrent aussi.

Ainsi prov. *ades* signifie non seulement « sur-le-champ », mais aussi « il n'y a que peu de temps » (Levy, *SWB* I, 20, n° 2 et *Pet. Dict.* [4]). L'adverbe *tantost* a subi le même dévelop-

1. *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble und Peire d'Uisel*, Königsberg, 1914, n° XI.

2. *Les Poésies des quatre troubadours d'Uisel*, Paris, 1922, n° XXIV.

3. *The Poems of Aimeric de Pegulhan*, Evanston, 1950, n° 37.

4. De la dernière des deux significations le *SWB* ne donne qu'un exemple. En voici d'autres : *Car ades m'en era annatz Per deportar fors d'est castel, Ab tan venc volant un aucel, Jaufré* (éd. Brunel), v. 9832 ; *Pueis auretz un colombo*

pement sémantique (Levy, *Pet. Dict.* : « aussitôt » et « il y a peu de temps »). Dans le *SWB* (VII, 557), nous trouvons *sempre*, qui veut dire « sogleich » (*Pet. Dict.* « aussitôt, sur-le-champ ») et, sous la forme *semprars* (*SWB* VII, 557), « eben », c'est-à-dire : « il n'y a qu'un moment ». Nous pourrions mentionner aussi allem. *soeben* et *sogleich*, dont les secondes parties *eben* et *gleich* sont des synonymes, et fr. « tout à l'heure », qui veut dire « dans un moment » aussi bien que « il n'y a qu'un moment » [1]. Il paraît que, dans tous ces cas, le temps présent est considéré, non comme un point, mais comme un espace de temps plus étendu, comprenant aussi une petite partie du passé et de l'avenir immédiat. C'est donc le contexte et la forme du verbe qui décident laquelle des deux significations, « dans un moment » ou « il n'y a qu'un moment », un auteur a voulu employer.

5. *Structure des trois adverbes en -sé.* On a, et à juste titre, mis les trois adverbes sur le même niveau linguistique. En effet, ce qu'ils ont de commun c'est ce qu'on pourrait appeler le suffixe *-sé*. Tout de même, quelle différence fondamentale dans leur formation ! Tandis que *ancsé* et *jassé* ont pour bases deux mots indépendants, *anc* et *ja*, avec des significations bien définies, et qui forment une partie intégrale de la phrase, *dessé* est composé de la même terminaison énigmatique *-sé* et de la préposition *de*, mot qui ne veut rien dire en lui-même, ne servant qu'à exprimer les rapports qui existent entre deux autres mots. Ainsi l'essentiel dans *ancsé* et *jassé* est l'adverbe qui précède *-sé*, dans *dessé* c'est le *-sé* lui-même.

6. *Origine de « dessé ».* La grande importance que la terminaison *-sé* paraît avoir dans la structure de *dessé* nous fait croire que c'est de *dessé* qu'il faut partir pour trouver la vraie nature

---

viu, graset, c'ades iesca del niu, Auzels Cass. (éd. Schutz), v. 2376 ; *E, s'aloen non aviatz, Del femps del gal i pausaretz Cueit en vinagre, que·i estes Aitan com ieu ai dig ades, l. c.*, v. 3032 ; *E tu, Capairo, potz plevir C'aissi·m son fresc mei dezir Que sembla·m c'ades o comens*, Guillem Ademar, P.-C. 202,1 (éd. Almqvist nº 2) IX, 3.

1. Voir Littré II, 2019 nº 20. Selon Littré, la première des deux significations est vieillie.

du suffixe *-sé* et que c'est de *dessé* que les adverbes *anc* et *ja* ont emprunté leurs formes allongées *ancsé* et *jassé* [1].

Quelle est donc l'origine de *dessé* ? Ce sont les exemples cités ci-dessus (chapitre VII, section 2) des *Auzels Cassadors*, où *dessé* veut dire « facilement », qui nous ont mis sur la piste de ce que nous croyons être l'étymologie de cet adverbe. Nous ne voyons dans *-sé* rien d'autre que le pronom réfléchi, et nous sommes d'avis que latin *de se* voulait dire « de soi (-même) ». Celui qui agit « de soi(-même) », sans y être invité ou forcé, agit généralement de bon gré. Comment l'idée de « bon gré » peut engendrer celle de « facilement » est démontré par fr. *volontiers*, qui a pris cette signification selon Littré (voir note 2, p. 350). Le développement sémantique de *volontiers* s'en est arrêté là, sans faire de cet adverbe de manière un adverbe de temps, comme c'est le cas de *dessé*.

Un quasi-parallèle de cette évolution est présenté par le cas de l'adverbe anglais *readily*. Selon l'*Oxford English Dictionary* (VIII, 196 n° 1), cet adverbe indique la spontanéité (« voluntariness, willingness ») de l'action, signification qui correspondrait à notre *de se* « de soi(-même) ». De là, le mot a pris le sens de « sans difficulté, avec facilité », ce qui égalerait la deuxième étape dans le développement sémantique de notre *dessé*, c'est-à-dire « facilement ». Enfin, *readily* peut dire « sans délai » (*Oxf. Dict.*, *l. c.* n° 2), ce qui fait de l'adverbe de manière un adverbe de temps, tout comme nous l'avons pu constater à l'égard de l'adverbe provençal *dessé*.

7. *Conclusion*. Nous croyons que l'étymologie des trois adverbes *ancsé*, *jassé* et *dessé* que nous venons de présenter est d'accord avec les exigences de la sémantique aussi bien que de la phonétique. Pourtant, on pourrait y faire au moins deux objections.

1° N'est-il pas étonnant qu'il n'y ait pas eu, à côté de la base latine **de se*, aussi celles de **de me* et de **de te* dans les cas où il s'agissait d'un verbe à la première ou a la deuxième personne ? Nous ne le croyons pas. Nous pensons que celui qui, le premier, employait le terme *de se* dans le sens qui nous occupe ici, en observant une autre personne agir promptement, croyait

1. C'est aussi l'opinion de Gröber; cf. chapitre Ier, section 7.

voir chez celle-ci une certaine spontanéité. Cela menait à identifier l'idée de la spontanéité d'une action et celle de la promptitude avec laquelle s'exécute cette action, et, de là, à donner à **de se* (plus tard *dessé*) les acceptions de « facilement » (cf. fr. *volontiers*) d'un côté et de « sur-le-champ » (cf. angl. *readily*) de l'autre. L'observation aussi bien que l'identification dont nous venons de parler nous semble peu probable dans le cas d'une personne qui s'adresse à une autre personne et complètement impossible de la part de quelqu'un qui parle de lui-même. C'est pourquoi le développement de prov. *dessé* ne pouvait procéder que de **de se* seul, en excluant, dès le début, un **de me* et un **de te*. Une fois figé et devenu adverbe, **de se* ne connaissait plus de limites dans son emploi.

2° La langue provençale a développé deux formes du pronom réfléchi : *se* (< lat. *se*) et *si* (< lat. *sibi*; cf. *i* < ibi [1]). Donc ne devrait-on pas s'attendre à trouver une deuxième forme de notre adverbe, à savoir **dessi* ? Nous avons vu que les trois adverbes en *-se* remontent à la période prélittéraire de la langue provençale. Il est donc permis de présumer que lat. **de se* était déjà devenu l'adverbe invariable *desse* avant que la forme *si* devînt le double du pronom réfléchi latin *se*. Il est aussi possible que *dessé* ait pris son origine dans une partie du domaine linguistique provençal où *se* était la seule forme du pronom réfléchi et que, de là, *dessé* se soit répandu sur le reste de ce domaine [2].

Nous ne croyons pas que les deux objections que nous nous sommes faites nous-même soient capables d'invalider les résultats de notre étude. Selon celle-ci, l'expression latine **de se* serait devenue l'adverbe provençal *dessé*, qui, de son côté, aurait servi de modèle aux deux autres adverbes, *ancsé* et *jassé*. Sous l'influence de *dessé*, qui, dès son origine, désignait presque exclu-

1. Ronjat (*Grammaire istorique des parlers provençaux*, Montpellier, 1930-37, vol. III, p. 70, § 509) est d'avis que *si* a été refait sur *mi*.

2. Le français du Nord ne connaît que le dérivé du lat. *se*. Il semble même que, dans certaines régions du Midi, les formes *me*, *te*, *se* soient, encore aujourd'hui, les seules en usage; cf. Ronjat, *op. cit.* III, 50, 51 et 70, §§ 498, 499, 509. Dans l'Introduction de son édition du roman de *Jaufre*, M. Brunel dit (I, p. LXII-LXIII) : « Les formes *me*, *se* se trouvent à des dizaines d'exemples ». Seule exception : *enaissi : de mi* (v. 9296).

sivement un espace de temps qui se range autour d'un point que nous appelons le présent, la grande variété des acceptions de *anc* et de *ja* se serait réduite à une seule, ou presque, aussitôt que les deux adverbes simples devenaient *ancsé* et *jassé*. *Anc*, qui se rapportait dans la plupart des cas, au temps passé, et *ja*, qui indiquait fréquemment l'avenir, en s'agglutinant la désinence *-se*, seraient venus à désigner uniquement, l'un le passé, l'autre l'avenir. Ainsi se serait formé, correspondant à l'idée populaire des trois espaces du temps, le trio linguistique de *dessé*, *ancsé* et *jassé*.

TABLE DES MATIÈRES

I. Remarques générales sur les trois adverbes en *-sé*. — 1. La base, p. 289. — 2. Remarque de principe, p. 289. — 3. L'âge des trois adverbes, p. 290. — 4. La nature de l'*e* final, p. 292. — 5. L'étymologie d'Antoine Thomas, p. 297. — 6. L'étymologie de Paul Meyer, p. 299. — 7. L'étymologie de Gustav Gröber, p. 300. — 8. La signification des trois adverbes, p. 302.

II. *Anc*. — 1. Origine, p. 302. — 2. *Anc... no* se rapportant au passé en général, p. 305. — 3. *Anc* dans des phrases affirmatives, p. 306. — *Mala anc*, p. 307. — 5. *Anc* dans une proposition interrogative, p. 307. — *Anc* dans des propositions subordonnées, affirmatives en apparence, dont la principale contient un négatif ou son équivalent. — 6. *Anc* dans une proposition formant le sujet ou le régime de la proposition principale, p. 308. — 7. *Anc* dans une proposition consécutive, p. 309. — 8. *Anc* dans une proposition relative dépendant d'une proposition principale négative, p. 309. — 9. *Anc* dans une proposition relative se rapportant à un superlatif, p. 309. — 10. *Anc* dans une proposition relative d'un sens indéfini, p. 310. — 11. *Anc* dans une proposition introduite par *que* (= lat. *quam*) et se rapportant à un comparatif, p. 311. — 12. *Anc* dans une proposition conditionnelle, p. 311. — 13. Cas spécial de *si-anc*, p. 312. — 14. Encore *si... anc*, p. 313. — 15. *Anc* dans des propositions introduites par *car*, p. 313. — 16. *Anc* combiné avec d'autres expressions (*anc... mais*, *anc... pueys*, etc.), p. 315. — 17. *Anc* renforçant la négation, p. 317.

III. *Ancsé*. — 1. Note préliminaire, p. 319. — 2. *Non... ancsé* = ne... jamais » ?, p. 319. — 3. *Ancsé* = « jamais » ?, p. 320. — 4. *Ancsé* « jadis, autrefois », p. 320. — 5. *Ancsé* « toujours », p. 321. — 6. Conclusion, p. 324.

IV. *Ja*. — A. *Ja* adverbe de temps. — 1. autrefois, jadis, p. 325. — 2. à l'avenir, désormais, p. 326. — 3. déjà, p. 326. — 4. *Ja* indiquant une action qui est sur le point de commencer, p. 327. — *Ja* dans des propositions subordonnées, affirmatives en apparence, dont les propositions principales contiennent une négation ou son équivalent. — 5. *Ja* dans des propositions substantives, p. 327. — 6. *Ja* dans des propositions relatives, p. 328. — 7. *Ja* dans des propositions conditionnelles, p. 329. — 8. *Ja* dans des propositions optatives introduites par *si*, p. 330. — 9. *Ja* dans des propositions dépendant de *que* = lat. *quam*, p. 331. — 10. *Ja* dans des propositions interrogatives, p. 331. — 11. *Ja* dans des propositions introduites par *car*, p. 333. — 12. *Ja* dans une proposition consécutive, p. 333. — B. *Ja* sans la notion de temps. — 13. *Ja* dans une affirmation énergique, p. 334. — 14. *Ja* exprimant un fait bien connu, p. 335. — 15. *Ja* « pourtant », p. 336. — 16. *Ja* + subjonctif = « quoique, quand même », p. 337. — 17. *Jasiaiso que*, p. 338. — 18. *Ja* « justement, précisément », p. 338. — 19. *Ja... non* : négation énergique, p. 339. — 20. *Ja... non* « ne... jamais », p. 339. — 21. *Non ja* sans verbe (réponse), p. 340. — 22. *Ja* introduisant une proposition optative négative, p. 341. — 23. *Ja* accompagné d'autres expressions, p. 342.

V. *Jassé*. — 1. Ce que disent les dictionnaires, p. 346. — 2. Exemples de *jassé* sans préposition, p. 346. — 3. *Jassé* se rapportant au passé ?, p. 347.

VI. *Dessé* et l'origine des trois adverbes en *-sé* — 1. Ce que disent les dictionnaires, p. 349. — 2. *Dessé* « facilement », p. 349. — 3. Significations douteuses de *dessé*, p. 350. — 4. *Dessé* et des adverbes synonymes, p. 351. — 5. Structure des trois adverbes en *-sé*, p. 352. — 6. Origine de *dessé*, p. 352. — 7. Conclusion, p. 353.

Kurt LEWENT.

ÉTUDES SUR LE LANCELOT EN PROSE *

II. L'ESPRIT DU LANCELOT-GRAAL

Faut-il attribuer ce cycle à un auteur unique dont le double esprit s'affirme dans chacune des parties de cette œuvre immense? ou à un architecte unique qui a pris conscience peu à peu de l'ampleur de son dessein ? Les deux thèses ont été soutenues, on le sait. Sans rien contester de la justesse de bien des remarques qui ont été faites, dans un sens ou dans l'autre, je voudrais présenter ici quelques réflexions hors de tout système.

Il faut tenir pour acquis que le double esprit ne se manifeste pas également tout au long du corpus, mais plus spécialement dans l'*Agravain* ou *Préparation à la Queste*. Il est d'autre part certain que l'inspiration du *Lancelot* propre semble à l'opposé de celle de la *Queste*, la *Mort Artu* offrant une sorte de synthèse ou de moyen terme. Hors de doute enfin que dès les premières lignes du *Lancelot* l'auteur songeait à Galaad : c'est le nom véritable qu'a reçu au baptême Lancelot, qui donnera plus tard le jour à Galaad, élu du Graal. Ce n'est pas là un hasard, et je ne suis pas convaincu, pour ma part, de l'existence d'un *Lancelot* primitif qui se terminerait à la mort de Galehaut et qui réservait encore à Perceval l'honneur du siège périlleux. Que le romancier ait vu se préciser en cours de route certains linéaments de son sujet, que d'étape en étape des perspectives se soient plus nettement découvertes à lui, c'est possible. Mais au départ le devis est tracé dans ses grandes lignes. Son trait de génie, M. J. Frappier l'a dit, c'est « d'avoir soudé le roman de Lancelot et le roman du Graal », l'un et

* Cf. *Études sur le Lancelot en prose, I. Les épisodes du Voyage en Sorelois et de la Fausse Guenièvre*, dans *Romania*, LXXVI (1955), p. 334-341.

l'autre traités séparément chez Chrétien de Troyes [1]. Le *Lancelot* représente la première phase dans le développement de ces sommes de plus en plus accueillantes aux thèmes et au personnel romanesques : *Suites* du *Merlin*, *Prophéties Merlin*, *Tristan* en prose, *Palamède*, etc... C'est en faisant de Lancelot le père de Galaad que les deux ensembles se sont trouvés solidement reliés l'un à l'autre, et le passage de l'un à l'autre se fait dans l'*Agravain* où, sans perdre son titre de meilleur chevalier, Lancelot s'efface déjà devant celui qui éteindra la tombe ardente de Siméon, où Perceval entre en sène, où enfin le Graal est annoncé comme la suprême aventure.

Mais qu'était-ce que le *Chevalier à la Charrette* de Chrétien? Autre chose qu'un beau conte, l'expression d'un certain idéal, d'un certain style de vie. Lancelot y aimait la reine d'une passion exaltante, qui portait sa justification en elle-même et le faisait parvenir aux plus hauts sommets de la valeur. Et le *Conte du Graal*? Pour inachevé qu'il soit, il est clair que son héros, le « nice », devait par l'expérience de la souffrance, par la découverte de la pitié et par l'approfondissement du sens religieux guérir le méhaignié et mériter la garde du Graal, après avoir dépouillé le vieil homme. Le cycle de Robert de Boron avait au reste commencé à expliciter, non sans quelque maladresse, le sens de cette œuvre. Impossible de vider l'un et l'autre roman de leur contenu moral et spirituel, si différent l'un de l'autre, et dont le premier avait été proposé à Chrétien par sa protectrice la comtesse de Champagne. La structure générale du *Lancelot* en prose nous éclaire en partie sur l'esprit du cycle. Accueillant deux romans séparés pour les unir en un tout cohérent, le prosateur ne pouvait guère refuser le double message qu'ils apportaient. Il serait oiseux de se demander si c'est le désir de présenter un double idéal qui est à l'ori-

1. A une foule de détails on décèle sa parfaite connaissance de Chrétien : III, 30, un chevalier en attend un autre dans le bois (= début du *Conte du Graal*) ; III, 287, Gauvain inactif est insulté par le nain (situation analogue dans le *Conte du Graal*, épisode de la pucelle aux petites manches : pour la même raison Gauvain est « gabé » par les dames) ; III, 298, Gauvain est soigné par la sœur de son hôte, comme Erec l'a été par la sœur de Guivret ; III, 382, l'aventure galante de Gauvain avec la fille du roi de Norgales rappelle celle de Gauvain avec la sœur du roi d'Escavalon, etc...

gine de la soudure, ou si, au contraire, celle-ci a provoqué celui-là. Mais de toute façon, il existe un rapport certain et étroit entre ces deux faits.

La question est dès lors la suivante : est-il nécessaire de chercher l'explication des différences depuis longtemps soulignées entre le *Lancelot* propre et la *Quête* dans une évolution des idées du romancier ? Faut-il se référer à sa personnalité et conclure d'un changement de perspective dans l'œuvre à une transformation profonde dans la vie intérieure de l'auteur ? Mais ce changement de perspective n'est-il pas lui-même illusoire ? Encore une fois la façon dont s'est constitué, par agglomérat volontaire, cet ensemble nous invite à la prudence.

Voyons comment le romancier a présenté ces deux idéals humains. F. Lot (*Étude*, p. 87) estime qu'il montre beaucoup de complaisance pour l'adultère de Lancelot et de Guenièvre. Mais c'est parce que cette liaison est pour les deux amants l'occasion de parvenir au plein épanouissement de leur personnalité. Guenièvre est née pour cet amour qui enrichit sa vie de joies et de souffrances, et quel médiocre époux que cet Arthur, ridicule, ou même odieux ! Lancelot n'atteint la perfection chevaleresque que par cet amour. Mieux que dans aucun autre roman des XII^e^ et XIII^e^ siècles, la passion est ici cet élan précieux et unique qui a sa fin en soi, mais qui pousse aussi l'individu au dépassement de soi : œuvre à parfaire sans cesse, bien toujours menacé. Chrétien de Troyes avait montré le prix de l'amour, mais ni dans *Erec*, ni dans *Yvain* où les problèmes agités sont tout autres, ni dans la *Charrette*, exacte illustration du code courtois, il n'y avait cette vérité humaine, cette intensité sentimentale qui sont la marque propre du prosateur. Aucun des héros de Chrétien n'est aussi engagé dans son amour que Lancelot et Guenièvre, même quand l'amour, outrepassant ses droits, détruit passagèrement l'équilibre de vie des héros. Cligès et Fénice, peut-être : mais il s'agit pour eux de trouver une solution pratique à une situation délicate, et en vertu des lois du genre, le lecteur peut escompter une heureuse issue à leurs difficultés. La *Charrette* se limite à un épisode : Lancelot est privé de la reine, mais il va la délivrer, et les deux amants seront réunis.

Le *Lancelot* propre inaugure un genre tout nouveau de

roman d'amour. La passion doit ici trouver à jamais ses ressources en elle-même. Jamais la réunion ne sera définitive. Certes on songe au *Tristan*; mais bientôt Marc sait tout, le conflit éclate au grand jour entre le héros d'une part, ses ennemis et son oncle d'autre part : il y a crise, jugement de Dieu, dénouement tragique. Rien de tel dans les trois volumes du *Lancelot*, roman de la durée, qui dispose d'une bonne épaisseur de temps; les amours de la reine y sont suivies sur quelque quinze à vingt ans. Le roman ne culmine pas dans un ou deux épisodes autour desquels tout s'organiserait : la passion s'y développe, s'y approfondit, s'y transforme à travers une suite alternée de rencontres plus ou moins passagères et d'absences plus ou moins prolongées. L'idéal chevaleresque l'exigeait, qui oblige le héros à risquer les aventures, à chevaucher dans les quêtes pour affirmer sa valeur et faire briller son « los » ; et la vraisemblance aussi, tout aussi impérieuse : cette liaison doit longtemps rester secrète; comment le pourrait-elle, si Lancelot prolongeait trop ses séjours à la cour près de sa maîtresse et près d'Arthur? Il doit s'éloigner, disparaître périodiquement : ainsi tout le roman sentimental est fait d'une suite de bonheurs furtifs et d'attentes ennoblissantes ou douloureuses : les uns exaltent la passion, lui assurent plénitude et intensité, et même un indispensable aliment; les autres, avec leurs impatiences ou leurs craintes, en consacrent la sincérité en la mettant à la plus probante des épreuves, l'alimentent à leur façon, lui assurent une noblesse qui la transfigure. Cette succession de départs et de retours constitue le rythme du roman, et comme sa respiration propre; chacun de ces chapitres apporte une couleur nouvelle à l'amour : « frénésies », doutes, dépression physique, jalousie, abandons amoureux. Mais jusqu'au bout cette passion s'entretiendra de son propre feu. Elle est un absolu, un des deux ou trois rêves magnifiques qui puissent consoler l'homme de sa condition et de ses limites. C'est Viviane (t. III, p. 418-419) qui se fait l'apologiste de cet art de vivre prestigieux, dans les conseils qu'elle donne à la reine peu après le don que celle-ci vient de faire de sa personne à son amant. Folie et péché, peut-être, mais « folie a honerer sor toutes autres. Car vous amés le seignor et la flor de tot cest monde..., car vous estes compaigne au plus preudome et

dame au millor chevalier du monde, et en la signorie novele que vous avés n'avés vous mie poi gaaignié ». *Gaaigné*, voilà la clef : adultère, folle, pécheresse, sans doute, mais elle a la fierté d'être aimée par un homme d'exceptionnel mérite. Tous deux ont à « gaaigner » ; la richesse de cet amour, les promesses qu'il porte en soi, les rares vertus auxquelles il donnera leur plein lustre constituent sa suffisante justification [1]. Cette profession de foi trouve ailleurs des échos : c'est le sénéchal de la dame de Roestoc qui déclare (III, 290) que « dame ont aidié a faire maint preudome ». Viviane est donc l'avocate, elle-même poussée par la « force d'amour », mais après tout Viviane n'est pas l'auteur.

A ce passage correspond, beaucoup plus loin, en pleine *Préparation à la Queste*, la scène fameuse où Guenièvre dit à Lancelot ses remords de lui avoir fait manquer la plus haute aventure, celle du Graal (V, 193). C'est comme un belvédère d'où l'on voit s'organiser les perspectives du cycle tout entier. C'est par délicatesse, par amour et par pitié pour son héros que Guenièvre est amenée à lui confier ses regrets. Est-elle intimement persuadée que les aventures du Graal sont la suprême aventure ? En tout cas, elle n'en a pas deviné l'exacte nature, puisqu'elles lui paraissent être l'apanage encore d'une chevalerie terrienne. Cette scène qui se place peu après la conception de Galaad oppose les deux valeurs essentielles qui éclairent le cycle, elle souligne la grandeur de l'amour en face de la mystique religieuse, et ce sont bien deux mystiques qui s'affrontent. Lancelot ne regrette rien : c'est à Guenièvre qu'il doit tout ; par elle il accomplit son destin. Le « désir d'amour » lui a permis de conquérir présentement la première place, il est fier de l'orgueil qu'elle lui a insufflé. Du jeune adoubé elle a fait le chevalier parfait dont l'amour est la plus belle parure. Deux femmes exceptionnelles ont formé ce jeune homme, la

1. Mais Viviane attachera du prix à la virginité de Bohort (IV, 269-70) parce que celui ci avait fait vœu de virginité et qu'il n'a pas en outre l'excuse d'un magnifique amour : sans doute de cette union éphémère doit naître Hélain le Blanc, futur empereur de Constantinople, mais rien que de fortuit et d'inconscient dans cette rencontre ménagée par une vieille qui use de magie. Rien de commun à plus forte raison entre l'amour de Lancelot et les passades de Gauvain.

Dame du Lac pour son éducation chevaleresque, la reine pour son éducation sentimentale, l'une et l'autre nécessaires à son complet rayonnement. Il manquera l'aventure dont désormais tout le monde parle, mais avant même son échec il a trouvé sa consolation, et il le dit en des termes d'une simplicité et d'une sincérité touchantes. Il n'y a pas d'honneur du Graal sans chasteté, mais il n'y a pas non plus de chaud bonheur humain sans amour ; à Galaad la perfection glacée qui le qualifiera pour les gloires célestielles. Elle et lui repoussent, dans leur déception, toute idée de péché : « Dont ne me doit il mie peser de ce que vous m'amastes, fait la roine. » Que Lancelot ne tienne pas ce langage pour consoler la reine, pour l'ôter d'un doute, c'est ce que prouve un autre passage qui précède de peu (V, 156) : c'est à la reine que va sa pensée, quand il est sur le point de mourir dans un puits plein de vermine ; nulle part dans sa prière le moindre sentiment d'une faute, à peine la pensée de Dieu : il est fier d'être l'œuvre de la reine, c'est tout. Dans un moment d'abattement, tout passager du reste (V, 94), il lui est arrivé de faire retour sur son enfance malheureuse, jamais de douter de sa foi en l'amour. Au fond, ni l'un ni l'autre ne sont capables de s'échapper de cet ordre d'idées. La couleur véritable des tomes III et IV de Sommer n'est donc pas le libertinage, puisqu'en fin de compte cette partie du roman met surtout l'accent sur l'authentique grandeur de l'amour.

*
* *

Mais, bon observateur de la réalité, le romancier a fort bien distingué entre le culte d'amour qui procède d'un idéalisme foncier, et l'objet de l'amour, être nécessairement imparfait. De cette discordance vient le son humain de l'œuvre. Guenièvre n'est plus cette idole capricieuse qu'elle était chez Chrétien, et dont le souci était de s'assurer de l'entière soumission de son amant. Elle est une femme tendre, passionnée, pleine d'admiration pour Lancelot (elle ne supporte pas qu'on le mette au rang des autres chevaliers V, 159), mais aussi jalouse, impérieuse, habile jusqu'à la rouerie, et pour cette raison un des plus vivants personnages du roman médiéval. Elle prévient les soupçons du roi avec une prudence un peu

sermonneuse (IV, 71) ; elle simule, quand il le faut, l'étonnement avec une habileté consommée (IV, 44) ; elle obtient d'Hector qu'il parte en quête de Gauvain grâce à une tactique où elle joue avec dextérité du nain Groadain, de sa nièce, amie d'Hector, et de la dame de Roestoc (III, 301-303). Elle défend son bonheur par tous les moyens. Au retour de Sorelois (IV, 82-84), Galehaut, soucieux de garder son ami auprès de lui, prie la reine d'inviter Lancelot à partir pour le royaume de Sorelois. Ainsi fait-elle, et Lancelot s'éloigne. Le même jour Arthur demande à la reine d'obtenir de Lancelot qu'il reste à la cour : elle s'y engage très volontiers. Trois jours après, c'est à Galehaut que le roi formule le même désir : qu'il convainque son ami de demeurer dans sa « mesnie ». « Je l'en prierais volontiers, répond Galehaut, mais il est parti ! » Et la reine de simuler l'indignation, parce que ce départ a eu lieu sans son congé. Voilà une excellente scène de comédie. Mais ce n'est pas tout. Car Guenièvre obtient de Galehaut qu'il reviendra à Pâques, avec son ami, et elle lui donne l'assurance de ne pas user de son influence sur Lancelot pour l'engager à rester alors à la cour. Mais Guenièvre aime « sans mesure », elle attend avec une impatience de jour en jour croissante le retour de son amant, bien décidée à le retenir auprès d'elle, parmi les chevaliers de la Table Ronde, « comment qu'il en doive anoier à Galeholt. Car toutes voies aime elle miex que ses cuers en soit joianz et liés, et autres en soit corouciés, qu'elle perdist sa joie ». Et elle obtient en effet l'acquiescement de Lancelot, à qui elle interdit d'en souffler mot à Galehaut; elle imagine une nouvelle comédie à jouer devant le roi; elle fait, au prix d'un mensonge, servir Galehaut lui-même à son dessein en lui confiant qu'Arthur attend de lui qu'il soit son avocat auprès de Lancelot. Promesses contradictoires, art des connivences, double jeu, voilà bien l'égoïsme de la passion mis à nu, mais aussi « l'engin » de la femme, bien mieux illustré que dans les homélies du genre didactique ou dans les histoires un peu grosses des fabliaux. Comédie légère, fine vérité d'observation ? Oui, mais encore bien davantage, car en fin de compte, en lui arrachant son ami Lancelot, la reine est la cause de la mort de Galehaut, ce qu'au reste la prophétie de Merlin (p. 28) avait

annoncé, en soulignant la culpabilité de la reine. L'autre coupable, c'est Morgain qui a retenu Lancelot et le libère un temps pour lui permettre d'aller délivrer Gauvain de la Douloureuse Tour, sans l'autoriser à séjourner à la cour. En fin de compte Galehaut meurt de ne pas avoir pu retrouver Lancelot par une suite de hasards malheureux qui les sépare, alors qu'ils tâchent de se rejoindre (III, 154-155). Ces deux femmes sont indirectement la cause de cette mort. S'il est des demoiselles fidèles (celles qui a guéri Lancelot à la fontaine) et des femmes très dignes, victimes de l'égoïsme et de la brutalité des hommes, les personnages féminins ne sont pas précisément flattés : c'est la fausse Guenièvre, une aventurière, c'est Morgain acharnée à poursuivre Lancelot de son amour et de sa haine, ce sont les trois enchanteresses, Camille, Sibylle, la dame de Sorestan, c'est Viviane, traîtresse vis-à-vis de Merlin, c'est la femme de Pharien qui trompe son mari avec Claudas, puis révèle le secret des enfants, vindicative malgré de réelles qualités (III, 22-24); ajoutons encore cette dévergondée (IV, 361-2) qui se couche près de Mordret, aux côtés même de son ami. Inspiration misogyne ? Non, mais rien d'idéalisé, un monde de personnages, où le meilleur côtoie le pire. Très au-dessus de ces amours vulgaires, de ces fourberies, l'amour de Lancelot : mais Guenièvre n'est pas un ange. « Il n'a pas tant en chascun com l'en i cuide ou soit de mal ou soit de bien », dit justement Pharien (III, 92) en une formule qui pourrait servir de titre à un essai de Montaigne.

L'auteur du Lancelot a au plus haut point le sens de la complexité de la vie et des êtres; il se garde d'édulcorer le monde qu'il peint; les aspirations les plus hautes y voisinent avec les médiocrités quotidiennes, les faiblesses d'un roi deux fois berné par les femmes. Le personnage de la Dame du Lac témoigne à lui seul de ce désir de ne pas appauvrir un caractère en le dépouillant de ses contradictions : cette femme, qui est le génie tutélaire de Lancelot, qui a élevé le jeune orphelin avec affection, est aussi la même qui, froidement égoïste, a « encavé » Merlin dans la forêt de Darnantes. Claudas l'usurpateur force l'admiration par sa bravoure, par une grandeur parfois barbare et par son affection pour son fils. Il en est de même des valeurs proposées au lecteur, amour profane, pureté mystique :

l'une et l'autre ont leur beauté. Dans ces conditions ne dit-on pas trop vite que le *Lancelot* propre ne témoigne pas du même esprit religieux et mystique que la *Quête*? Si l'on entend par là le caractériser, la formule est insuffisante : car, par exemple, la femme n'y est pas peinte sous des couleurs très avantageuses, ce qui le rapprocherait de la *Queste*. Si l'on entend en tirer une conclusion sur l'unité du cycle, la méthode est discutable : c'est oublier le droit qu'a le romancier de peindre des formes diverses de vie.

*
* *

A coup sûr l'auteur établit une hiérarchie des valeurs. Puisqu'il réserve la contemplation du Graal et le prix de la chevalerie terrienne à Galaad, c'est qu'à ses yeux celui-ci éclipse Lancelot. Dès la première mention de Galaad, enfin nommé à V, 111, on nous rappelle qu'à lui est réservé l'honneur de mettre à fin les aventures du Graal, de s'asseoir au siège périlleux de la Table Ronde : consécration éclatante du nouveau héros, recul de l'ancien, car Lancelot a perdu son nom de Galaad « par échauffement de luxure ». Par sa vie vouée à la virginité « en volenté et en euvre » jusqu'à sa mort, Galaad rachète la virginité perdue de sa mère : « sa virginité fu corrompue par ce qu'il fu conceus, bien en fu li mesfais amendés en sa vie par sa virginité qu'il rendi saine et entière à son salveour. » Il y a là comme une réversibilité des mérites, dont il est un autre exemple dans le *Merlin* (où la pénitence de la mère sauve le fils). Galaad est le parfait chevalier terrien, en raison essentiellement de ses mérites spirituels : seul, il réunit les qualités chevaleresques de Lancelot, condamné pour « la foiblesse de ses rains », et les vertus religieuses de Bohort, les unes et les autres à un degré supérieur (V, 301). Au tome V de Sommer par conséquent, le classement des héros est celui de la *Queste* : Galaad d'abord. Au-dessous et à des titres différents, Lancelot qui ajoute quelques brillants succès à sa liste (il tire la demoiselle de la cuve, V, 105 ; il délivre les caroleurs ensorcelés et s'assied sur la « chaiere » pour recevoir la couronne de roi, V, 149-50)[1], mais il a déjà échoué à éteindre la

1. Un reclus lui annonce, V, 237, qu'il va accomplir dans la semaine les plus belles aventures du monde. Il reste aux yeux de sa mère le meilleur

tombe de Siméon (IV, 175) et ne parvient pas à éteindre la fontaine bouillonnante où jadis est tombée la tête de son grand-père (V, 224 ss.) ; un peu en retrait, Bohort qui a connu charnellement la fille du roi Brangoire, mais involontairement, et qui depuis n'a jamais manqué à son vœu de chasteté. Enfin Gauvain, brillant jouteur, parfait cavalier, et qui guérit même de son sang son frère Agravain (III, 317), s'efface assez vite devant Lancelot [1] : ni il n'arrive à rejoindre les tronçons de l'épée de Joseph d'Arimathie (IV, 324), ni il ne réussit aux tombes aux épées dressées (IV, 339 ss.), aventure réservée à Lancelot, ni il ne tire la demoiselle de la cuve (IV, 342), ni il n'est servi du Graal comme les autres chevaliers à Corbenic, car il n'a pas compris le caractère sacré du cortège et ne s'est pas agenouillé (IV, 343 ss.) : quatre échecs coup sur coup. Sa chevalerie terrienne en pâtira : au Tertre Deveé il est le prisonnier de Bohort (V, 238) ; lui, l'invincible, est abattu par Briadas (V, 268), et bientôt (V, 314) il est définitivement déclassé aux yeux de la cour qui accorde l'avantage d'abord à Bohort, puis à Hector, meilleurs quêteurs que Gauvain.

*
* *

Un glissement se produit donc tout au long des trois volumes du *Lancelot* propre, sans que dans les dernières pages la chevalerie mondaine soit complètement dépréciée. D'autres valeurs s'affirment, viennent au premier plan, mais il est hasardeux de prétendre qu'il y ait condamnation brutale et sans appel, si nous tenons compte de toute la perspective *Lancelot-Queste-Mort-Artu*. Dans l'absolu, l'auteur place au sommet la chevalerie célestielle inspirée par un ascétisme mystique, au-dessus de la terrienne dont le fondement était la mystique courtoise. Puisque hiérarchie il y a, il était assez naturel de peindre celle-ci pour retrouver celle-là ; mais à moins d'étroit

chevalier (V, 120), et d'un ermite (V, 121). Un autre ermite rappelle (V, 143) qu'un vieux sage a prédit de Lancelot qu'il serait le joyau de la chevalerie terrienne. Mais à V, 294, un religieux le met au rang des plus malheureux.

1. Dès III, 310, 314, il est le « mieudres chevaliers sans un », c.-à-d. exception faite de Lancelot. Il sait lui-même que Lancelot l'emporte sur lui (III, 315).

parti pris et d'œuvre étroitement didactique, l'auteur ne pouvait rester insensible à la grandeur et au charme de l'amour humain, tout condamné qu'il est par l'intransigeance religieuse. Raconter les amours de Lancelot et de Guenièvre, c'était illustrer le double caractère de cette passion ennoblissante sans doute, mais aussi incapable d'atteindre ces régions plus sereines où l'homme échappe aux servitudes de la chair. La *Queste* reflète l'esprit de Cîteaux ; elle n'est pas nécessairement l'œuvre d'un cistercien : le même romancier qui a écrit le *Lancelot* propre a pu choisir l'idéal cistercien pour représenter un autre sommet de l'élévation humaine, plus haut et plus difficilement accessible que l'autre : en face du code courtois, la règle monastique, deux « ordres »[1] au sens pascalien du mot, qui ont chacun leurs lois, leurs vertus, leur plénitude, et aussi leurs limites. Pour celui de l'amour : une vie embellie par un sentiment qui satisfait le cœur et le soulève d'orgueil, mais aussi la souffrance, l'acceptation d'un enchaînement ; la carole magique où Lancelot chante l'éloge de la reine et dont il ne peut plus sortir a un sens clairement symbolique. Pour celui de la sainteté : la pureté[2], le renoncement aux attaches terrestres, les combats surmontés par la grâce de Dieu ; Bohort et Perceval ne sont pas seulement des êtres moins parfaits que Galaad, ils figurent les étapes successives à parcourir (et qui ont été épargnées à Galaad[3]), ingénuité mal prévenue des dangers, faiblesses imprévisibles, tentations vaincues, avant de parvenir à ce détachement hors de l'ordre commun. Galaad sera en possession du Graal, mais Lancelot possède la « rose de toutes les dames du monde », ce qui est aussi un bien unique. A l'un la béatitude, à l'autre le bonheur qui n'est jamais un état pur, parce qu'il est l'apanage des hommes. L'un et l'autre ont une valeur d'exemple. Bref, une certaine symétrie se laisse

1. Le terme a été prononcé par Mme Lot-Borodine dans son article *Le double esprit et l'unité du Lancelot en prose*, publié dans F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 443-456.

2. La fille de Pellès ne peut plus porter le Graal depuis qu'elle a perdu sa virginité (V, 141).

3. Car le héros de la *Queste* n'est pas un « nice », comme dans le *Conte du Graal* : il a été élevé dans une abbaye ; son père l'avait été par la Dame du Lac.

apercevoir. Symétrie, non égalité : il reste qu'aux yeux de l'auteur l'un est supérieur à l'autre, puisqu'il lui a réservé la réussite dans une aventure qui est tout à la fois terrienne (elle met fin aux enchantements de Bretagne) et célestielle (elle lui assure la contemplation des ineffables secrets). Ordres non pas juxtaposés, ni sans commune mesure, sans communication de l'un avec l'autre, comme c'est le cas pour les ordres pascaliens : le supérieur ne nie pas complètement l'inférieur [1] ; il condamne les séductions de la chair et de l'orgueil, il en retient, pour l'épurer et le sublimer, le besoin de dépassement, commun à tous les idéals, la part nécessaire d'oubli de soi pour conférer une authentique grandeur à la vie.

*
* *

Il y a donc continuité du *Lancelot* à la *Queste*, et tout à la fois changement, mais on voit de quelle nature est ce dernier. Sommes-nous obligés, pour l'expliquer, de dire qu'au cours des années les conceptions du romancier se sont modifiées ? Certes non. Nous ne savons pas combien de temps il lui a fallu pour écrire son *Lancelot-Graal* : de vastes proportions, certes, il ne requiert pas cependant dix à quinze années, d'autant que les qualités de style ne sont pas de celles qui ralentissent la marche d'un Flaubert. Ce que nous savons en revanche, depuis que F. Lot a établi le calendrier du roman, c'est que les amours des héros se déroulent sur quelque vingt-cinq à trente ans. Il faut tenir compte de cette durée considérable : puisque le romancier accompagne ses personnages sur une aussi longue période, ils peuvent, ils doivent évoluer. Nous avons dit plus haut l'originalité du *Lancelot* comme roman d'amour, mais, au-delà, c'est la conception du roman tout entier qui est nouvelle, et il faut arriver jusqu'à certains de nos romans contemporains, français ou étrangers, pour en trouver l'équivalent : le roman cyclique déborde l'individu ; roman d'un groupe, d'une société, d'une époque, il oppose volontiers les généra-

1. Galaad s'illustre dans des prouesses de tournoi à Camaalot (*Queste*, éd. Pauphilet, p. 14) et il n'y a aucune couleur religieuse dans l'abrégé du code de la chevalerie qu'il rappelle à Melyant (p. 40).

tions, plus souvent encore des mondes spirituels les uns aux autres. De là naît le caractère dramatique (malgré les insupportables longueurs du *Lancelot* propre) de l'œuvre considérée dans son ensemble : couleur plus sombre que prend l'amour, débats intérieurs, efforts, rechutes, événements extérieurs, apogée du monde arthurien, dernier éclat, définitive disparition — le tout indissolublement lié. Mais au centre, Lancelot.

Suivons-en le déroulement. D'abord la passion resplendissante au tome III, quelque chose d'allègre, de jeune, de sain : premiers regards, premier baiser, don des amants ; au tome IV, premières souffrances d'un amour qui se heurte à la méchanceté et à l'envie, Morgain envoie à la cour une messagère qui révèle la déloyauté de Lancelot vis-à-vis d'Arthur ; pour la première fois Guenièvre doute de Lancelot et déclare qu'elle ne l'aimera jamais plus (142) ; Morgain fait voir par enchantement à Lancelot prisonnier l'infidélité de sa dame ; à la suite d'une méprise, Guenièvre se désole de la mort de Lancelot. Au tome V, dépression nerveuse de Guenièvre : un cauchemar lui représente son amant infidèle ; éveillée en sursaut, hallucinée, elle croit voir Lancelot qui refuse de s'approcher : « Puisque vous ne voulez venir à moi, j'irai à vous » (62) ; puis, c'est la première atteinte de jalousie : elle est « durement corroucie », parce qu'elle a vu la ceinture qu'elle avait donnée à Lancelot portée par la demoiselle qui l'a guéri à la fontaine, et n'a de repos qu'après une explication avec cette jeune fille. Peu après, nouvelle inquiétude : Lancelot ne lui tient-il pas rigueur d'avoir, à cause d'elle, manqué l'honneur du Graal ? Nous savons comment il la rassure, d'un cœur sincère. Bientôt leur liaison commence à ne plus être tout à fait secrète, Claudas l'a apprise ; à la lettre de la reine qui le sommait de relâcher sa messagère, il répond par l'insulte : ...« la he et haïr la doi comme la plus desloiaus royne que jou sace. Et encore veul jou que tu li dies que jou ne la pris ne li ne son lecheour vaillant un esperon... » (262). Enfin dans un moment de colère, où l'amour et le dépit ont également leur part, Guenièvre chasse son amant, dupé une seconde fois par Brisane et par la fille du roi Brangoire. Dans une nouvelle crise de « forcenement », Lancelot reste de longues années loin de Guenièvre. d'abord chez Bliant, puis à Corbenic où il est guéri par le

Graal ; il passe à l'Ile de Joie où il apprend enfin par Perceval que la reine le mande et qu'elle lui a pardonné. Cet amour résiste à l'usure, il est hors de pair, mais il ne peut plus avoir, vingt ans après, le même parfum qu'aux premiers jours. Et cela va rendre tout à fait vraisemblable ce qui se passe dans la *Queste*.

Lancelot y joue un rôle de premier plan, tout aussi important que celui de Galaad lui-même : il est en scène dans le premier chapitre jusqu'au départ des quêteurs au moment où, comme si souvent, il prend congé de la reine alarmée et admirative, puis dans les chapitres (p. 56-71, 115-146 de l'édition Pauphilet) où il s'élève péniblement, dans celui (p. 246-262) où il apprend à Corbenic qu'il est rejeté : soit environ le tiers des 180 pages de l'édition. Et c'est de loin le plus vivant des personnages. Par affection pour ses chevaliers, Arthur essaye de les faire renoncer à la quête périlleuse qui dépeuplerait sa cour : Lancelot déclare cet abandon impossible, c'est finalement grâce à lui que les chevauchées vont commencer et que Galaad pourra accomplir son destin (p. 22). Il ne voit pas le Graal dans la chapelle à moitié détruite et pour la première fois il fait retour sur lui-même, impute sa mésaventure à ses péchés et à sa « mauvaise vie », avoue qu'il a depuis son adoubement « habité en luxure et en la vilté de ce monde plus que nus autres. » Il accepte de se confesser, mais même alors, et tout en reconnaissant la juste colère du Seigneur à son égard, il ne renie pas finalement son idéal. Il va « lessier son péché », sans doute, décision qui engage désormais sa conduite, mais il proclame encore hautement sa foi dans les principes qui ont régi sa vie : « Vostre tres grant biauté mist mon cuer en l'orguel ou il estoit », disait-il à Guenièvre dans la scène où il calmait ses appréhensions. Et maintenant à l'ermite : « Ce est ele qui m'a mis au grant boban et en la grant hautece ou je sui. Ce est ele por qui amor j'ai faites les granz proeces dont toz li mondes parole. Ce est ele qui m'a fait venir de povreté en richece et de mesaise a toutes les terrianes beneurtez » (p. 66). S'il accepte la pénitence, de pareils regrets sont de nature à contrarier la pleine contrition. C'est plus tard que, chapitré par un second, puis par un troisième ermite et enfin par une recluse, il éprouve un vrai repentir, opte pour « un nouvel estre » et

vêt la haire. Un prudhomme l'invite à persévérer dans la voie difficile qu'il a choisie (p. 248) ; cependant il ne se repose pas, malgré quelques élans d'abandon (p. 246) en la foi confiante qui s'en remet entièrement à Dieu ; une main enflammée l'en avertit, en le frappant et en lui arrachant son épée (p. 253). Il aperçoit enfin la liturgie du Graal par une porte qui s'entrouvre, mais une voix lui interdit d'entrer dans la chambre où la cérémonie mystérieuse se déroule. Ses efforts ne serviront désormais à rien : « Vos poez bien lessier la here, car vostre queste est achevée », lui dit une demoiselle, mais il prend cependant la haire avant de rentrer à la cour.

En somme le repentir de Lancelot, sa première aspiration à la spiritualité ne viennent pas d'abord de la conscience de ses fautes, mais du sentiment de son échec : il déplore d'avoir été « confondu » (p. 61), et, en effet, pour la première fois un chevalier inconnu (c'est Galaad) vient de lui faire mordre la poussière (p. 56) et il n'a pas vu le Graal (p. 59) [1] ; jamais il ne pense retrouver sa joie, « car la ou il cuidoit joie trover et toutes honors terrianes a il failli... et ce est une chose qui mout le desconforte » (62). Bref, le sens du péché n'est pas chez lui celui d'une déchéance, mais d'une « mescheance » qui le prive de certaines réussites [2]. En outre jamais ne sera total le désaveu de son passé. Il promet à l'ermite d'observer la continence, mais il précise bien qu'il ne s'abstiendra pas de « suivre chevalerie et de fere d'armes tant qu'il sera sains et haitiez » (71). La recluse est bien obligée de constater qu'il ne parvient pas à oublier la vaine gloire du siècle et le grand orgueil, qui sont depuis toujours ses indispensables aliments : « tu començas a fere ton duel de ce que tu n'avoies tout vaincu, dont Nostre Sires se dut corrocier a toi » (p. 144). Si sincère que soit son repentir, les ermites ont besoin de faire pression sur Lancelot, de l'admonester pour que ne se relâche pas sa bonne volonté.

1. Le texte propose deux explications : « ou parce qu'il ert trop pesanz dou travail qu'il avoit eu, ou par pechié dont il ert sorpriz ».

2. « Mes por ce qu'il a mise del tout s'entente en Jhesucrist, cuide il encor venir a cel leu dont il estoit gitez (140) » ; « Quant il voit ce, si dist qu'il est voirement meschaanz et que ses pechiez le destorne voirement de toz biens (132). »

D'autre part l'amour et la chevalerie mondaine sont discrédités dans la *Queste* par les ermites et les recluses; incidemment tel écuyer (p. 60), tel valet (p. 117) leur font écho. L'obsession de la luxure, la hargne vis-à-vis du plaisir charnel sont le fait des sermonneurs. Cela signifie que le romancier prête à ses personnages le langage qu'ils doivent tenir et qu'il est prudent de ne pas voir en eux autant de porte-parole. Qui exaltait l'amour dans le *Lancelot* propre? Lancelot l'amoureux, ou Viviane, elle aussi « poussée par la force d'amour ». Qui oppose, et dès le tome III (p. 221), la « clergie terriene » à une clergie supérieure, qui condamne la « cruauté en luxure »? Le prudhomme qui traite Arthur, en présence de tous, de « plus viex pechieres de tous les pecheors ». Qui flétrit le péché de Guenièvre? Maître Hélie de Toulouse. C'est un ermite qui condamne Lancelot sans appel en le ravalant au niveau d'un débauché vulgaire et ordurier (V, 247), et c'est le vieil homme, vêtu comme un prêtre, du cortège du Graal qui apprend à Bohort que les éminentes vertus de Lancelot sont tombées à néant à cause de « la faiblesse de ses reins » (V, 301). Mais Lancelot n'est nullement condamné pour les mêmes raisons par ses amis. « Com ci a male amor », soupire Lyonel, non pas d'un point de vue religieux, mais parce que Lancelot sera honni. Il est donc normal que dans la *Queste* le confesseur de Lancelot dénonce son amour comme un piège tendu par le démon, et qu'à ses yeux, si le héros est devenu le preux par excellence, c'est non pas à cause, mais malgré sa passion pour la reine. Ces ermites sont, avec Galaad et Perceval, les habitants de cet univers nouveau aux fantasmagories chargées de sens, aux présences diaboliques, aux aides imprévues, monde de lueurs et de tentations mystérieuses. Ceux-là même qui ont été créés pour vivre dans ces climats ne déchiffrent pas toujours le sens de ces apparences : il y faut d'experts commentateurs, suscités par Dieu; à plus forte raison ceux qui viennent du monde ancien ne s'adaptent-ils que mal ou pas du tout à cet univers qui les rejette ou les disqualifie.

Enfin, dans les proportions générales du cycle, la *Queste* avec ses deux cents pages de l'édition Sommer ne représente qu'un huitième environ du *Lancelot-Graal* : en définitive, elle ne constitue qu'un chapitre, un point culminant, qui n'est pas le seul,

mais fait pendant à quelques autres, enfances de Lancelot, apogée du bonheur des amants, Lancelot libérateur de Guenièvre, etc... Galaad a conquis le Graal, il avait fallu à peu près autant de pages à Lancelot pour conquérir Guenièvre. La *Queste* marque les limites de Lancelot : c'est de n'avoir pas à temps dépouillé le vieil homme ; il y a un point qu'il ne peut dépasser, et son échec symbolise son inaptitude à aller au-delà ; toute une zone de resplendissement surhumain lui est interdite. Les limites de Galaad, c'est cette sainteté glaciale qui a si bien vaincu qu'elle est devenue étrangère aux pulsations du cœur humain. Galaad n'est pas un personnage comme les autres : dépouillé de son corps pour ainsi dire, sorte d'archange émissaire, assuré contre l'échec, ce nouveau Messie échappe en somme à l'humanité. Saint Bernard de Clairvaux ? Mais le grand mystique était aussi un manieur d'hommes, et toutes les difficultés ne s'aplanissaient pas devant lui. Galaad est une rayonnante clarté, quasi immatérielle, qui, après son court passage sur terre, se résorbe dans la clarté mystérieuse du Graal.

*
* *

Lui disparu dans sa définitive perfection, nous retombons dans un monde passionnel, relatif, catastrophique. Le déroulement romanesque n'est pas terminé : c'est la *Mort Artu*. L'exaltation juvénile des amants a fait place à un sentiment plus pathétique, rehaussé des ombres de la jalousie. A peine revenu à la cour, Lancelot s'abandonne de nouveau à l'amour. Sa « conversion » dans la *Queste*, on le voit maintenant, n'a été qu'un effort méritoire, mais passager (six à sept ans), poursuivi à grand renfort d'homélies et d'ermites : retour sincère sur lui-même, mais né du secret espoir, moins pur, de ne pas être évincé dans la conquête du Graal, gageure à soi-même. Cette conquête ne pouvait pas avoir pour lui tout à fait la même signification que pour Galaad. L'épreuve est gagnée désormais, le vase sacré et son élu sont entrés dans l'éternité, les pensées des vivants prennent un autre cours. Dans la *Queste* Galaad a joué un rôle de provocateur : il a appelé ses comparses à un niveau spirituel supérieur, créant une émulation qui joue sur le plan du détachement et de la mystique. Bohort s'était élevé,

et par ses efforts il était parvenu à compter parmi les trois élus, Lancelot avait peiné sans arriver finalement à surmonter son passé. Si la *Queste* est l'histoire d'un effort avorté, il fallait bien dessiner les figures d'un Galaad, d'un Bohort régénéré, d'un Perceval candide et fort pour prendre les exactes mesures de notre héros, et c'est ce qui donne un son humain à cette partie. Un romancier fait vivre ses personnages en les opposant à des obstacles : l'ascétisme cistercien était un obstacle d'autant mieux choisi qu'il enrichissait la portée du roman, amour profane, amour divin ; chair, esprit, etc. Quand Galaad n'est plus là pour créer cette tension par sa seule existence et par la contagion de sa sainteté (c'est à lui que les ermites prêcheurs se réfèrent comme au grand modèle à suivre), le phénomène d'aimantation cesse, et tout retombe à un niveau médiocre. Bohort redevient un chevalier terrien, au point de plaider la cause de l'amour et de Lancelot à Guenièvre méditant des projets de vengeance, au point d'engager plus tard son ami à ne pas rendre la reine au roi Arthur. Lancelot renoue avec son assez proche passé, son échec ne l'a pas marqué au point de causer une brisure irréparable dans son existence, peut-être l'invite-t-il même par les voies de la fatigue et du dépit à accueillir un dédommagement tentant et facile. Comme il arrive après une phase de résistance, la détente lui fait commettre des imprudences qu'il aurait condamnées autrefois.

Après ces années de séparation les amants oublient la plus élémentaire discrétion, et le scandale va éclater. Guenièvre a maintenant cinquante ans, Lancelot environ le même âge. Cette passion a perdu de sa fraîcheur, non de sa force, et à travers la jalousie (Guenièvre), les malentendus (la demoiselle d'Escalot), les soupçons obstinément repoussés (Arthur), les haines et les dénonciations qu'elles provoquent (Agravain), le dévouement (Lancelot défenseur de la reine), elle s'achemine vers un dénouement d'une douloureuse grandeur : comme jadis dans l'épisode de la fausse Guenièvre, mais cette fois définitivement, Lancelot sacrifie son bonheur et son amour à l'honneur et à la gloire de la reine : il la rend lui-même au roi Arthur. La passion de Lancelot (présentée comme une imprudence autant que comme un péché) est la cause directe de l'effondrement du monde arthurien : en défendant la reine

conduite au bûcher, Lancelot a tué Gaheriet, le frère de Gauvain. Désormais celui-ci est saisi d'une haine insurmontable à l'égard de son ancien ami ; il entraîne Arthur son oncle à la guerre contre Lancelot ; dans un combat singulier il est grièvement blessé et s'il s'illustre dans la bataille que le roi doit livrer aux Romains, sa blessure s'est rouverte et il meurt en touchant la terre de Logres. Dans l'ultime bataille de Salesbières qui l'oppose à l'usurpateur Mordret, Arthur, privé du secours de Lancelot qu'il ne veut pas attendre, est mortellement blessé par le traître. Les passions, amour de Lancelot, démesure de Gauvain, entêtement d'Arthur, ont provoqué cette catastrophe où disparaît, après les enchantements de Bretagne, après la merveille du Graal, toute une chevalerie glorieuse, blanchie sous le harnais (Arthur a quatre-vingt-deux ans, Gauvain soixante-seize, Lancelot cinquante-cinq), à la fois très grande et très pitoyable.

Lancelot avait renoncé à Guenièvre. Quand celle-ci est morte dans l'abbaye où elle s'est retirée et qu'il a châtié les fils de Mordret, vengeant ainsi le roi et la reine, l'heure de l'autre renoncement a sonné : renoncement à la chevalerie et au monde. Après la tragédie qui vient d'anéantir tant de grandeur, le cycle s'achève dans une clarté reposante, celle des soirs de vies traversées d'orages, de faiblesses et de luttes. Les rares survivants connaissent la paix du cœur et de l'âme avant de s'endormir dans la paix de Dieu. Mûri par l'épreuve et par les leçons qu'apportent les ans, Lancelot s'était haussé à des qualités nouvelles, courtoisie nuancée de charité, humilité, compréhensive générosité. Il se retire maintenant dans un ermitage, où il pratiquera la pénitence : effet de la grâce, sans doute, et sacrifice réel. Mais qu'est-ce qui l'attache encore au monde ? Il y a tout perdu, celle qu'il aimait, le roi mainteneur de la Table Ronde, ses compagnons. L'âge, les deuils expliquent pour une part sa retraite, très éloignée des ascèses intrépides des Galaad et des Perceval. Bohort seul lui survivra, devenu ermite tout comme Hector. Les dernières pages constituent une apothéose de Lancelot, puisque ses compagnons, Bleobleeris et l'archevêque de Cantorbières, voient en extase son âme emportée par les anges jusqu'au ciel. Il reposera auprès de Galehaut, son ami d'autrefois. C'est lui qui de la première

page à la dernière occupe toute l'étendue du roman ; le lecteur l'aura suivi de sa naissance à sa mort, et ce rappel de son adolescence, c'est l'accord final qui fait écho aux premiers rêves, aux premières amitiés de jadis. La « comédie » est finie.

*
* *

Le *Lancelot-Graal* est à prendre en bloc. Il se peut que la *Queste*, que la *Mort Artu* soient dues à des auteurs différents, encore que les variations de manière, didactisme symbolique, vocabulaire religieux de l'une, composition plus resserrée et dramatique de l'autre s'expliquent par les nécessités mêmes du sujet [1] ; mais elles appartiennent au devis primitif de l'ouvrage, et pour juger sainement de l'ensemble, il est nécessaire de tenir compte des proportions de chaque partie par rapport au tout, puis du rôle prééminent de Lancelot dans chaque partie, même si à cause de l'alternance des quêtes il n'occupe pas constamment la scène. Cette œuvre présente bien l'histoire

1. S'il n'y a pas de spirituelles conversations mondaines dans la *Queste*, c'est que le théâtre de l'action n'est plus du tout la cour. Mais on en trouve dans la *Mort Artu* (Gauvain et la demoiselle d'Escalot, Lancelot et ses amis), comme dans le *Lancelot* propre. Sans atteindre la précision réaliste du *Lancelot* propre, le talent descriptif de la *Queste* n'est pas nul. La finesse psychologique, le réalisme des portraits sont des qualités qui valent pour les trois volumes du *Lancelot* propre. Il n'y a guère plus de merveilleux dans l'*Agravain* que dans le reste : que l'on songe aux enfants métamorphosés en lévriers, aux enchantements de la Douloureuse Garde au t. III, à l'anneau magique de Bohort amoureux, à la visite de Gauvain à Corbenic au tome IV ; en revanche l'épisode des trois vieilles dames amoureuses de Lancelot est d'une vérité frappante, la rencontre d'Yvain et de la vieille qui exige un baiser ne manque pas d'humour ; et que de drames de famille, père contre fils (51 ss.), beau-frère contre belle-sœur (35-36), mari contre femme (16 ss., 24 ss.) au t. V, plus encore qu'au t. III (332, 390-93), qui reflètent la dure vie quotidienne ! Quant à la prolixité, elle ne se limite pas, malheureusement, au seul *Agravain* ; il n'y a pas moins de longueurs, de déchets et d'aventures gratuites dans la quête de Lancelot par Gauvain et de Gauvain par Hector au t. III (p. 271-405) ou dans celle de Gauvain par Lancelot et dans les *Suites de la Charrette* au t. IV (et que de demoiselles secourues !) que dans les quêtes du t. V.

d'un monde, de son apogée à sa ruine, l'histoire d'un amour, de sa naissance au renoncement final [1]. Autour de Lancelot et de Guenièvre, qui occupent le centre, toute une humanité où le meilleur côtoie le pire, de Galaad, de Bohort, de Baudemagu à Mordret, à Morgain, à Méléagant. Tout ce monde recherche le bonheur et la gloire, qui dans l'amour, dont les amants, Lancelot et Guenièvre, font le chef-d'œuvre de leur vie, qui dans des aventures galantes (Gauvain), chacun dans ce goût de l'aventure et du risque qu'est la chevalerie, car si elle est une institution religieuse dont la raison d'être est la défense de l'Église, du faible, de la veuve et de l'orphelin, elle est aussi appétit d'action, culte du renom acquis par le beau coup d'épée. Et un jour ce monde se heurte à des exigences inattendues (il en est souvent ainsi dans le roman cyclique contemporain, guerres, révolutions, etc...), présentées ici sous la forme d'exigences spirituelles. Peu de héros sont de trempe à pouvoir faire front, et ceux-là, Galaad, Perceval, ne peuvent que disparaître, consacrés par un héroïsme qui les récompense et qui les tue [2]. Les autres, hommes de bonne volonté (Bohort, Lancelot), êtres souffrants (Guenièvre, Arthur, Lancelot), êtres aveuglés (Gauvain, Arthur), ou francs scélérats (Mordret) vont affronter un autre destin : celui que forge chaque homme par ce seul fait qu'il ne se dégage pas des moyennes conditions de la vie. Peut-on parler dans ce cas d'un double courant qui traverserait le cycle de part en part ? Je ne le crois pas : il n'y a là aucun dualisme, surtout si l'on entend par là option arrêtée, conflit. L'auteur peut laisser apercevoir ses préférences, il n'élimine rien, son habituel canevas de pensée n'est pas celui d'un didactisme étroit. Aussi bien le rôle du romancier est-il d'accueil, non d'exclusive, à moins qu'il ne se dégrade à se faire l'avocat d'une thèse. Dans la *Comédie humaine*, les Hulot coudoient les M^me^ de Mortsauf, les Vautrin de plus près encore les Goriot ; Stendhal est séduit aussi bien par son Mosca que par Fabrice ou par Clelia Conti. Tout romancier reste lié par

1. Il était par conséquent naturel pour un esprit cyclique de faire assister ensuite le lecteur à la genèse lointaine de ce monde (*Estoire*) et à son ascension récente (*Merlin, Suite du Merlin*).

2. Tous morts jeunes, et Galaad, et Perceval, et la sœur de Perceval.

des sympathies peut-être égales, mais différemment motivées, aux personnages auxquels il a donné le jour. Sans témoigner nécessairement d'une évolution de ses idées ou de ses sentiments, l'œuvre puissante du romancier qui nous a donné le *Lancelot-Graal* accueille la vie sous toutes ses formes, dans sa durée et dans sa diversité.

Alexandre Micha.

SUR LA DATE DU *GUILLAUME DE DOLE*

Depuis l'excellent travail de Mme R. Lejeune, *L'œuvre de Jean Renart*, Liège, Paris, 1935, p. 104-105, on s'accorde pour dater le *Guillaume de Dole* des années 1212-1213. Le premier éditeur du poème, G. Servois, s'était, lui, décidé pour la période qui s'étend d'octobre 1199 à mai 1201[1]. Or, chose curieuse, Servois et Mme R. Lejeune utilisent, à peu de chose près, les mêmes arguments et le même type de raisonnement. Il vaut sans doute la peine de réexaminer le problème.

Afin de se faire une opinion sur le moment où le *Guillaume de Dole* a pu être rédigé, Servois comme Mme R. Lejeune ont attaché leur attention aux personnages contemporains qui sont cités dans le roman, et, plus particulièrement, aux personnages qui prennent part au tournoi de Saint-Trond (vv. 2067-2958 ou 2076-2967). Ces personnages, répartis en deux camps, le camp français et le camp impérial, ne sont pas, en effet, des personnages imaginaires — à part Guillaume, le héros de l'aventure, évidemment. Ce sont des personnages réels, et même, pour la plupart d'entre eux, des personnages très connus de la noblesse du début du siècle, et par là faciles à identifier. Il est donc tout à fait légitime de se demander comment le poète a pu concevoir ou se représenter leur réunion en un même lieu, et, plus particulièrement, à quel moment il a pu imaginer que

1. Déjà L. Foulet, *Romania*, XXXIX (1910), p. 589 et LI (1925), p. 95, et Ch.-V. Langlois, *La vie en France*, I, p. 73 avaient jugé que la date proposée par Servois, p. LXXXVI de son édition, était un peu trop reculée et qu'il convenait sans doute de la faire descendre jusqu'aux alentours de 1212-1214. Mais ils n'ont pas véritablement développé leurs raisons. Plus récemment, M. Vigneras, dans un article paru dans *Romanic Review*, XXVIII (1937), p. 109-121, a proposé la date de 1227-1228, peut-être même 1233. Nous reviendrons sur ses arguments.

cette réunion était possible ou vraisemblable. Toutefois, le problème supposé résolu, il est bien évident que l'on n'obtiendra ainsi que la date à laquelle le poète se réfère pour constituer son personnel de chevaliers, mais non pas forcément la date à laquelle le poème lui-même a été écrit. Aussi, pour écarter cette incertitude, nos deux érudits, aussi bien Servois que Mme Lejeune, ont-ils tous les deux plus ou moins explicitement accepté ce postulat que les relations politiques, sociales ou mondaines révélées par le roman étaient celles-là même précisément que pouvait noter autour de lui l'auteur au moment où il tenait la plume. Autrement dit, le poème serait exactement le contemporain des personnages historiques qui y tiennent un rôle.

Ce postulat une fois dégagé, il est facile de voir qu'il n'est pas nécessaire. On peut cependant accorder qu'il n'excède pas non plus les bornes d'une vraisemblance raisonnable. Jean Renart nous raconte, en effet, une histoire imaginaire qu'il situe dans un passé très vague, mais qui est tout de même le passé (cf. par exemple les vv. 34, ou 56-57). Pourquoi, dans ces conditions, se serait-il amusé à introduire, brusquement, dans la trame de sa narration, des personnages que ses lecteurs pouvaient aisément reconnaître, si ces personnages n'avaient pas été ses contemporains — ou plutôt les contemporains desdits lecteurs, et destinés par là à éveiller leur curiosité et exciter leur intérêt? Sans doute, le jeu qui aurait consister à brocher sur un fond de récit rejeté dans un passé mal défini le dessin d'une aventure particulière (ici d'un tournoi), placée elle aussi dans le passé, mais dans un passé moins lointain, et surtout plus précis, c'est-à-dire le procédé qui aurait consisté à jouer, pour ainsi dire, sur deux plans inégalement reculés, n'est pas impossible non plus. Peut-être même aurait-il été plus subtil. Mais, à priori, on ne voit pas trop quel avantage l'auteur pouvait avoir à s'y livrer, sinon peut-être quelque latitude dans le choix de ses personnages. Mais ce qu'il aurait gagné en facilité, il l'aurait probablement perdu en piquant et en agrément. Nous acceptons donc, au moins par provision, le postulat de Servois et de Mme R. Lejeune.

Les participants au tournoi de Saint-Trond sont répartis, avons-nous dit, en deux groupes, les chevaliers français et les chevaliers impériaux. Mais il apparaît avec évidence que Jean

Renart connaissait mieux la chevalerie française que la chevalerie de l'Empire ; aussi l'effort d'analyse doit-il porter essentiellement, ou tout au moins en premier lieu, sur la troupe des chevaliers français,

Or ces chevaliers, sauf peut-être Oedes de Ronquerolles, sont tous bien connus, et les noms de la plupart d'entre eux, Guillaume des Barres, Enguerrand de Couci, Alain de Roussi, Gaucher de Châtillon, Renaut de Dammartin, [Savari] de Mauléon, Michel de Harnes apparaissent pour ainsi dire à chaque page chez les chroniqueurs du temps et les historiens du règne de Philippe Auguste. Mais tous aussi, contemporains les uns des autres, ont une carrière qui s'étend, en gros, de 1195 à 1225/1230. C'est là une période un peu longue qu'il s'agit de resserrer.

On peut remarquer, en premier lieu, la présence de Renaut de Dammartin, le vaincu de Bouvines (27 juillet 1214) au milieu d'une troupe qui comprend essentiellement des personnages qui comptent, au contraire, parmi les plus fidèles partisans de Philippe Auguste : il suffira de citer Guillaume des Barres, Gaucher de Châtillon ou Michel de Harnes. Si l'on réfléchit, d'autre part, au fait que Renaut, fait prisonnier sur le champ de bataille, devait être jeté dans une prison où il termina ses jours, on est amené à penser que le moment où il est présenté en relation d'amitié, ou tout au moins de camaraderie, avec des personnages qui se sont trouvés, au combat, ses plus mortels ennemis, on est amené à penser, dis-je, que ce moment est antérieur à 1214 [1] : on voit mal, en effet, comment, passé cette date, on aurait pu nous montrer Renaut prenant place, dans un tournoi et dans une fête, aux côtés d'un Gaucher de Châtillon, par exemple.

Mais le nom de Renaut de Dammartin attire l'attention sur un autre participant au tournoi, à savoir Savari de Mauléon [2].

---

1. Ce point pourrait être confirmé par le fait que, parmi les chevaliers de l'Empire, figure Thibaut de Bar, mort le 2 février 1214.

2. Le texte du manuscrit se contente de dire, aux vers 2089/2098, *uns autres de Mauleon* ; mais on s'accorde toutefois à identifier le personnage avec Savari, et Servois avait même introduit le nom dans son texte. Cette identification a toutes les chances d'être exacte ; je note cependant qu'il a existé un

La présence de Savari au tournoi de Saint-Trond parmi les chevaliers français pose, en effet, elle aussi, un problème, car le fameux baron poitevin a passé la plus grande partie de sa vie à guerroyer, lui, dans le camp anglais contre le roi de France. Certes, les conditions de la vie politique du temps, et, plus particulièrement, la conception que l'on se faisait des obligations imposées par le lien vassalique permettent sans doute de considérer qu'il ne lui était pas absolument impossible de prendre part à un tournoi aux côtés de chevaliers français, même en une période où il était exposé, par ailleurs, à les rencontrer sur un champ de bataille; d'autant plus que ce tournoi a lieu, notons-le bien, en terre d'Empire et non sur le territoire lié, directement ou indirectement, à la couronne de France. Toutefois le rôle très important qu'a joué le seigneur de Mauléon dans les luttes qui ont opposé Jean sans Terre d'abord, plus tard Henri III à Philippe Auguste en premier lieu, à son successeur Louis VIII, par la suite, a amené M^me^ R. Lejeune à penser que la présence de Savari au tournoi du *Guillaume de Dole* s'expliquerait tout de même mieux, si l'on pouvait trouver, dans la vie du Poitevin, une période au cours de laquelle il s'est rangé dans le camp français. Heureusement, la versatilité bien connue du personnage fournit une réponse facile à ce petit problème — et voici comment raisonne M^me^ R. Lejeune.

Savari de Mauléon a quitté la cause anglaise pour entrer au service de Philippe Auguste en 1212; il prend part l'année suivante aux préparatifs que le roi de France met au point pour tenter un débarquement en Angleterre; il est présent à l'assemblée des barons français à Soissons, en avril 1213; un peu plus tard, au mois de mai de la même année, étant passé en Flandre avec son nouveau suzerain, il défend pour lui le port de Damme attaqué par Renaut de Dammartin et les Anglais. Mais, dès août 1213, nous le retrouvons à nouveau en relations avec

---

Guillaume de Mauléon qui, lui, semble avoir été un fidèle partisan de Philippe Auguste, cf. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, IV, p. 147, 265, 269, 322. Ce Guillaume était l'oncle paternel de Savari. Il est mort le 27 février 1214, cf. Chaytor, *Savaric de Mauleon, Baron and Troubadour*, Cambridge, 1929, p. 26.

Jean sans Terre [1]. Par conséquent, c'est au cours des années 1212-1213 seulement qu'un poète a pu nous présenter un Savari de Mauléon fraternellement mêlé à une troupe de chevaliers français au cours d'un tournoi.

Revenons maintenant à Renaut de Dammartin. Renaut combattit contre son souverain à Bouvines — mais, en réalité, la rupture entre le suzerain et le vassal était antérieure. Elle remontait même à 1211 ; toutefois dit Mme R. Lejeune, cette rupture, qui obligea Renaut à quitter la cour de Philippe Auguste, et qui l'entraîna dans des négociations avec les ennemis du roi, Othon de Brunswick et le roi d'Angleterre, n'apparut pas tout de suite dans toute son ampleur aux contemporains, car les agissements et les tractations de Renaut restèrent secrètes. En fait, la vraie situation de Renaut ne se révéla qu'au moment où il passa à l'action, c'est-à-dire justement au moment de l'attaque du port de Damme, en mai 1213.

En conséquence, le *Guillaume de Dole* qui réunit dans le même groupe de chevaliers français Savari et Renaut n'a pu être rédigé qu'au cours de la période où les deux hommes ont figuré dans

---

1. Savari s'était déjà trouvé opposé au souverain anglais en 1202, constate Mme R. Lejeune ; mais, à son avis, cette date est trop ancienne pour convenir au *Guillaume de Dole*. Par contre, c'est par erreur qu'elle affirme (p. 101 de son travail) que Savari devait rester fidèle à la cause anglaise de 1213 jusqu'à sa mort. Il s'en faut de beaucoup : après avoir défendu mollement Niort et La Rochelle contre Louis VIII en juillet-août 1224, il devait passer dans le camp français en décembre de la même année ; la garde de La Rochelle et la surveillance des côtes lui étaient alors confiées, et il remplit sa mission avec une telle exactitude qu'il inquiétait fort les Anglais ; cf. la lettre d'Henri III du 23 mars 1226, publiée par Petit-Dutaillis, *Étude sur le règne de Louis VIII*, p. 520. Il figure également parmi les barons qui ont suivi (ou devaient suivre) Louis VIII à la croisade dans le midi de la France : en tout cas, il est présent à l'assemblée générale et préliminaire de Paris le 28 janvier 1226 et à la réunion des troupes à Bourges (17 mai). Il semble n'être repassé aux Anglais qu'après la mort du roi, devant Avignon (8 nov. 1226). Par la suite, sa conduite est plus difficile à démêler ; il commençait d'ailleurs à prendre de l'âge, étant né vers 1175 ; mais il semble bien avoir louvoyé entre les deux partis jusqu'à sa mort, dont nous ne connaissons pas la date exacte, 1233 ou peut-être 1231. Sur tous ces faits, cf. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, 1894, p. 231, 243-245, 255-256, 258, 275, 295, et l'opuscule de Chaytor cité ci-dessus.

le même camp, période qui comprend l'année 1212 et les premiers mois de 1213 (avant mai).

C'est là, certes, un résultat précis, et l'on se prend à admirer le jeu qui a permis d'y aboutir. Encore faut-il toutefois que le jeu ait été joué selon les règles.

Et tout d'abord, en ce qui concerne Savari, nous connaissons la date exacte de son entrée au service de Philippe Auguste : c'est en juillet 1212 qu'il passa un accord avec le roi français, accord, qui, entre autres conditions, indique les « pleiges » que fournit le baron poitevin et la solde qui lui est promise par son nouveau maître [1]. Savari resta ensuite dans le parti français jusqu'au moment du combat de Damme (30 mai 1213), au moins — combat au cours duquel, d'ailleurs, la flotte française fut pratiquement détruite en grande partie par sa faute, car il était occupé à piller consciencieusement, avec ses hommes, les entrepôts du grand port flamand au moment de l'attaque anglaise [2]. Et c'est sans doute parce qu'on savait qu'à la suite de cette triste affaire la faveur de Savari avait dû beaucoup baisser auprès de Philippe Auguste que Jean sans Terre, dès le 22 août 1213, écrivait amicalement à son ancien vassal rentré dans ses terres. Toutefois la réconciliation totale entre les deux hommes ne devait avoir lieu que dans les premiers jours de mars 1214, lors de l'arrivée du roi anglais à La Rochelle, et cela par l'entremise de l'archevêque de Bordeaux. En toute rigueur, la période indiquée par Mme R. Lejeune doit donc être amputée, en tête, de quelques mois et son début fixé à juillet 1212.

Revenons maintenant à Renaut de Dammartin. On nous dit que, brouillé avec le roi Philippe Auguste dès 1211, il n'apparut vraiment comme l'ennemi de la cause française qu'en ma 1213. Est-ce possible ? Est-ce même vraisemblable ?

---

1. Cf. Cartellieri, IV, p. 322, d'après Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, no 1391. Savari quittait, au reste, la cause anglaise dans des conditions peu honorables pour lui. Prétextant une solde qui lui était due, et non payée, par Raymond VI, comte de Toulouse (et beau-frère de Jean sans Terre), il avait enlevé le fils du comte et ne l'avait rendu que contre une rançon de dix mille livres, cf. *La Chanson de la croisade contre les Albigeois*, éd. P. Meyer, II, p. 142 note. Son changement de camp procédait sans doute du désir de se mettre à l'abri de représailles possibles.

2. Cartellieri, IV, 370-371.

La cause de la rupture entre Philippe Auguste et Renaut est une querelle, une véritable guerre privée avec prise et destruction de châteaux, qui mit face à face Renaut d'une part et, de l'autre, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, cousin du roi. Renaut, se jugeant lésé, réclama, exigea même réparation en cour royale ; mais sa plainte ayant été rejetée, ou, tout au moins, éludée, il quitta la cour dans un violent accès de colère [1] et se mit à fortifier ses châteaux, en prévision d'une action coercitive de la part du roi, tout en cherchant des appuis à l'extérieur auprès d'Othon de Brunswick et de Jean sans Terre. La date exacte de ces premiers événements ne nous est pas connue, mais nous savons que Philippe Auguste exigea que le château de Mortain, la plus puissante des forteresses de Renaut, lui fût remise le 7 ou le 8 septembre 1211, sans discussion possible, puisqu'il refusait au baron dissident le sauf-conduit que celui-ci demandait pour paraître en sa présence. Renaut, n'ayant pas obéi à l'ordre du roi, Philippe Auguste le fit condamner par la Cour des Pairs, s'empara de Mortain après un siège de quatre jours (deuxième moitié de septembre 1211), mit la main sur le comté de Mortain, puis sur les comtés d'Aumale et de Dammartin, et, comme il s'apprêtait à marcher vers le nord, Renaut se vit contraint de quitter Boulogne où il s'était retiré [2] et de se réfugier auprès de son parent, Thibaut de Bar, en terre d'Empire (octobre 1211 [3]).

Comment peut-on penser, dans ces conditions, que la rupture entre Renaut et le roi de France resta secrète ou mal connue du public — surtout du public aristocratique — jusqu'en

1. Il était coutumier du fait. Le Ménestrel de Reims, dont l'autorité, il est vrai, est sujette à caution, nous parle aussi, par. 268-273, d'une scène extrêmement brutale qui opposa, en présence du roi, Renaut et Gaucher de Châtillon et qui se termina par un pugilat, à la suite duquel Renaut se retira, le visage ensanglanté. Et comme il n'obtint pas de Philippe réparation suffisante à ses yeux, il pensa dès lors à se venger en trahissant. — L'anecdote est d'une authenticité douteuse (Cartellieri n'en fait pas état ; Luchaire, *Histoire de France* de Lavisse, III, 1, p. 167 est plus indulgent), mais elle est significative.

2. Il était comte de Boulogne par son mariage.

3. Sur tous ces événements, d'ailleurs bien connus, cf. Cartellieri, IV, 299-303.

mai 1213, puisque cette rupture entraîna, dès la fin de 1211, une action militaire de la part du roi ?

Mais il y a plus. Quelque temps après son départ de France, Renaut fut amené à prêter hommage à Jean sans Terre : or la cérémonie revêtit, de par la volonté du roi anglais, un éclat particulier et eut lieu le 3 mai 1212, jour de l'Ascension, en présence d'une assemblée nombreuse convoquée à cet effet. Le lendemain, 4 mai, Jean sans Terre et Renaut signaient un traité d'alliance [1]. A quoi bon toute cette solennité, si l'intention des deux participants (ou tout au moins de l'un d'entre eux) n'avait pas été de proclamer hautement et de faire savoir à tous la bonne entente qui régnait désormais entre eux et leur volonté commune d'abattre la puissance du roi de France ? Il est donc certain que, dès le mois de mai 1212, sinon dès octobre 1211, tout le monde savait en France que le comte Renaut de Dammartin était passé dans le camp des ennemis de Philippe Auguste.

Mais nous venons de voir que le ralliement de Savari à la cause du même Philippe Auguste n'a eu lieu qu'en juillet 1212 [2].

---

1. Cf. Cartellieri, IV, p. 312.

2. Il est piquant de constater aussi ce qui suit. Aux vers 2691-2694/2700-2703, on lit ceci :

> Nus nes puet parcier ne desjoindre,
> si se tienent serré et clos
> cil chevalier de vers Alos,
> cil Walencort et cil Baillués.

A la table des noms de son édition, Mme R. Lejeune traduit *cil Baillués* par « les gens de la seigneurie de Bailleul ». Mais *Baillués*, en rime avec *lués* (au vers suivant) ne peut être qu'un cas sujet singulier ; *cil Baillués* signifie donc (sans doute) « le seigneur de Bailleul », et *cil Walencort*, au début du vers, « le seigneur de Walincourt ». Le lapsus de Mme R. Lejeune est d'autant plus étonnant qu'elle a très bien vu, *L'œuvre de J. Renart*, p. 106, que le seigneur de Bailleul et le seigneur de Walincourt ne sont qu'un seul et même personnage, à savoir Adam de Walincourt, châtelain d'Ypres. Or cet Adam de Walincourt, que Mme R. Lejeune fait figurer parmi les chevaliers français, est passé au service de l'Angleterre en août 1212, c'est-à-dire à peu près au moment où Savari entrait, lui, au service du roi de France : on ne le retrouvera auprès de Philippe Auguste qu'en avril 1217, après Bouvines, cause probable de son retour. Et ce chassé-croisé Savari-Adam de Walincourt

A aucun moment donc Renaut et Savari ne se sont trouvés *ensemble* ou *dans le même temps* dans le camp français, et le raisonnement de Mme R. Rejeune tombe. Si l'on s'en tient à ses arguments, le *Guillaume de Dole* non seulement n'a pas été, mais n'a pas pu être composé dans le courant de 1212 et le début de 1213 [1].

---

n'est guère favorable au raisonnement de Mme R. Lejeune. Sur les faits, cf. Petit-Dutaillis, *Bibl. École des Chartes*, LXXXVII (1926), p. 127, note 5. — Toutefois, il faut encore noter ceci. La remarque faite ci-dessus ne vaut contre le raisonnement de Mme R. Lejeune que si (comme elle le fait) on considère Adam de Walincourt et les « chevaliers de vers Alos » comme faisant partie, au tournoi du roman, du groupe français. Mais est-ce bien sûr ? Alost est en Flandre, sans doute (*L'œuvre*, p. 105), mais en Flandre impériale ; jamais la ville n'a fait partie de la mouvance de France. Quant à Adam, il est châtelain d'Ypres, il est vrai, et seigneur de Bailleul (par son mariage en 1192), mais son fief naturel est Walincourt, dans le Cambrésis, terre d'Empire (cf. *Rec. Hist. Gaules*, 18, 377 et 395 ; 22, 402). Il paraît donc plus normal de considérer les personnages désignés aux vers 2693-94 comme combattant dans le camp des impériaux, aux côtés de Guillaume. — Mais alors une nouvelle difficulté apparaît. Aux vers 2665/2674, on voit présentés comme agissant de concert *cil de Valecourt et d'Artois*, qui ne peuvent être, eux, que des chevaliers français. Or, aussi bien Servois que Mme R. Lejeune ont identifié le Valecourt du vers 2665 au Walencort de 2694. C'est sans doute une erreur. Il existe, aujourd'hui, encore au moins deux Valécourt, l'un dans l'Oise, qui paraît exclu, l'autre, modeste hameau de Chevresis-Monceau dans l'Aisne (arrondissement de Saint-Quentin, canton de Ribémont). Mais la vérité nous oblige à dire que nous ne connaissons pas de seigneur laïc du « fief » de ce second Valécourt, qui appartenait primitivement, d'après Melleville, *Dictionnaire... du département de l'Aisne*, Laon, 1857, s. v°, au chapitre de Laon qui l'aurait cédé en 1153 à l'abbaye de Prémontré. Ajoutons que l'extrême complication des situations juridiques territoriales et l'enchevêtrement des liens vassaliques rendent tout raisonnement moderne dans ce domaine difficile et incertain, quand nous ne disposons pas d'un témoignage contemporain qui nous indique comment, dans une circonstance donnée, les intéressés ont eux-mêmes compris ou envisagé leurs relations réciproques.

1. Faut-il attribuer quelque poids au détail suivant ? Quand, dans le roman, Guillaume apprend l'arrivée imminente de Renaut à Saint-Trond, on lui dit que le comte a passé la nuit à Mons, en Hainaut (v. 2102/2111). Sans doute, le Hainaut est-il terre d'Empire, et Renaut pourrait fort bien séjourner à Mons, sans risque pour sa personne, en 1212-1213. Mais Mons est, en réalité, sur le chemin de Boulogne à Saint-Trond, et il est bien évident que le poète

Ceci dit, certaines autres difficultés soulevées par la date 1212-1213 reprennent leur valeur.

Celle-ci, par exemple, en premier lieu. Au vers 2079/2088 du roman, il est dit que le comte de Champagne amène à Saint-Trond tous ceux qu'il a pu décider à le suivre. Or, qui était comte de Champagne en 1212-1213 ? Un enfant de onze ou douze ans, Thibaut IV le Posthume, né le 30 mai 1201, quelques jours après la mort de son père [1], et dont on ne voit pas trop comment, si jeune, il pourrait figurer dans un tournoi. Il est vrai que le texte, par la suite, ne dit pas expressément qu'il prend part aux joutes proprement dites — mais c'est aussi le cas de la plupart des chevaliers cités comme étant présents à la fête, mais dont les noms ne sont pas repris non plus lors de la description des quelques passes d'armes que le poète a retenues. Mme R. Lejeune (p. 89) a bien vu la difficulté, et elle a essayé d'y échapper en interprétant à sa manière les mots du texte :

> Li quens de Champaigne i amaine
> trestout quanqu'il puet esmovoir,

et en comprenant, non pas que le comte de Champagne « amène » ses chevaliers, mais qu'il les « procure » ; autrement dit, ces deux vers signifieraient simplement qu'il y avait à Saint-Trond un contingent de chevaliers champenois, comme il y en aura un à Bouvines, bien que, à Bouvines également, le jeune Thibaut ait été incapable de prendre part au combat et qu'il n'ait pas assisté à la bataille [2]. Mais, sans insister sur la différence qu'il y a entre un contingent de chevaliers envoyé en service d'ost par un vassal, encore hors d'âge, à son suzerain et une troupe de joyeux compagnons qui, pour leur plaisir et sans que cela

---

se représente son héros comme venant de son comté de Boulogne — ce qui est tout à fait exclu pour la période proposée. Si Renaut s'est présenté à Saint-Trond à ce moment, il ne pouvait guère venir que de Flandre ou d'Angleterre ; une étape à Mons est peu vraisemblable.

1. C'est là la raison pour laquelle Servois plaçait le *Guillaume de Dole* avant mai 1201, cf. p. LIX de son introduction, car il voyait, lui, dans le comte de Champagne du roman, Thibaut III et non son fils.

2. Cette dernière affirmation est d'ailleurs douteuse puisque l'historien anglais Roger de Wendover, éd. Hewlett, II, p. 109 dit précisément le contraire. Mais son témoignage, unique, est sans doute à récuser.

engage en rien leur seigneur, vont participer à un tournoi, à nous en tenir à la lettre du texte, l'interprétation de Mme R. Lejeune est extrêmement douteuse et improbable. Il semble bien que Jean Renart ait voulu dire, tout simplement, que le comte de Champagne était présent à la fête et qu'il y était accompagné de nombreux chevaliers.

Autre point. On lit, dans le roman, les vers suivants (1619-1622, 1626-1629) :

> Il li a demandé s'il ere
> point privez dou roi d'Engleterre.
> Mout a eü longuement guerre
> encontre lui noz rois de France.

Nous sommes au moment de la première entrevue de l'empereur et de Guillaume, et la question est posée par l'empereur. Les deux derniers vers font difficulté [1], mais, quel que soit leur sens exact, ils semblent bien prouver que le texte a été écrit à un moment où le roi de France et le roi d'Angleterre étaient

1. Cette difficulté, la voici. Après la question de l'empereur, on attend évidemment la réponse de Guillaume — et c'est bien ainsi qu'a compris, et ponctué, Mme R. Lejeune, qui s'efforce de montrer en note avec quelle habileté l'auteur a rendu l'embarras de cette première rencontre et qui souligne le caractère à la fois banal et cérémonieux des premières paroles échangées. Mais, si vraiment c'est Guillaume qui prononce les vers 1628-1629, comment peut-il appeler le roi de France *notre roi* ? Originaire des environs de Dole, en Franche-Comté, Guillaume est un sujet, un vassal plus ou moins lointain, mais tout de même un vassal de l'empereur, et c'est d'ailleurs sa situation dans le roman. Le roi de France ne lui est absolument rien. Inutile de dire que les deux vers seraient encore plus déplacés dans la bouche de Conrad. On est ainsi amené à penser tout d'abord que la question de l'empereur reste sans réponse dans le texte — ce qui peut sans doute s'expliquer par le caractère mondain et conventionnel de cette première prise de contact — mais ensuite (et cela est plus curieux) que les deux vers en cause sont une réflexion de l'auteur lui-même, introduite dans le récit. Si étrange que le procédé puisse paraître, peut-être ne répugne-t-il pas trop à la manière souvent abrupte de notre poète. C'est ainsi, en tout cas, qu'avait compris Servois, p. LXI et probablement pour les raisons que nous venons de donner. En désespoir de cause, on pourrait aussi penser à une faute du texte et corriger *noz rois* en *li rois* : dans ce cas les vers conviendraient sans doute mieux à l'empereur qu'à Guillaume. Toutefois, quelle que soit la solution de cette difficulté, cela ne change rien au point en discussion ci-dessus.

en paix, à un moment, en tout cas, où les opérations militaires étaient suspendues [1] : or ce n'était assurément pas le cas en 1212-1213.

Je ne crois donc pas que la date proposée par Mme R. Lejeune, malgré la faveur avec laquelle elle a été accueillie, puisse être retenue. A tout prendre, le choix de Servois était meilleur. Il a, au moins, le mérite de s'appuyer sur deux bornes, sur deux termes précis : octobre 1199 : conclusion de la trêve qui devait amener le traité du Goulet — ce qui rend compte des vers 1619-1622 du poème où l'hostilité franco-anglaise est présentée comme apaisée ; mai 1201 : mort de Thibaut III, seul comte de Champagne susceptible de paraître avant longtemps dans un tournoi [2].

Est-ce à dire que la date de Servois (octobre 1199-mai 1201) doive être retenue ? Non, probablement. Et tout d'abord (toujours en nous tenant aux prémisses acceptées), voici une première difficulté, à laquelle Servois ne semble pas avoir pensé. Si l'on considère, en effet, que les chevaliers français du tournoi de Saint-Trond ont dû être choisis parmi les partisans de la cause française, les conditions que l'on exige de Savari en 1212-1213 ne sont pas remplies par Renaut de Dammartin en 1199-mai 1201. Ce turbulent personnage n'en était pas, en effet, à sa première « trahison » en 1212 : dès 1197, il était passé du côté anglais, prêtant hommage à Richard Cœur de Lion, et un peu plus tard, en 1199, il s'était lié de la même façon à Jean

1. Les trêves, plus ou moins respectées, ont été très nombreuses au cours du conflit qui opposa Philippe Auguste à Jean sans Terre. Servois avait pensé à la paix du Goulet, signée le 22 mai 1200, mais précédée d'une trêve conclue en octobre 1199, puis renouvelée le 13 janvier, cf. Cartellieri, IV, 20, 36 et 39, et il en avait conclu que le roman était postérieur à octobre 1199. Et l'on a pu croire, en effet, dans le public à ce moment que l'hostilité qui séparait la couronne française de la couronne anglaise était désormais close, Jean sans Terre ayant été, en particulier, somptueusement reçu à Paris en juillet 1201, cf. Cartellieri, IV, 78-79.

2. Il est regrettable que L. Foulet, le premier à ma connaissance qui ait contesté la date proposée par Servois et l'ait jugée trop reculée, *Romania*, LI (1925), p. 94 ss, n'ait pas discuté ces deux points. Mme R. Lejeune, on l'a vu, a bien essayé de se débarrasser du comte de Champagne ; mais elle n'a rien dit du second argument.

sans Terre. De plus, chose curieuse, lors de la paix du Goulet (en mai 1200), le roi anglais avait négligé (?) de prévenir Renaut, si bien que ce dernier n'avait pas été compris dans la réconciliation générale qui fut la conséquence du traité — et il eut à négocier directement sa rentrée en grâce auprès de Philippe Auguste. Or cette rentrée en grâce (et en particulier la récupération par Renaut de son comté de Dammartin) n'eut lieu qu'en août 1201 [1]. En conséquence, au cours de la période 1179 — mai 1201, il était difficile de se représenter Renaut amicalement associé, au cours d'un tournoi, avec la fine fleur de la chevalerie fidèle au roi de France.

Autre difficulté (et qui va également contre la date 1212-1213) dont Servois n'a pas parlé non plus et que Mme R. Lejeune a essayé d'écarter d'un mot (p. 123), mais qui, en toute rigueur, subsiste. Au vers 323, il est question d'un comte de Lucelebourc (Luxembourg), compagnon de fête et de plaisir de l'empereur et qui, prenant part aux danses, chante « par amour » en l'honneur de celle qu'il aime. Or qui était comte de Luxembourg, aussi bien en 1199-1201 qu'en 1212-1213 ? C'était Thibaut, comte de Bar, par son mariage en 1197 avec Ermesent, fille d'Henri l'Aveugle. Mais notre poète cite par deux fois, aux vers 2116/2125 et 2386/2394, ledit comte de Bar sans donner le moins du monde à entendre qu'il pourrait s'agir de ce même comte de Luxembourg — et rien ne sert de dire, comme fait Mme R. Lejeune, que cette erreur, ce dédoublement d'un même personnage est sans importance, le comte du vers 323 n'étant qu'une simple « utilité », donc pris au hasard ; car les vers 2389/2397 ss nous montrent que Jean Renart connaissait fort bien la famille de Bar et qu'il ne pouvait ignorer que Thibaut était ce comte de Luxembourg qu'il avait nommé un peu plus haut et dont il fait un personnage distinct... Dans ces conditions, quelle idée étrange que d'aller justement choisir ce titre de Luxembourg pour désigner un personnage à qui il était facile de donner n'importe quel nom [2] !

1. Cartellieri, IV, 84-85.

2. Le problème posé par la présence d'un comte de Luxembourg dans le *Guillaume* est d'ailleurs plus compliqué encore qu'on pourrait le penser. Qui a succédé, en effet, à Thibaut de Bar dans le titre, après sa mort sur-

Dernier problème. On chante dans le palais de Mayence, aux vers 4639-45/4653-59 une chanson « auvrignace », c'est-à-dire auvergnate, c'est-à-dire provençale, que nous connaissons par ailleurs [1], et, des deux chansonniers où elle figure, l'un (*W*) la donne comme anonyme, l'autre (*C*) l'attribue à Daude de Pradas [2]. Or, si mal que nous connaissions la chronologie de Daude [3], il semble difficile que, dès 1200, une de ses chansons ait pu être assez célèbre pour qu'elle ait été connue dans le nord de la France ; et par là encore la date proposée par Servois apparaît comme trop ancienne.

Enfin — et ce point a déjà été relevé par L. Foulet — deux, au moins, des chevaliers français présentés comme prenant part au tournoi de Saint-Trond semblent trop jeunes pour avoir pu figurer à une prise d'armes dès 1199-1201 : il s'agit de Michel de Harnes et d'Enguerrand de Couci [4].

---

venue le 2 févr. 1214? Le second époux d'Ermesent, Galeran III de Limbourg. Or ce Galeran joue, lui aussi, un rôle dans le poème, où il est nommé deux fois avec éloge 2113/2122 et 2357/2366. Il ne mourra qu'en 1226 — et il faut descendre jusqu'à cette date pour trouver un comte de Luxembourg distinct des autres personnage du *Guillaume*.

1. C'est le n° 124,5 du Pillet-Carstens, 741,2 du répertoire de Frank ; elle nous a été conservée par le fameux chansonnier *C* (B. N. fr. 856) et le chansonnier *W* (B. N. fr. 844). Le texte de notre chanson a été publié par C. Appel, *Provenzalische Inedita*, p. 87.

2. Naturellement cette attribution peut être rejetée, compte tenu, en particulier, de la relative fantaisie de *C* sur ce point. Mais nous ne pouvons pas briser ainsi de gaieté de cœur et *a priori* les quelques éléments critiques dont nous disposons sans manquer à toute saine méthode.

3. Les seuls points fermes sont les suivants : il a dédié son poème des *Quatre vertus cardinales* à Étienne de Chalançon, évêque du Puy de 1220 à 1231 ; il apparaît comme le client des deux frères de Roquefeuil, Raymond et Arnaud, le premier mort entre 1230 et 1246, le second ayant testé en 1241. Un *Deodatus de Pratis*, chanoine de Rodez, apparaît dans des documents de 1214 à 1227 (peut-être 1234) ; un autre (?), chanoine, official et maître d'œuvre (*operarius*) de la même cathédrale de Rodez de 1256 à 1281 : si l'un des deux est notre poète, ce ne peut être évidemment que le premier.

4. Le cas le plus net est celui d'Enguerrand qui apparaît encore sous la tutelle de sa mère dans un acte de 1197, cf. J. Tardif, *Le procès d'Enguerrand de Couci*, *Bibl. École des Chartes* (1918), p. 415, note 2.

Ainsi donc nous voici ramenés à l'incertitude. — Peut-on reprendre le problème ?

Il nous semble que les vers 1619-1621/1626-1629 qui nous apprennent que le poème a été écrit à une époque de paix, de conflit apaisé entre la France et l'Angleterre doivent en premier lieu retenir l'attention. Puisque la courte période qui a suivi le traité du Goulet (22 mai 1200), période proposée par Servois, apparaît trop ancienne, il nous faut chercher ailleurs. Malheureusement, l'extrême complication de la lutte entre la France et l'Angleterre au cours du premier tiers du XIII^e^ siècle ne facilite pas les choses. Deux dates, deux accords peuvent, semble-t-il, être en premier lieu retenus : tout d'abord, la paix de Chinon, conclue pour cinq ans le 18 septembre 1214 et qui, renouvelée en mars 1220, assura la tranquilité militaire du royaume jusqu'à Pâques 1224, c'est-à-dire pendant dix ans [1] — ou alors, Louis VIII ayant repris les hostilités après la mort de son père, la trêve du 22 mars 1227, signée avec Richard de Cornouailles, et qui, de prorogation en prorogation [2], maintint la paix jusqu'au débarquement d'Henri III à Saint-Malo (mai 1230).

Notons tout de suite que, quelle que soit celle des deux périodes ci-dessus (1214-1224 ou 1227-1230) que nous choisissions, nous descendrons au-dessous de 1214, date de Bouvines, terme que l'on a généralement considéré comme la limite en deçà de laquelle le *Guillaume de Dole* n'avait pas pu être composé, à cause de la présence, parmi les personnages, de Renaut de Boulogne, « le vaincu irrémédiablement humilié » de la fameuse bataille [3]. Et l'argument est, en effet, de poids. Mais est-il dirimant ?

Il faut bien admettre que non, puisque, de 1200 à 1214, nous ne trouvons pas de période où personne ait pu affirmer, comme le fait Jean Renart, que la guerre franco-anglaise était terminée ou, tout au moins, temporairement suspendue.

D'autre part, la nécessité de descendre au-dessous de 1214 a une seconde conséquence : nous ne pouvons plus considérer

1. Cf. Cartellieri, IV, 486, 539, 546, 548-549, 550.
2. Cf. Elie Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, 1895, p. 88, 91 et 117.
3. Cf. Servois, p. LI ; Foulet, *Romania*, LI (1925), p. 95 ; R. Lejeune, *L'œuvre*, p. 109.

que les personnages du roman sont exactement les contemporains du moment où le poète a travaillé puisque l'un d'entre eux, au moins, Thibaut de Bar, était mort le 2 février 1214. Mais y a-t-il là une véritable difficulté ? Pourquoi Jean Renart n'aurait-il pas pris un peu de champ pour tracer le tableau qu'il voulait introduire dans son roman ? A vrai dire, les chevaliers qu'il cite vivront presque tous jusque vers 1230, au moins ; mais, en réalité, la troupe qu'il a constituée, le groupement qu'il nous présente est formé de célébrités militaires et « mondaines » qui appartiennent déjà, non pas peut-être à proprement parler au passé, mais à une génération qui est sur sa fin, pour ne pas dire sur son déclin. Sans doute reste-t-il vrai que notre auteur a conçu son tournoi comme ayant pu se dérouler au cours des dix ou quinze premières années de son siècle ; mais la description qu'il en a donnée a pu n'être rédigée qu'un peu plus tard, et ce léger recul avait, entre autres avantages, celui de dispenser le poète d'une chronologie rigoureuse.

Ce recul lui a aussi, sans doute, permis de passer sur certaines difficultés, sur certaines délicatesses ou susceptibilités qui sont souvent fort gênantes lorsqu'elles sont d'actualité immédiate, mais que le temps adoucit ou estompe. Et nous en revenons ainsi au cas de Renaut de Dammartin. Il est vrai qu'il était difficile de parler de lui comme le fait notre poète en 1214 et même, probablement, au cours des premières années qui ont suivi. Mais dix ou quinze ans plus tard, cette difficulté était-elle aussi grande ? D'autant plus qu'il était loisible, à ce moment, à tout lecteur de se représenter l'action comme s'étant déroulée, en gros, avant Bouvines, c'est-à-dire au cours d'une période où l'on savait que Renaut avait joui de la faveur du roi de France. Il reste toutefois que l'utilisation du personnage a dû être délicate tant qu'il était en vie et qu'on le savait maintenu dans une rude prison. Mais après sa mort les choses devenaient plus faciles ; or Renaut est mort, autant que nous le sachions, aux environs de Pâques 1227. Et il y a là une raison sérieuse, sans doute, de faire descendre notre roman après cette date. Nous sommes ainsi invités à choisir, des deux trêves dont nous avons parlé ci-dessus, celle de mars 1227, conclue entre Louis IX et Richard de Cornouailles, comme étant celle à laquelle fait allusion le poème aux vers 1619/1626.

On voudra bien noter, en outre, que, si le *Guillaume de Dole* a été rédigé un peu après 1227, la plupart des invraisemblances que nous avons relevées plus haut disparaissent ou, tout au moins, deviennent moins choquantes. Certes, si c'est, en gros, un tableau de la haute société des environs de 1210-1215 qu'a voulu brosser Jean Renart, il n'en reste pas moins qu'à cette date le comte de Champagne n'était qu'un enfant et que le titre de comte de Luxembourg était porté par Thibaut de Bar (ou Galeran de Limbourg). Mais ces erreurs, énormes pour un lecteur contemporain, devenaient anodines et peu sensibles dix ou quinze ans plus tard. En 1227, Thibaut IV de Champagne avait vingt-six ans ; le comte de Luxembourg était Henri III (fils de Galeran) et ne doublait plus aucun des autres personnages du poème. Il eût fallu, pour relever à distance les quelques disparates que les philologues d'aujourd'hui s'ingénient à découvrir, un esprit bien pointilleux — et surtout un esprit doué d'une sensibilité chronologique qui, sauf exception, n'est guère le fait des hommes du moyen âge.

*
* *

On peut aussi prendre le problème par un autre biais et considérer cette fois non plus la chronologie absolue du *Guillaume de Dole*, mais sa chronologie relative, je veux dire sa place par rapport à d'autres œuvres du temps [1].

Plus exactement, dans quel ordre de succession ont paru les trois poèmes attribués avec une quasi-certitude à Jean Renart, c'est-à-dire l'*Escoufle*, le *Lai de l'Ombre* et le *Guillaume de Dole* ?

1. Rappelons tout de suite que le *Guillaume de Dole* est antérieur au *Roman de la Violette*, qui lui a manifestement emprunté le procédé qui consiste à introduire des extraits de chansons dans la narration. Malheureusement la date du *Roman de la Violette* est incertaine. Son dernier éditeur, D. L. Buffum, laisse le choix ouvert entre deux périodes, 1227-1229 (1230) ou bien 1239-1243, tout en marquant, avec de bonnes raisons, sa préférence pour la première. Si la *Violette* a vraiment été rédigée à la fin de la troisième décade du siècle, elle a dû suivre le *Guillaume de Dole* de très près, ce qui, après tout n'est pas impossible. Le choix du titre même, en opposition avec celui de *Roman de la Rose* (véritable titre du *Guillaume*), semble marquer une sorte de rivalité déclarée.

De ces trois œuvres, seul le *Lai de l'Ombre* semble offrir un détail interne qui permette de le dater. Il est, en effet, dédié à un personnage désigné par le titre d'*Eslit* (au vers 41), et l'on s'accorde à voir dans cet « élu », l'élu de Beauvais, Milon de Nanteuil, pour qui a été également rédigé le *Guillaume de Dole* [1]. Dans ces conditions, le *Lai* a été composé entre le 19 septembre 1217 et le printemps 1222 [2]. L'*Escoufle*, lui, est certainement antérieur au *Lai*, puisque ce dernier présente, aux vers 22-24, une allusion indubitable à un incident et à un personnage de ce roman [3]. Quant au *Guillaume de Dole*, si les arguments que nous venons de présenter ont quelque poids, il doit être postérieur au *Lai*. Or je crois qu'on peut, en effet, prouver que sa rédaction est plus récente que celle du *Lai*.

Aux vers 637 et ss du roman, l'empereur Conrad, qui s'ennuie, fait appeler son jongleur Jouglet et, après lui avoir amicalement reproché sa négligence et son peu d'empressement à lui tenir compagnie, il lui demande pour le distraire de lui raconter une histoire. Et Jouglet amorce un récit. Non pas le récit d'un conte, d'une aventure imaginaire, mais le récit d'un événement présenté comme réel et qui s'annonce comme une belle

---

1. On voudra bien noter que cette identification fort vraisemblable et généralement acceptée n'est cependant pas absolument démontrée.

2. On peut aussi essayer de préciser le moment de la rédaction du *Lai* à l'intérieur de cette période ; mais ce point, délicat, ne nous intéresse pas ici. Cf. R. Lejeune, *L'œuvre...*, p. 246-257, qui se range en gros à l'opinion de M. Vigneras, *Modern Philology*, XXX (1932-33), p. 351 ss, et, *contra*, J. Orr, dans son édition du *Lai*, p. XVI-XVII.

3. J'avoue que je considère comme peu heureuse la tentative de M. Vigneras de rejeter l'*Escoufle* jusque vers 1245, cf. *Modern Philology*, XXX (1932-33), p. 241 ss. Dire, en particulier, comme le fait cet auteur, *Modern Language Notes*, LIV (1939), p. 262-266, que le *Lai* fait allusion non pas au roman lui-même, mais seulement au sujet de ce roman, que l'auteur avait déjà l'intention de traiter, est une mauvaise échappatoire. Comme l'a très justement fait remarquer M. Kœnig, *Modern Language Notes*, LV (1940), p. 8-16, quel sens aurait pu avoir une allusion renvoyant à un projet que l'auteur avait en tête et qu'il ne devait réaliser (selon M. Vigneras lui-même) que vingt ans plus tard ! Sans compter qu'au début de l'*Escoufle*, vv. 40-45, le poète déclare que le conte qu'il va mettre en œuvre n'est pratiquement connu de personne.

histoire d'amour. Toutefois ce récit n'est qu'amorcé ; Jouglet ne le mènera pas à son terme. A peine, en effet, a-t-il tracé en quelques mots le portrait de son héros, puis, avec un peu plus de complaisance et de recherche, celui de l'héroïne, que l'empereur, saisi d'admiration et qui s'est déjà laissé emporter une première fois à un enthousiaste commentaire, interrompt à nouveau le narrateur pour exprimer ses regrets de ne pas avoir auprès de lui d'aussi parfaits modèles de courtoisie. Et le malin Jouglet de répliquer alors que rien n'est plus facile que de porter remède à cette triste situation et qu'il connaît, lui, deux êtres, un frère et une sœur, dont la beauté, la vertu et la valeur l'emportent de beaucoup sur ceux dont il s'apprêtait à nous retracer l'histoire. Il s'agit évidemment du preux Guillaume et de la belle Liénor qui vont désormais retenir l'attention. Et des deux premiers personnages, il ne sera plus parlé, si bien que nous n'apprendrons jamais la tendre aventure que, sans doute, ils ont vécue. Et certes, il y a lieu de penser que nous sommes en présence d'une ruse de Jouglet, d'une astuce destinée à piquer la curiosité de l'empereur, à provoquer, chez le jeune souverain, par un détour qui dissimule au départ l'intention véritable, le désir de connaître, lui aussi, ces deux amis de Jouglet. Et ceux-ci n'entrent ainsi en scène, si je puis dire, qu'après l'apparition rapide et fugace d'un couple d'utilités qui permet de ménager un habile *crescendo*.

Toutefois, si brève que soit la mention des deux premiers héros (ces deux héros dont nous sommes, semble-t-il, condamnés à ignorer à jamais le sort) l'auteur fournit, à leur propos, un détail précis : leur aventure est située dans le *Perthois* (v. 666), c'est-à-dire dans le pays de Perthes, en Champagne. Or le même pays, la même région est citée dans le *Lai de l'Ombre*, au v. 57, à propos du héros du récit [1]. Il est difficile de penser qu'il n'y

1. Je sais bien que la lecture *Perthois* dans le *Lai* n'est pas acceptée, en général, et que les éditeurs (Bédier, Orr) ont imprimé *Perchois*. Mais l'interprétation de Orr de *Perchois* par le *Perche* est inadmissible ; le Perche, à ma connaissance, n'est jamais appelé « Perchois ». Quant à l'identification, chez Bédier, de *Perchois* avec un *Parcey*, petite commune du Doubs, à quelques kilomètres au sud de Dole, elle repose sur une double méprise. La première résulte d'une lecture trop rapide du *Guillaume* et qui fait que Bédier a cru que le chevalier mentionné par Jouglet aux vers 661 ss du roman était Guil-

ait là qu'un simple hasard. Les deux passages se font certainement écho, et ce n'est pas sans intention que Jean Renart a, par deux fois, en deux ouvrages différents, utilisé un nom aussi rare et qui s'applique à une région aussi étroite et précise. Seulement, la question est de discerner dans quel sens se fait l'appel et lequel des deux poèmes fait allusion à l'autre [1]. Or, à y regarder d'un peu près, il est facile de voir que les quelques mots prononcés par Jouglet concordent, au fond, avec le thème du *Lai*. A vrai dire, ces quelques mots ne nous apprennent pas grand-chose sur l'aventure interrompue que le jongleur s'apprêtait à raconter à l'empereur. Cependant, une fois l'attention mise en éveil par la mention du *Perthois*, rien dans le texte du *Guillaume* ne s'oppose à ce que l'on pense immédiatement, et presque par nécessité, au héros et à l'héroïne du *Lai*. Nous aurions donc affaire, dans le *Guillaume*, à une allusion au *Lai*, comme nous avons vu que le *Lai* contient une allusion certaine à l'*Escoufle*. Et certes, le rapport que l'on peut soupçonner entre le *Guillaume* et le *Lai* n'est pas aussi net, aussi clair que celui que l'on ne peut manquer d'établir entre le *Lai* et l'*Escoufle*. Mais, justement, le caractère indubitable de ce second rapport est, en quelque sorte, une garantie de la réalité du premier. Il semble

---

laume, alors qu'il n'en est rien : il n'y a par conséquent aucune raison de mettre ledit chevalier en relation topographique avec Dole. La seconde, c'est d'avoir cru que *Perchois* pouvait être un équivalent « francien » de *Parcey*, ce qui, à tous égards, paraît impossible. Si la forme *Parcey* avait été transcrite en langage commun, c'est vraisemblablement la forme **Parcy* ou **Percy* qu'aurait utilisée Jean Renart. Il s'agit, en effet, très probablement d'un toponyme en *-acus* fait sur *Patricius*, cf. A. Vincent, *Toponymie de la France*, p. 81. J'ajoute, au reste, que pour nous, ici, l'identification exacte du *Perthois* ou de *Perchois* est secondaire ; personne n'a jamais mis en doute que le nom de lieu cité dans le *Guillaume*, quel qu'il puisse être, ne soit le même que celui du *Lai*.

1. A ma connaissance, c'est L. Foulet le premier qui a eu l'idée de mettre en rapport les deux mentions du *Perchois* (ou du *Perthois*) chez Jean Renart, ou plutôt le conte interrompu de Jouglet dans le *Guillaume* avec le *Lai de l'Ombre*, cf. *Romania*, LI (1925), p. 104, note. Mais L. Foulet considérait le *Guillaume* comme antérieur au *Lai* et, par conséquent, le *Lai* comme le développement du récit simplement annoncé dans le roman — ce qui me paraît très peu probable, comme j'essaye de le montrer ci-dessus.

que nous soyons en présence d'une habitude, d'une manie, d'un tic (qu'on l'appelle comme on voudra) de notre auteur, d'un jeu qui lui plaisait et qui aurait consisté à renvoyer ainsi à ses œuvres antérieures par quelque allusion rapide. Ce jeu avait évidemment un premier avantage, celui de remplir en quelque sorte le rôle d'une signature, d'être une marque d'authenticité et de paternité. Il en avait, je pense, un second — et qui, sans doute, n'était pas le moins important aux yeux de notre subtil poète : c'était de permettre aux lecteurs et aux auditeurs avertis, et à ceux-là seuls, de reconnaître l'allusion et, par suite, de se décerner à eux-mêmes ce petit brevet d'astuce qui flatte les amours propres et dont on ne peut tout de même pas manquer de savoir quelque gré à celui qui nous permet ainsi de mettre en œuvre notre perspicacité. C'est, en quelque sorte, un clin d'œil de connivence adressé à un public complice — et, par conséquent, un élément de succès.

Et l'on voit ainsi où nous voulons en venir. Dans le *Guillaume* par rapport au *Lai*, comme dans le *Lai* par rapport à l'*Escoufle*, l'allusion et le jeu n'ont de sens et d'intérêt que si le renvoi porte sur une aventure connue, un texte publié. Il en résulte que, selon toute vraisemblance, le *Lai* a précédé le *Guillaume de Dole* et que le *Guillaume de Dole* est, par conséquent, postérieur aux années 1217-1222 [1].

Et nous arrivons ainsi, par une autre voie, à une confirmation du résultat auquel nous avait déjà conduit l'étude des personnages qui figurent dans le roman et l'examen des allusions aux événements contemporains qu'il semble contenir. Postérieur au *Lai de l'Ombre* (1217-1222), postérieur à la trêve anglo-française de mars 1227, mais antérieur à la *Violette* de Gerbert de Montreuil (lequel, je le rappelle, doit se placer entre la mort

1. Pour une raison analogue à celle que nous venons de développer — et pour d'autres qui nous paraissent moins solides — M. H. F. Williams, *Romance Philology*, IX (1955-56), p. 222-225, a déjà proposé de placer le *Guillaume* après le *Lai*. Mais il s'en tient, pour le *Guillaume*, aux années 1212-1213, ce qui l'oblige à faire remonter le *Lai* au-dessus de cette date (entre 1200 et 1212), sans qu'il se soit expliqué sur ce que devient, pour lui, l'allusion probable à Milon de Nanteuil, élu de Beauvais, dans le dit *Lai*, allusion qui ne peut être antérieure au 19 sept. 1217, date de l'élection de Milon au siège de Beauvais.

de Louis VIII, 8 nov. 1226, et le retour de Simon de Dammartin en France, fin 1230 ou début 1231), le *Guillaume de Dole* a dû voir le jour, disons en 1228, date vraisemblable. Et c'est le moment de signaler que M. L. A. Vigneras, dans un article fort intéressant [1], mais par des voies très différentes, était arrivé à un résultat analogue. Certes, la méthode de M. Vigneras, qui nous parle surtout de la carrière de Milon de Nanteuil et dont le raisonnement ne tient que si l'on accepte ce postulat indémontrable que Jean Renart était attaché d'un lien organique à la personne du puissant évêque, la méthode de M. Vigneras, dis-je, est fort sujette à caution et ne peut, en tout état de cause, aboutir qu'à des hypothèses fort risquées [2]. Mais ses considérations reprennent évidemment du poids si l'on arrive, par d'autres raisons que les siennes, à une conclusion semblable concernant la date du roman. Je signale, en particulier, sans attribuer sans doute au fait une importance primordiale, que Milon de Nanteuil se trouvait à Reims en décembre 1228 [3], ce qui donne peut-être une valeur précise au vers 5 de la dédicace du roman.

Ceci dit, il convient, pour terminer, de toucher un mot du « ton » de cette dédicace.

On a parfois interprété la façon dont le poète s'adressait au « beau Milon de Nanteuil », au début du *Guillaume*, comme

---

1. *Romanic Review*, XXVIII (1931), p. 109-121.

2. Je note ici, en passant, que la date proposée par M. Vigneras pour *Renart et Piaudoue*, après 1267 — date qui obligerait évidemment à faire notablement descendre dans le XIIIe siècle la production de Jean Renart, si toutefois, le Renart en cause est bien notre Renart — est erronée. Elle repose, en effet, sur l'identification du Piaudoue de la pièce avec un Girard Piaudoue, qui apparaît, entre autres, dans les *Registres des visites pastorales* d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen et dans le *Polyptyque du diocèse de Rouen*, — et qui aurait été « contraint » de résigner sa cure de Saint-Nicolas de Vernonet, justement en 1267. Mais il a échappé à M. Vigneras que le Piaudoue de la querelle avec Renart s'appelait Adam (XV, 7), et non Girard, ainsi que l'a signalé, il y a déjà longtemps, Jeanroy, *Romania*, LXV (1939), 546 : l'identification tombe donc d'elle-même, et, avec elle, le raisonnement de M. Vigneras. Cf. son article dans *Modern Language Notes*, LIV (1939), p. 262-266.

3. *Archives administratives de la ville de Reims* I, II, 543-544.

la preuve qu'il n'était pas encore en rapport avec le noble prélat et que le *Guillaume* était justement une amorce, une invitation, pour le puissant personnage, à jeter les yeux sur un pauvre diable en quête de protecteur. Et cette interprétation, à première vue, n'est pas impossible [1]. Naturellement, ce serait là un argument en faveur d'une date relativement ancienne pour le *Guillaume*, et c'est une difficulté pour notre hypothèse. Toutefois, il est bien surprenant qué la dédicace de l'*Escoufle*, elle aussi, soit rédigée à peu près de la même façon, c'est-à-dire qu'elle nous présente l'auteur comme feignant de ne point connaître celui à qui il adresse son œuvre — feignant tout au moins de ne pas appartenir à son entourage — et s'en remettant seulement, avec confiance du reste, au goût de ce dédicataire pour apprécier l'envoi que lui fait un poète timide et lointain. Cette coïncidence dans le ton et la manière donne à penser, et l'on se prend à éprouver une certaine surprise à l'idée que les deux romans que nous avons conservés de notre poète aient été rédigés exactement dans les mêmes conditions, surprise qui ne peut manquer d'éveiller quelque inquiétude ou quelque doute sur la sincérité littérale de ses déclarations. Je crains qu'il n'y ait là, en réalité, qu'un simple procédé, dont il faut se garder d'exagérer l'importance — et il me paraît dangereux de vouloir reconstruire la carrière de Jean Renart, comme le fait par exemple M. Kœnig dans l'article cité ci-dessus, en s'appuyant sur des formules qui ne sont peut-être après tout que des artifices de rhétorique : on aboutit ainsi à ce paradoxe de nous présenter un poète qui aurait eu de nombreux et puissants soutiens (Renaut de Dammartin, Thibaut de Bar, Gui IV Bouteillier de Senlis, tous noms extraits de la douteuse tenson *de Renart et de Piaudoue*), mais dont, par un hasard vraiment étrange, n'auraient subsisté que les œuvres dédiées à des personnages auprès desquels ce poète n'aurait connu que des insuccès ou des demi-succès (Baudoin de Hainaut, Milon de Nanteuil). N'est-on pas en droit de penser que les développements de Jean Renart concernant Baudoin ou Milon représentent plutôt une « gentillesse » de style, un effort pour renou-

1. Cf. R. Lejeune, *L'œuvre...*, p. 74-75, et surtout V. F. Koenig, *Modern Language Notes*, LV (1940), p. 8-16.

veler le ton traditionnel de la tirade obligatoirement consacrée au protecteur, au personnage à qui le livre est présenté ou envoyé ? Et cet effort ne nous paraîtra-t-il pas tout naturel de la part d'un Jean Renart dont la singularité et le goût pour la nouveauté formelle (cette nouveauté dût-elle être obtenue au prix de l'étrangeté ou de l'insolite) ne sauraient être mis en doute ?

A tout prendre donc — et quelle que soit l'interprétation que l'on veuille donner à la dédicace du *Guillaume* — je ne crois pas que le ton de cette dédicace puisse peser de quelque poids devant les considérations de fait qui invitent à faire descendre notre roman jusque vers 1227-1228.

Félix Lecoy.

MÉLANGES

UN ASPECTO JURÍDICO EN *LI CONTES DEL GRAAL*

Gauvain, frente al Castillo de las Reinas, desde cuyas ventanas lo contemplan gran número de doncellas, acaba de derribar al sobrino de Greoreas, que le había acometido. Acabado el rápido combate busca a la Orgullosa, que ha desaparecido, pero

que qu'il pansoit a la pucele,
si voit venir une nacele
que uns notoniers amenoit,
qui de vers le chastel venoit.
Et quant il fu venuz au port,
si dist : « Sire, je vos aport
saluz de par ces dameiseles,
et avuec ce vos mandent eles
que vos mon fié ne reteigniez :
randez le moi, se vos deigniez ».
Et il respont : « Deus beneïe
tote ansanble la conpeignie
des dameiseles et puis toi !
Tu ne perdras ja rien par moi
ou tu puisses clamer droiture.
De toi tort feire n'ai je cure ;
mes quel fié me demandes tu » ?
« Sire, vos avez abatu
veant moi ci un chevalier
don je doi avoir le destrier,
se vers moi ne volez mesprandre :
le destrier me devez vos randre [1] ».

1. A. Hilka, *Der Percevalroman*, Halle, 1932, versos 7371-7392.

Gauvain replica que ello le sería muy duro de satisfacer, pues su enemigo iba precisamente montado en su caballo, *le gringalet*; y vista de ello el notonier se aviene a quedarse con el caballero vencido.

Más adelante, ya superadas las pruebas del Castillo de las Reinas, Gauvain lucha contra otro caballero, que llevaba un escudo cuartelado, lo vence, y a continuación Chrétien de Troyes escribe simplemente :

> Et mes sire Gauvains an prant
> la fiance et puis si le rant
> au notonier qui l'atandoit [1].

Conocidos los versos anteriores, comprendemos que *la fiance* es el caballo del vencido, que Gauvain entrega al notonier.

A primera vista todo esto parece arbitrario. El propio Gauvain ignoraba que tuviese que dar el caballo del enemigo superado a una tercera persona. Pero el notonier se expresa de modo que no deja lugar a dudas de que reclama algo que le pertenece por derecho (*je doi avoir le destrier*). Como sea que este pequeño suceso transcurre inmerso en episodios maravillosos y cada vez más sorprendentes, el lector puede imaginarse que se trata de una nota inventada por Chrétien para realzar lo sorprendente de cuanto está narrando.

Recordemos que el notonier vive al pie del Castillo de las Reinas, conoce bien la topografía de esta deslumbrante fortaleza y sabe las « maravillas » que encierra. Es una especie de subalterno al servicio de esta gran mansión, poblada de gentileshombres y de doncellas y regida por las dos reinas, madre y hermana de Artús.

El *Fuero real de España*, promulgado en 1255, en su título *De los rieptos y desafíos*, nos ofrece una clara explicación del sentido de los versos de Chrétien antes transcritos :

> Maguer que ante del nuestro tiempo los caballos e las armas que salíen del plazo, ante que los fieles dende los sacasen, eran del Mayordomo del Rey, también de los vencedores como de los vencidos, e nos, queriendo facer bien e merced a los fijosdalgo, mandamos que los fijosdalgo las armas e los caballos que salieren del campo que los hayan sus dueños, o sus herederos de aquellos que murieren en el plazo; pero tenemos por bien e por

1. A. Hilka, *Der Percevalroman*, Halle, 1932, versos 8411-8413.

derecho, e mandamos, que los caballos e las armas de los que fueren vencidos por alevosos, quier salgan del campo quier no, que los haya el Mayordomo del Rey [1].

De esta ley nos interesa fundamentalmente lo que se dispone al final. El caballo y las armas del que fuere vencido por alevoso debe tenerlos el Mayordomo del Rey. El sobrino de Greoreas, así como éste, cometieron *alevosía* (cierta modalidad de la traición) con Gauvain; y por lo tanto el notonier, especie de mayordomo de las Reinas recluídas en el maravilloso castillo, tenía perfecto derecho para reclamar el caballo del vencido. Obsérvese que el *Fuero real* da a estas disposiciones el carácter de normas legales ya antiguas en su tiempo (*ante del nuestro tiempo*). Habría que explorar los códigos franceses que pudo conocer Chrétien, o cuya validez jurídica llegó hasta él, y buscar una disposición similar. Lo importante es que este pequeño aspecto de *Li contes del graal* no se debe a la fantasía del escritor ni a la tradición de exóticas costumbres sino a una disposición legal de la caballería europea.

Martín de Riquer.

FRAGMENTS D'UN MS. DU *ROMAN DE RENART* CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT A NAMUR

Au cours d'une mission pour la recherche de manuscrits littéraires en ancien français dans les bibliothèques de Belgique, j'ai pris soin de m'informer sur ce que les dépôts d'archives pouvaient posséder de fragments provenant en général d'anciennes couvertures de dossiers. C'est ainsi que j'ai pu examiner aux Archives de l'État à Namur deux cartons contenant ensemble une soixantaine de pièces diverses. Ce sont, pour la plupart, des fragments de manuscrits liturgiques latins, surtout

1. M. Martínez Alcubilla, *Códigos antiguos de España*, Madrid, 1885, pág. 144. Es la ley XI, del título XXI, del libro IV del *Fuero Real*. El texto de esta edición presenta ligeras modernizaciones de la grafía. Esta ley se repite, casi al pie de la letra, en la ley VI, título IV, de la VII de las *Partidas* del rey Alfonso el Sabio (edición citada, pág. 622).

d'antiphonaires notés. Cependant les nos 47 à 64 proviennent de volumes en ancien français. J'en indique ici le contenu sommaire :

1° Cinq fragments d'enseignements en prose : vies des Pères et vies de saints (nos 47-48) ; Trésor de Brunet latin, table du premier livre (n° 50) ; sermons et adaptation de la Somme le Roi (n° 64) ; vie de saint Sylvestre (n° 55). Une partie du n° 57 est aussi en prose.

2e Enseignements en vers : recueil anglo-normand (n° 57), avec deux prières en vers et des opuscules en prose sur les péchés mortels, les commandements, les articles de la foi, les sacrements, la confession. Une prophétie (?) du xve siècle (n° 58) ; un fragment de Pèlerinage (n° 63) ; un fragment de Bible (n° 54).

3° Fragments d'épopée et de romans en vers : Fierabras (n° 52) ; roman de Renart (n° 49) ; roman de Troie (n° 51) ; un roman arthurien (n° 53) ; roman de la Rose, 116 vers entre les vers 20558 et 20840 (n° 56).

4° Romans en prose : Lancelot ou Tristan (nos 59, 60, 61, 62).

C'est le fragment du *Roman de Renart* qui fait l'objet de la présente note. Il consiste en deux feuillets simples de parchemin provenant d'un même manuscrit. Les dimensions extérieures des feuillets sont de 290 mm. pour la hauteur, et de 210 mm. pour la largeur ; la justification du texte mesure 210 × 145 mm. en deux colonnes de 40 vers. Chaque feuillet conserve donc 160 vers ; malheureusement, l'un d'eux est lacéré, comme s'il avait servi à essayer le fil d'un tranchet bien affûté. Il en résulte une grande découpure en forme de fuseau qui a fait disparaître le centre d'une colonne, et la lecture des mots qui subsistent de part et d'autre du trou est plus malaisée que dans un texte suivi.

L'écriture est la lettre de forme du xiiie siècle, assez nette ; mais l'utilisation des feuillets comme couvertures de dossiers a effacé par frottement un certain nombre de lignes. Le manuscrit était décoré simplement d'initiales bleues à filigrane rouge, ou rouges à filigrane bleu. Il y a peu d'abréviations : *mout* est écrit une fois en clair (14e vers) et partout ailleurs *mlt ; Renart* et *Ysengrin* sont toujours abrégés par l'initiale seule.

Le manuscrit est originaire de la région wallonne et voici les principaux caractères dialectaux que l'on peut noter : la terminaison *-ata*, précédée de palatale, aboutit à *-ie* : *quignie, piercie, hascie* ; *e* entravé se diphtongue : *iestre, confies, piel, bieste, tieste, tiere, pierdi, reviestus, miervel*. L'équivalent des diphtongues *ieu, eu*, est *iu, u* : *Dius, quevre fu* ; *o* + nasale donne *oin* : *boin*. *k* reste dur devant *a* : *castiel, cambre, capons, cangier, ceval, ciens, ciet, peskier, peciés* ; *k* devant *e, i*, est indiqué deux fois seulement avec la forme chuintante : *chy, mierchy* ; ailleurs : *ce, ice, cisiel, cierges*. Notons la démouillure de *l* : *miervel, consel, orelle, esmiervelle, falle, maalle*. Dans les groupes de consonnes étymologiques *-sr-*, *-nr-*, il n'y a pas intercalation de *t* ou *d* épenthétique : *nesra, penre*. Les formes enclitiques de l'article masculin sont fréquentes : *nel, del*. Pour l'article et le possessif féminins, ce sont les formes normales *la, ma, sa* ; on rencontre une fois *le* : *Le Rociele*.

*
* *

Le lien entre les deux feuillets ne peut être précisé ; ils intéressent deux branches diverses du *Roman de Renart*. Le premier (fol. 1), appartient au Pèlerinage de Renart, publié comme branche IX par Mario Roques, d'après le ms. de Cangé, dans le troisième volume de son édition du *Roman* [1]. Le deuxième fragment (fol. 2) appartient à une branche qui est absente du ms. de Cangé et qui ne figure que dans des manuscrits de la famille α ; c'est la branche XIII de l'édition E. Martin, qui raconte une ruse de Renart se cachant au milieu de peaux de goupil pendues à une perche.

L'intérêt du premier fragment est qu'il contient des additions par rapport au texte de tous les autres manuscrits. Les vers du présent passage sont répartis ainsi :

vers	1-22	: originaux
—	23-36	= éd. Roques, v. 8863-8876
—	37-38	= éd. Roques, var. *L*
—	39-46	: originaux

1. Roques (Mario), *Le Roman de Renart ... éd. d'après le manuscrit de Cangé*, Paris, 1948-1958 ; Class. fr. du moyen âge, 78, 79, 81, 85. Vol. I, branche I ; vol. II, branches II-VI ; vol. III, branches VII-IX ; vol. IV, branches X-XI.

vers 47-60 = éd. Roques, v. 8877-8890
— 61-64 : originaux
— 65-74 = éd. Roques, v. 8891-8900
— 75-82 : originaux
— 83-122 = éd. Roques, v. 8901-8904, 8823-8836, 8907-8928.
— 123-136 : originaux
— 137-146 = éd. Roques, v. 8931-8940
— 147-160 : originaux

Les additions comprennent donc, au total, 70 vers sur 160.

Les variantes de détail montrent que le fragment est apparenté aux manuscrits de la famille β et plus spécialement à *L*; mais il ne s'accorde pas toujours avec *L* (voir les vers 61-64) et il renferme quelques leçons venant d'autres traditions. Une autre particularité du ms. de Namur concerne les noms de quelques personnages du Roman. Primaut, dans le pèlerinage de Renart, est un autre nom d'Ysengrin (éd. Roques, 3e vol., p. 170); dans notre fragment, c'est un personnage distinct, qui est le frère d'Ysengrin; il apparaît dès l'épisode de la confession, dans une des additions qui est une sorte de doublet d'un passage antérieur; le tour joué par Renart à Primaut [1], décrit aux vv. 147-154, rappelle singulièrement celui dont fut victime Ysengrin, aux vv. 109-116. D'autre part, on sait que Renart et Ysengrin sont beaux-frères; mais, dans la tradition commune (par ex. mss *A* et *B*), Renart a fait épouser à Ysengrin sa sœur Hersent; ici comme dans *L* — et c'est un autre rapprochement entre les deux manuscrits — Renart a épousé la sœur d'Ysengrin, Hauvit (H. dans le ms. *L*) :

A Ysengrin pris compagnie...
Par amour me fist espouser
Hauvit la louve sa serour... (v. 101-105)

1. La mésaventure de Primaut est relatée dans la branche XIV (de Martin). L. Foulet, *Le Roman de Renart*, Paris, 1914; Bibl. de l'Éc. des hautes études, fasc. 211, p. 316, n. 1, écrit que seule la branche VIII [pèlerinage de Renart] a repris en l'empruntant à XIV le nom de Primaut, mais d'une manière assez gauche. Dans le fragment de Namur, Primaut a exactement la même identité que dans la branche XIV.

Malgré ces particularités, la perte du reste du manuscrit ne doit pas être déplorée outre mesure, car la copie du texte est bien souvent négligée, comme le prouvent les fautes suivantes :

I^er^ fragment : 21 peciés feïse, *corr.* geïse — 26 Renart hoigne (*vers faux*) — 36 *om.* et (*vers faux*).

II^e^ fragment : 32 nes, *corr.* nel — 38 connel, *corr.* tonnel — 42 cruche, *corr.* ruche — 70 ot, *corr.* ont — 99 mais çaiens, *corr.* que çaiens — 151 qui en lisant onkes, *corr.* qu'en li seüst onkes.

*
* *

Voici le texte des feuillets de Namur, que je désigne par le sigle *q*. Les variantes des autres manuscrits m'ont été communiquées par M. Jean-Paul Laurent. Les mots entre crochets ont été restitués par conjecture, sauf dans les passages inconnus des autres manuscrits.

Premier fragment.

Éd. Martin, t. I, branche VIII, v. 75-152 ; — éd. Roques, t. III, branche IX, v. 8863-8940.

Quant li preudons Renart entent, [1 a]
Mout grans pitiés de lui li prent ;
Maintenant l'a a raison mis :
« Or me di, fait il, biaus amis,
Qui t'a si boin consel donné
Et ki t'a ensi siermonné ?
Or le me di, se Dius t'ament,
Je m'en miervel mout durement
Comment il t'a ensi retret
Des maus que tu as toujours fet.
Se tu t'en pooies tenir
Et ce t'en pooit avenir
Que le mal lassases a faire,
Mout [...] es anemi contraire.
— Sire, dist Renart, par ma foy,
Ja mais a nul home c'a moy
Ne mesferai, ice saciés ;
Mais pour l'amour Diu m'ensegniés

Variantes des autres mss. (Pour les sigles, voir éd. Roques, t. I, introd., p. IV).

Ci ileukes .I. priestre priés
U je peusse iestre confiés
Et a qui mes peciés feise;
Ja mais se bien non ne feïse.
— Renart te veus tu confiesser ?
— O je, se pooie trover
Qui ma penitance me doigne. »
Dist li vilains : « Renart [*ne*] hoigne,
Bien sai que tu ses trop de fart;
Renart, tu me tiens pour musart.
— Non fai, dist Renart, par ma foy,
Ne n'ai nul mal pensé vers toy,
Ains te pri, pour Diu, et rekier
Que tu m'ensagnes .I. moustier
U je priestre puisse trover,
Car enfin me voel confiesser. »
Dist li vilains : « Ça en ce bois
En a .I., vien, [*et*] je r'i vois,
Qui mout set boin consel donner. »
Dist Renart : « La veu ge aler. »
Tantost se metent a la voie
Et Renart pense toute voie
Et si tenoit la tieste encline; [b]
Dou puing se fiert en la poitrine
Grant cop, et vait Diu reclamant
Que a l'ame li soit aïdant,
Si com il en a [.....] mestier.
Tout ensi [.....t] le sentier
Qui les main[.....] oscage
Tant qu'il [.....] l'iermitage
Que li vila[ins bien le] savoit
.I. boin [crestïen i av]oit.
A la p[orte viennent] esrant
Et tr[euvent le ma]llet pendant;
Li vil[ains hurte] durement
Et li p[riestres vint] esraument
Le fr[email oste d]e l'orelle;

24 p. menjoingne *B C H M b c d* (*q* = α *L*) — 27 tu s. tant de guile et de f. *A B* (*q* = *L*) — *Après* 36, *les v.* 49 *et* 50 *A B C* (*q* = *L N d*) — 51-52 *intervertis A C* (*q* = *B H L N b c d*) — 51 p. par (p. par de *B*) devant *A B C*, p. viennent errant *L*, p. est venus errant *N* — 54 et l'ermite *A B C*, li prestres *N* — 55 le fermal oste de la roille *A*, le verroil tantost destoroille *B*, l'uis desferma pas ne someille *L*, le fermel oste de lorelle *H*

Quant [voit Renart, mout] s'esmiervelle :
« Nom[ini Dame d]ist li priestre,
Renart, que q[uiers tu en] nostre iestre ?
Dius [le set, onc] puis n'i fus tu
C'a c [est porpris] de miex n'en fu.
Mout [.....] se, foi ke vous doy,
C [.....] aagnai riens en toy
A [.....] nous as fait maint anuy
O [.....] mais nel dis a nuluy.
— Ha ! sire, fait Renart, mierchy !
Quoi k'aie fait, ore sui chy.
De ce que j'ai viers vous mespris
Et viers mes autres anemis,
Vous cri mierci et en pardons. »
As piés li ciet as genillons.
Li priestres l'en a redrecié :
« Biaus amis Renart, or te sié
Ci devant moi ; si me deskeuvre
Tous les peciés et la male oevre
Que tu as fait en juskes chy,
Savoir se Dius aroit mierchy
De t'ame qui maint maus a fet ;
Garde que ne çoiles mesfet
Que tu aies fait en ta vie,
Ne contraire ne vilenie
Ne mesdis que tu aies dit, [1 *a*]
Que par ce ne soies pèris.

— Sire, dist Renart, volentiers.
Quant j'ere [bachelers] legiers,
Volentiers [gelines] mengoie
Par ces haies [me deduisoie]
La u savoie [lor pertuis]
De gelines [et de poucin]s ;
Il venoient [.....] moy
Par cele foi [.....]
Quant .I. en [pooie tenir]
O moi l'en con [venoit venir]

69 c. je m. et p. *A B C* (*q* = *L*) — 70 c. a oreison *A B*, as piez *C M* (*q* = *L*) — 74 tot dechef en chef la *A B C* (*q* = *L*) — *Après* 86, *deux vers A B C* (*q* = *L N*) — 87- 100 *prennent place au début de la branche dans le monologue de Renart A B C* (*q* = *L N*) — 86-87 Et moult volentiers repairoie La ou je veoie hantins *N* (*q* = *L*) — 91-100 (*q* = *N*)

Ne li avoit [crier mestie]r
A la mort [l'estovoit luiti]er.
Mainte en [ocis par tel ma]niere;
.I. en fis je p[orter en biere]
Devant Dant [Noble le li]on
Que je [ocis] par trai[son ;]
Mais icele me f[u tolue]
S'en dut ma gou [le estre] pendue.
A Ysengrin pris compagn[ie];
Quant je li oi ma foi [plevie]
De loiaument viers lui [err]er,
Par amour me fist espouser
Hauvit la louve sa serour ;
Mais ains que passast le tiers jour
L'en rendi ge mavais loier,
Moines le fis [en un] moustier
Et si le fis devenir priestre ;
Mais au partir n'i vosist iestre
Pour une tieste de saingler,
Car je li fis les sains sonner ;
Si vint li priestre de la vile
Et des vilains plus de .II. mile
Qui le batirent et fautrerent,
A bien petit que nel tuerent.
Puis le refis en un vivier
Toute une nuit hierens peskier
Jusk'a matin que .I. vilain
I vint, sa quignie en sa main ;
Et avoec lui ot .II. gaaignons [b]
Qui li firent mal peliçon ;
En maint liu ot la piel piercie,
Mout par i souffri grant hascie.
Quant je le vi en tel martire
Du [.....] commençai a rire ;
Onkes ne li alai aidier,
Ains me mis tantost au frapier.
Si m'enfuï parmi le plain,
Onkes ne me tint le vilain ;

93-94 *mq.* *L* — 104 a. li fis *A B C* (*q* = *L*) — 105 Hersent la bele ma s. *A B C*, H. la meno sa s. *L* — 117 Puis li fis je *A*, Et puis le fis *B C* (*q* = *L*) — 118 n. poissons p. *A C* (*q* = *B H L*) — 120 sa maçue en *A C H* (*q* = *B L*) — 121-122 *intervertis A C H* (*q* = *B L*) — *Après* 122, *deux vers A B C* (*q* = *L*)

Ysengrin laisai en prison
La u ot male livrison.
Quant il lor escapa sans falle
N'en preïst pas .II. et maalle
Qui li donnast pour .I. denier
Ne les venist il pas cangier.
Puis le refi se penre au piege
U il garda .VIII. jors le siege;
Au partir i pierdi le pié.
Dius ! moie coupe, c'est pecié!
Et si liai Dame Hersent
A la keue d'une jument;
Si la mors et fis repener
Tant que li fist Hersent tuer.

Mout ai fait autre felonies
Et larecins et roberies.
A Primaut, le frere Ysengrin
Pris compagnie a .I. matin;
Tant le losengai par proumesse
Que je li fis canter la messe,
Devant l'autel, tous reviestus;
Ileuckes fu il tant batus
Que a grant paine s'en estort;
Je quidai bien que il fust mort.
Une autre fois, je ne ment point,
Retin ge Ysengrin a point
U je le mis en la beriele,
Quant ala quere la viele
En la maison dont il sot l'iestre;
Ileuc li clos je la feniestre...

Deuxième fragment.

(Éd. Martin, branche XIII, v. 43-204.)

...Desus .I. grandisme destrier [2 a]
Et dist qu'il veut aler cacier
Pour venison en la foriés.
Les ciens acouplent sans ariest; 4
Li veneres s'en vait avant,
Li escuier et li siergant,

139 i laissa le *A C* (*q* = *B L*) — 144 la fis livrer *A B C* (*q* = *L*).
Variantes des autres mss. 1 corant destrier *A H*

Et s'en vont irié com loupart :
A tant ont esmeü Renart.
Quant li veneres veü l'a,
Les ciens apiele : « Or ça, or ça. »

Quant Renart vit les ciens venir,
Viers le castiel prist a fuïr.
Li cien l'essiuent a eslés
Et tout li veneour aprés,
Et Renart qui fu esbahis
Tout droit sour le pont torneïs
Et s'en vait par mi la porte ens.
Del trover est umés noiens.

Quant il fu entrés en la porte,
Dist li cevaliers : « Cis est nostres. »
Lors s'eslasse sans atargier,
El castiel est entrés premier
Et descendi de son ceval,
L'estrier li tint son senescal ;
Puis sont tout li autre venu
Et en mi la court descendu,
Le gourpil vont partout querant,
Mais nel troverent tant ne quant.
Par quisines et par estables
Et el palais dedens les tables
N'i laisierent que revierser,
Mais onkes nes porent trover.
Par les canbres, par les soliers,
Le fait quere li cevaliers,
Ne es celiers le vont il quere
Et n'i remest piece de tiere,
Ne en celier ne sour celier,
Ne connel vit a revercier
Ne riens nule a trebucier
U li gourpis ne fust couciés.
Ains n'i remest ne banc ne huge,
Nes desous une viés (c)ruche
Dont on avoit le mel osté,
Mais il ne l'i ont pas trové.

7 Sor un grand chasceor liart *A* Desus un gr. cheval liart *H* — 16 Sailli s. *A* Ains saut s *H* — 30 desoz les t. *A* — 37 ne defors celier *A* — 38 Cognet nuit a *A* Ne nul anglet a *N* — Il n'i remest riens que cerchier *H* — 39 ne rien nee (Nule cose *H*) bien le sachiés *A H* — 42 desus u. v. fruche *A* russe *H*

Diex ! fait il, que est devenu,
Quant nus de vous ne l'a veü ?
— Par foi, nous nel savons u quere.
— Ne sai s'il est muciés en tiere,
Dist li cevaliers, je ne sé,
Mais quant ne puet iestre trové,
Lasiés le humés ce ester,
Mais çaens le vi ge entrer.
— Par foi, sire, ce dient tuit,
Ains le querons dusk'a la nuit
Que pour mavés nous tenra on
Se nous le gourpil perdïon.
— Or le querés donkes adés,
Fait li sire, que je vous les ;
Saciés je nel querai mes hui. »
A tant s'en vont par fin anui,
S'ont recommenciet de recief,
Et cascuns a juré son cief,
Que de quere ne se faindra
Juske tant que la nuis nesra.

Trestout le jor l'ont quis isi,
Ains ne finerent, ce vous di,
Sour bans, sour luis, de revierser,
S'oïrent quevre fu sonner.
Et quant il l'orent entendu,
Onkes puis n'i ot atendu,
Ains dient qu'il nel queront plus.
El palais la monterent sus
Et sont venu a lor signour.
Trestout li dient par irour :
« Biau sire, par saint Lïenart,
Bien nos a engignié Renart.
— Comment ! fait il, nel avés mie ?
Biau sire Dius ! que senefie ?
C'est aucune senefiance :
Dame Diex nos fait demostrance,
Au mien espoir, d'aucune chose ; [2 *a*]
Noter nous veut acune close
Et si ne sai que ce puet estre ;

48 est entrés en terre *A* — 52 que çaiens *A* Mais je le vi ceans e. *H* — 64 n. vendra *A* — 70 n'i ot *DE* n'i ont *A* — 76 a conchié R. *A* (*q* = *EH*) — 77 ne l'avom *A* (*q* = *E H*)

Nan pour quant Renart est mout mestre :
Il n'est bieste, ce sai ge bien,
Qui contre son sens seüst rien ;
Maintes fois nos a deceüs
Et nos capons nos a tolus.
Or le quidai bien avoir pris,
Mais ne sai Dius u anemis
Le nous a tolu sans doutance ;
Mais par saint Denise de France,
A qui je me suis otroiés,
Une autre fois sera saciés
Renart, se je ne muir de mort.
Il est arivés a mal port
Et se nous penre le poons,
Sa piel iert a mon peliçon,
Mais çaiens en a d'autreteles.
Mais ore lume les candeles
Si nous aserons au mangier,
Car le gourpil voel dela[i]er
Qui tant nous a fait geüner.
Male mors le puist acorer,
Quant pour lui geüné avons !
Or ça ! l'aige, si laverons. »
Lors commencierent a laver,
A tant sont asis au souper
Li cevaliers et sa maisnie ;
Sa feme, mout joians et lie,
Si s'estoit delés lui asise ;
Mais ne vous fai nule devise
[D]e sa biauté ne de son iestre,
[M]ais ains si biele ne pot iestre.
[D]e jouste son signour se sist
[Au] mengier et maintes fois rist
[De Renart..] ki les a mokiés
.....iés
.....
.....
Et si burent boin vin d'Anoy, [*b*]
De le Rociele, de Pontoy.
Ne ferai pas trop longe fable,

Après 96, *deux vers A* (*q* = *H*) — 99 Que çaiens *A* — 101 n. aseon *A* et si asseron *H*

Mais quant orent mengié, la table
Commanderent c'on lor ostast
Pour çou ke il estoit tro tart.

Quant la table lor fu ostee,
Adont èst la dame levee,
A son signour vint, si l'acole,
Et dist : « Sire, par saint Nicole,
Se vous m'en creés, nous irons
Coucier, si nos reposerons,
Que il est bien tans mes anuit,
Car il sera ja mie nuit
Et vous en avés grant mestier,
Qui ne finastes de cacier
Cel gourpil qui vous a mal fet.
— Dame, fait il, ci a mal plet :
Dou gorpil ne m'est [il a] rien.
Alons dormir, ce voel je bien,
Se il vous vient a volenté. »
Adont est li sire levé
Et est entrés dedens sa cambre
Qui toute estoit ovree a lambre ;
N'a el monde biéste n'oisiel
Qui n'i soit ovrés a cisiel,
Et la pourcesions Renart ;
Comment sot cil d'engin et d'art
Qui isi bien le compassa
Que riens a faire n'i lassa,
Qui en lisant onkes nomer.
Or le m'esteut laisier ester,
Que le conte voel abregier.
Maintenant se fist descaucier
Li chevaliers et si se couce
La dame ne fu mie [farouce]
Ains se rest autresi [couchie]
Apriés se couce sa m[esnie]
Mais en la cambre ard [.....]
.II. cierges qui clarté giet [.....]

Édith Brayer.

102 Que le g. v. oblier *A* Le houpill v. dou tot lassier*H* — 103 f. demorer *A* — 121/122 d'Ango .. Poutou *A* — 131 vos iroiz *A* v. venroiz *H* — 136 Qui *en clair q* Hui *A* Hu *D* Ne finastes hui *H*.

COMPTES RENDUS

Roger DRAGONETTI, **La technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise**, Bruges, 1960, in-8°, 702 p. (Rijksuniversiteit te Gent, Werken uitgegeven door de Faculteit van de Letteren en Wijsbegeerte, 127e Aflevering).

Ce gros volume de 700 pages, reprenant et approfondissant une thèse de 1943, est la publication la plus importante que l'on ait vue depuis longtemps sur le sujet de la poésie lyrique des XIIe et XIIIe siècles en France.

L'auteur a défini formellement son sujet de façon stricte : l'étude porte sur la totalité des chansons d'amour de type courtois (un millier de pièces) dues à des trouvères de langue française, depuis l'introduction de la chanson courtoise dans les pays d'oïl, jusque vers 1300. Dans ces limites très vastes, le caractère exhaustif de l'analyse rend celle-ci d'autant plus précieuse, que l'auteur a eu soin d'y joindre 120 pages de bibliographies, d'index (noms, titres, termes techniques) et une liste bio-bibliographique des 146 trouvères français connus au moins de nom. Cet appareil fait de l'ouvrage un instrument de travail aisément maniable.

Les études sur la technique littéraire des troubadours ne manquent pas, et les années récentes ont en grande partie renouvelé nos connaissances à ce sujet. Les trouvères sont traités en parents pauvres. On peut noter avec surprise l'extrême rareté des travaux touchant à leur poésie même. Et l'auteur a beau jeu de dénoncer les erreurs de jugement commises dans ce domaine par des savants que leur hérédité romantique prédisposait peu à cet exercice (voir, par exemple, p. 549). Pour lui, il s'abstient de toute considération historique quant à l'origine du lyrisme d'oïl, et ignore méthodologiquement les troubadours. Il considère la chanson de langue française comme un tout cohérent et autonome, et il tente de donner une étude, si l'on peut dire synchronique, du monde expressif qu'elle constitue. Dans une grande mesure, il y a réussi, et son livre comptera fort désormais pour les médiévistes. Je regrette seulement pour ma part (outre une méthode, sinon une orientation d'esprit, un peu trop unilatérale : je m'en explique ci-après) que la dimension chronologique manque à cette belle étude : à la lire, on n'a nulle part l'impression claire de l'évolution, de l'histoire. Il est vrai que, durant les 150 années envisagées, les glissements sont d'une extrême lenteur. Je pense, en effet,

que l'art d'un Conon de Béthune et celui d'un Adam de la Halle sont fondamentalement identiques. Pourtant, ne s'est-il pas, de l'un à l'autre, produit comme un début au moins d'ossification, entraînant de particulières redondances ? La nature même de ce livre, et les ambitions de l'auteur, auraient justifié — si même elles ne l'exigeaient pas — un chapitre de caractère diachronique.

L'ouvrage entier reprend et illustre avec vigueur les propositions suggérées par R. Guiette en 1949 dans un article de la *Revue des Sciences Humaines*, *D'une poésie formelle en France au moyen âge*, récemment repris et complété dans *Questions de littérature* (*Romanica Gandensia*, VIII, 1960, p. 9-32). L'idée de base est de considérer la chanson courtoise comme *forme*, en son essence même : elle est un « lyrisme de l'appel », c'est-à-dire un lyrisme de la suggestion, et celle-ci est opérée par les seules références internes d'un système formel, propre à la fois au poète et à un auditoire d'amateurs choisis ; elle s'oppose ainsi radicalement au « lyrisme de l'aveu » qu'est le lyrisme romantique (v. les excellentes remarques p. 546-548). A la notion de sincérité, ici sans valeur, il faut substituer celle de « convenance » à un système expressif déterminé.

Cette « convenance », notion centrale du livre, me paraît jeter, sur la matière étudiée, une heureuse lumière, et l'on aurait tout intérêt à l'admettre de façon définitive. Je crains toutefois que l'auteur n'y ait finalement apporté des restrictions inutiles, en la définissant en termes normatifs. Il importerait de lui rendre sa généralité.

Je m'explique.

Déjà, le sous-titre du livre implique quelque limitation dans le point de vue initial de l'auteur : « Contribution à l'étude de la rhétorique médiévale » ; et sa manière d'aborder le sujet renforce cette impression : pour définir les tendances stylistiques générales de ce qu'il appelle, d'un terme bien choisi, « le grand chant courtois », il interroge le *De vulgari eloquio*. Certes, on ne peut interpréter sérieusement un fait de poésie médiévale sans consulter en quelque manière Dante, en qui tant de traditions ont trouvé leur plus haut épanouissement. Il y a néanmoins, me semble-t-il, ici un certain danger à recourir au vocabulaire même employé, à la fin du XIIIe siècle, par un poète de formation scholastique, déjà fort éloigné, dans le temps, des sources de l'art courtois. On court le risque de prendre pour un jugement originel ce qui peut n'être qu'une justification a posteriori. L'auteur tire de Dante (de façon assez large, v. p. 18-20) l'idée que la *Canzone* s'identifie à la *tragedia*, avec ses implications dans la théorie des styles. De là procède le plan de la première partie du livre (qui forme la moitié du volume) :

1) Le style (éléments spécialisés de vocabulaire : « style noble », figures) ;

2) les procédés de l'exorde ;

3) les procédés de développement (comparaisons, allégories, procédés de l'éloge, variations verbales de types divers).

On le constate : c'est là le plan type des *Poetriae* publiées par Faral. Cette rencontre n'est pas le fruit d'un hasard. L'auteur ne cache pas un présupposé. « Ce vocabulaire s'explique par les conventions du style tragique » écrit-il, p. 113, à propos des métaphores d'origine féodale (v. aussi p. 137). A plusieurs reprises, il éclaire des faits d'expression à l'aide de définitions rhétoriques fournies par Brunet Latin, sinon André le Chapelain (v. p. ex. p. 141). Il me paraît significatif que les sources didactiques où l'auteur puise cette terminologie émanent toutes, soit de théoriciens ne cachant point leur volonté de rationalisation, soit d'auteurs très postérieurs à l'apparition du « grand chant courtois ». Sa pensée devient ainsi suspecte de quelque simplification abusive : dans quelle mesure les classifications théoriques du XIIIe siècle peuvent-elles rendre compte de faits de création poétique remontant au milieu du XIIe, et dont nous ignorons presque totalement les circonstances sociologiques ? Loin de moi la pensée de rejeter l'auxiliaire précieuse qu'est la rhétorique ; mais n'est-il pas préférable, lorsqu'on n'a pas à faire à une œuvre de type manifestement scolaire et « savante », d'éviter en cela tout a priori ?

Au reste, la pensée de l'auteur semble parfois peu à l'aise dans ce cadre. Il devient clair à certaines pages (ainsi dans tout le développement sur le topique du *locus amoenus*, p. 169-181), que c'est là pour lui moins une théorie qu'une manière de dire, un *langage*. Et celui-ci, trop souvent, colle mal aux faits étudiés : je prendrais pour exemple l'analyse de ce qu'il appelle le topique de bienveillance (p. 141-145) : d'une part, il est indéniable que les poètes latins scolaires du moyen âge l'employaient couramment (annonce emphatique de ce que l'on va dire :

Principis opto loqui proeconia promptulus almi

(cité p. 142) ; d'autre part, un grand nombre de trouvères commencent leurs chansons par « un procédé analogue » (p. 142). Mais là réside le problème, et l'auteur l'énonce implicitement aussitôt après, sans proposer de solution : le procédé est analogue, en ce sens qu'au début de son chant le poète déclare : « Je vais chanter » ; une fois sur deux, une circonstance telle que « joliment », etc., complète cette phrase ; très souvent, celle-ci est d'un type plus complexe : « l'amour me fait chanter ». Nous avons donc en réalité :

1) un fait très général, qu'est la tendance du poète à commencer par l'annonce de son chant ;

2) une formulation relativement fixe de cette annonce (les relevés fournis en note, p. 142-144, sont éloquents), à l'aide d'un assez petit nombre de mots typiques et (ce que l'auteur ne dit pas) d'un nombre limité de tours syntaxiques ;

3) une analogie thématique avec le topique de bienveillance des rhétoriciens ;

4) une différence notable dans l'ordre linguistique, différence d'autant plus importante que la structure assez rigide de ce topique dans la chanson peut tenir en quelque manière aux exigences propres du vers roman.

Il est clair que l'analyse faite ici par l'auteur de ce topique et des formes diverses qu'il revêt, conserve toute sa valeur comme telle. Pourtant, au niveau de l'interprétation, on ressent une ambiguïté ; on constate bien en effet que la formule « Ferai chanson nouvelle », par ex., a pu être conçue par des auditeurs (et des poètes) de formation lettrée comme un cas particulier du topique de bienveillance. Mais pour que cette conception nous permît d'approcher de la nature même du « grand chant courtois », il faudrait qu'il y eût à la source de celui-ci, et comme fait spécifique, une volonté de composition rhétorique. Est-ce là la pensée de l'auteur ? Il y paraît trop souvent, et j'ai alors du mal à le suivre. Pourtant cette pensée ailleurs s'évade : ainsi, dans les belles pages 541-545, où l'auteur, cherchant à dégager la valeur expressive des topiques, invoque leur dynamisme propre (il est vrai qu'il justifie, p. 543, ses déclarations par des références exclusivement rhétoriques), leur fonction de porteur de culture, leur caractère de « convenance abstraite ».

Nous revenons ainsi, vers la fin du livre, à cette notion que l'auteur invoquait dès la page 21, de convenance : accord entre le poète et le sujet qu'il traite, et la forme qu'il emploie (v p. 21-29) ; et par là, fondement des valeurs allusives, des « appels » qui constituent le plaisir poétique (p. 138-139) ; elle implique, en effet, l'adhésion de l'auditeur (p. 572 ; v. à ce sujet l'étude des envois, p. 304-317) à un système poétique qui n'existe vraiment que par « le sentiment commun dont les clichés assuraient la communication » (p. 169).

De telles affirmations placent l'ensemble des faits étudiés dans une perspective plus large et, à mon avis, plus profondément vraie, que l'emploi des catégories de la rhétorique. Par « convenance », l'auteur entend apparemment le maintien, par une sorte d'accord de type socio-culturel implicite (et dont l'existence ne peut s'expliquer que par tradition) entre le chanteur et l'auditeur, d'un système d'expression donné. Un système : c'est-à-dire davantage que l'addition de tant de figures, de lieux communs, et de trucs de métier : le réseau extrêmement complexe des relations qui s'établissent entre eux. Ce réseau est formé de liens thématiques, lexicaux, syntaxiques, rythmiques qui s'entrecroisent de toute manière au point de limiter singulièrement la liberté d'expression du poète, mots, types de phrases et de vers favoris, maintenus par une « convenance » extérieure au poète et à laquelle celui-ci à son tour ne peut qu'« adhérer ». Qu'on étudie de ce point de vue les pages 251-264 sur l'éloge de la Dame ; 272-277 sur le motif du *losengier* et son expression ; 279-284 sur quelques-uns des procédés de la requête amoureuse...

Or, ce caractère poétique, défini en termes généraux, n'est pas propre au seul « grand chant courtois » : c'est celui de toute une poésie romane d'origine ancienne, dont les chansons de geste représentent l'un des aspects, et à laquelle l'auteur fait allusion, en passant, lorsqu'il invoque, p. 186-187, de vieilles « chansons de fleurs et de feuilles ». On a employé, depuis quelques

années, à propos de cette poésie, le terme de « formulaire ». Ce mot, lui aussi, est ambigu ; il convient de l'entendre d'une manière qui ne le restreigne pas à son sens « lexical ». Prédominance absolue de certains appellatifs (v. p. 31), fréquence de certains tours présentatifs pour un motif déterminé (par ex. p. 46), identité d'une figure de style et d'un groupe rythmique (p. 56), fixation de métaphores typiques à la fois dans un registre sémantique étroit et dans un vocabulaire sans grande variation (p. 61-112 sur le langage d'origine féodale), images figées dans un mot (p. 127-133), groupements de clichés liés à une fonction, une place (et un cadre syntaxique-rythmique) très peu variables (p. ex. 179-181), formules au sens étroit (« épique ») du terme (p. ex. 182) : de tels faits, qui embrassent l'expression poétique du « grand chant courtois » dans toutes ses parties, ne constituent-ils pas le propre d'un art formulaire ? Ne révèlent-ils pas, dans la plus haute poésie courtoise, la perspective d'une esthétique primitive ? Les poètes courtois paraissent concevoir celle-ci et parfois s'insurger contre elle (v. un ex. frappant, p. 191-192). Sous le couvert de ses habitudes, des procédés d'origine strictement rhétorique et savante ont pu entrer dans le système d'expression courtois (ainsi p. 161-162, où le fait semble manifeste). Les trouvères, et la société dont ils sont les poètes, se sont confectionné un monde verbal poétique dans lequel ils se sont enfermés : celui de leurs « convenances ». Le matériel dont ils l'ont fait paraît bien avoir été emprunté à une tradition ancienne, sur laquelle ont été entés toute espèce d'éléments nouveaux, dont des éléments rhétoriques. C'est en tant que *registre d'expression* organisé et cohérent, avec les multiples résonances dues à ses correspondances internes, que ce monde verbal est poésie. L'acte créateur de la chanson est un acte de participation à ce monde, participation opérée de façon mémorielle (et par le truchement de rythmes, auxquels l'auteur consacre une substantielle seconde partie, p. 378-538 : il se range derrière Sesini, et repousse la doctrine de Lote sur la nature du vers). Une analogie avec des procédés rhétoriques peut souvent apparaître, dans la mesure même où la rhétorique repose, en dernière analyse, sur l'exploitation de procédés du langage courant. Mais il me semble de bonne méthode de ne point parler, hormis les cas manifestes, de composition rhétorique comme telle, à propos d'un art qui est d'abord et essentiellement *chant* (et n'est-ce pas là ce que veut dire l'auteur, quand il parle, p. 568, du temps du vers ?).

Paul Zumthor.

Bruno Migliorini, **Storia della lingua italiana**, xvi-844 p., 36 h.-t., Firenze, Sansoni, 1960.

On savait que l'auteur avait en chantier depuis vingt ans une histoire de la langue italienne, dont quelques chapitres ont paru dans des revues à partir de 1953. C'est au premier chef un instrument de travail indispensable qui

devra figurer dans la bibliothèque de tout linguiste, mais ses qualités de clarté, de simplicité même sont telles que l'ouvrage ne pourra manquer d'avoir en Italie une audience plus large et toucher un public moins spécialisé. Pour le juger avec équité, il ne faut le comparer ni au puissant raccourci donné par G. Devoto (*Profilo di storia linguistica italiana*, Firenze, La Nuova Italia, 1953) et dont le titre suffit à révéler une position initiale et une méthode de travail différentes de celles de M. Migliorini, ni à la monumentale *Histoire de la langue française* de Brunot et Bruneau. Non seulement les études préparatoires sont moins poussées en Italie, à l'heure actuelle encore, qu'elles ne le sont chez nous, peut-être même qu'elles ne l'étaient quand F. Brunot entreprit sa vaste enquête, mais il n'est pas sûr qu'un effort analogue tenté pour l'italien puisse donner des résultats comparables à ceux qui ont été obtenus pour notre langue.

Avec ses 750 pages de texte et un index qui relève environ huit mille mots ou formes étudiés dans le corps de l'ouvrage, M. Migliorini a établi le répertoire et le classement le plus complets dont nous disposions en la matière. Ce sont, au total, douze chapitres dont le premier porte sur la latinité impériale d'Auguste à Odoacre ; le second sur la période où la langue parlée n'est plus le latin, sans être encore de l'italien (476-960 : cette dernière date est retenue en hommage aux *placiti cassinesi* de 960 et 963) ; le troisième sur la période dite des origines (960-1225) ; les autres chapitres correspondent en gros aux différents siècles, du *Duecento* au *Novecento*, à l'exception du 5e chapitre consacré à Dante, dont la personnalité et l'influence, tant sur le plan de l'histoire littéraire que sur celui de l'histoire de la langue, ne peuvent être resserrées entre les limites du seul *Duecento* ou du seul *Trecento*, et du 11e qui décrit la langue des années 1796-1861, tandis que la fin du XIXe siècle est rattachée aux quinze premières années du XXe, jusqu'à l'entrée de l'Italie dans la première guerre mondiale. Cette division par siècle n'est pas exactement celle qu'avait adoptée M. Migliorini dans l'aperçu d'histoire de la langue italienne paru dans *Problemi ed Orientamenti...* (Milano, Marzorati, 1949), où il avait recherché des articulations chronologiques plus originales. Mais tout découpage n'étant qu'une approximation, celui-ci en vaut bien un autre.

Les chapitres sont construits sur un modèle à peu près invariable : limites chronologiques, événements historiques, culture, influence du latin et des langues étrangères, expansion du toscan en Italie, graphie, phonétique, morphologie, syntaxe, lexique, pénétration des italianismes à l'étranger ; à partir du XVIIIe siècle apparaît une nouvelle rubrique : celle de la langue parlée.

Parti des travaux descriptifs sur la langue italienne et des études historiques du type comparatif qui visent à reconstruire le latin vulgaire et font une large place aux dialectes, l'auteur en est venu à concevoir la langue comme une forme de la culture. Pour ce faire, M. Migliorini utilise non seulement les données recueillies par ses prédécesseurs, toujours soigneusement contrôlées sur les originaux, mais ses propres dépouillements qui sont

immenses. Et pour la première fois les écrivains, même — et surtout, devrais-je dire, — les plus grands, apparaissent non en fonction de leur valeur littéraire et de leur personnalité artistique (comme c'est encore le cas dans le *Profilo* de M. Devoto), mais dans la perspective de l'histoire de la langue, et confrontés autant que possible à l'usage de leur temps.

Sans entrer dans le détail d'une critique pointilleuse, qui d'ailleurs aurait bien du mal à s'exercer, je souhaiterais néanmoins signaler ce qui, dans les premières pages, constitue des prises de position ou des refus de s'engager. Peu enclin à verser dans l'abstraction ou l'interprétation systématique, M. Migliorini laisse aux faits qu'il rapporte le soin de définir son attitude à l'égard des problèmes fondamentaux de la linguistique. Quand les faits sont insuffisamment explicites par eux-mêmes, comme dans le cas de l'origine de la diphtongaison italienne, il se contente de renvoyer aux diverses théories proposées, sans prendre parti. Soucieux d'être clair et précis plus que de charpenter ses développements, il compte sur l'intelligence du lecteur pour que celui-ci coordonne les conclusions générales qui se dégagent des faits enregistrés ; sans doute ces fiches ainsi déversées en masse perdent-elles un peu de leur force à être dispersées dans tant de brefs alinéas pour qui veut lire un chapitre d'affilée (un exemple typique est fourni par les p. 38-39 où l'on finit par ne plus voir que les exemples linguistiques cités viennent tous à l'appui de la thèse suivant laquelle la civilisation de l'époque impériale tend à devenir rurale) ; mais, en contrepartie, l'avantage de ce « pointillisme » consiste dans une mise en relief de chaque fait, bien pratique pour l'utilisateur occasionnel de ce répertoire. — P. 11. M. Migliorini semble n'accepter la notion de substrat, effectivement assez obscure en soi, qu'avec quelque défiance, en la réduisant à l'influence des populations alloglottes sur le latin qu'elles apprenaient et en en limitant l'action à la période de décadence où les forces centrifuges de la société romaine n'étaient plus freinées ou équilibrées par les forces centripètes. Parmi les facteurs de différenciation, il met au premier plan celui de la « circulation linguistique » qui repose sur les relations commerciales et intellectuelles entre pays. On croira l'auteur sur parole, faute d'une esquisse de ces échanges — qu'il faudra aller chercher dans les ouvrages des historiens et des économistes — entre provinces de la Romania, puis entre régions d'Italie. — Il est insisté à bon droit sur le rôle que joue la linguistique spatiale ou néo-linguistique de Bártoli (dont il n'est pas mauvais de rappeler tout ce qu'elle doit aux travaux de J. Gilliéron et de M. Roques) pour expliquer l'expansion de certains phénomènes ; en réintroduisant la notion de chronologie dans les innovations linguistiques, cette page nuance ce qui est dit ailleurs (p. 10-11) de la faible importance de la date de la colonisation romaine parmi les facteurs de différenciation. — Dans l'étude du cadre social, le christianisme est mis en bonne place ; faut-il néanmoins encore parler du latin chrétien comme d'une « Sondersprache » ? S'il avait été une langue spéciale, se serait-il inséré aussi aisément dans l'évolution

linguistique du latin ? Il n'eût pas été inutile de rappeler que l'ordre décroissant des vulgarismes dans les genres littéraires latins est donné en gros par le tableau suivant : épigrammes, satires, comédies, lettres familières, traités techniques (d'architecture, de médecine, de grammaire, d'histoire naturelle, d'agronomie, de droit), élégies, éloquence, philosophie, traités de rhétorique, tragédies, épopées, histoire, lyrique éolienne. — Parmi les principaux phénomènes grammaticaux qui caractérisent le latin vulgaire de l'époque impériale, M. Migliorini a raison de signaler que l'affaiblissement sémantique de *ille* et de *ipse* est parallèle à l'effort de rendre en latin dans les traductions des textes sacrés l'article du grec ; peut-être une autre innovation d'origine grecque est-elle le tour *factum habeo* (passé composé) qui semble issu du tour ἔχω πεποιημένον (et de même le nouveau futur *dicere habeo* est à comparer avec le type ancien en grec ἔχω εἰπεῖν, le présent duratif *sto faciendo* avec le tour analogue que l'on trouve dans les Évangiles en grec (ἦν διδάσκων), où il reproduit un tour araméen ; cf. *Bull. de la Soc. de Ling. de Paris*, 52 (1956), p. XXVI). — Les mots gotiques contenus dans l'épigramme n° 285 de l'*Anthologia latina* (« Inter *eils* goticum, *scapia*, *matzia*, *ia*, *drincan*, / non audit quisquam dignos edicere versus ») ne sont ni traduits ni commentés (p. 46) ; tout lecteur saura-t-il d'emblée établir un rapport entre [*h*]*eils* et all. *heil*, *scapia*[*n*] et all. *schaffen*, *schopfen*, et découvrir le sens de *matzia*[*n*] ' manger ' ? Plus récent que le *Gotisches Elementarbuch* de W. Streitberg (1920) est celui de H. Hempel (Berlin, 1953) qui commente l'épigramme (p. 157). Les graphies révèlent le Romain parlant le latin vulgaire : *tj* (got. *matjan*) > *tz*, chute de l'*h* initial dans *eils*, de l'*-n* final dans *scapia* et *matzia* (mais il est maintenu dans *drincan*). On complétera les indications relatives aux éléments empruntés aux divers dialectes germaniques par les essais de statistique proposés par G. Bonfante, *Latini e Germani in Italia*, in *Annuario Accademico dell'Istituto Universitario Pareggiato di Magistero di Genova, Paideia*, 1959, p. 3-33.

La solidité de l'ouvrage est due tant aux soins scrupuleux apportés à établir les matériaux qu'aux positions raisonnables de l'auteur éloigné de tout extrémisme. Une lecture attentive permet de déceler les points sur lesquels il faudra à l'avenir orienter les efforts des chercheurs pour compléter cette histoire de la langue vue à travers les données littéraires. Et les principaux éléments se trouvent désormais rassemblés pour qui voudra analyser la structure de la langue italienne aux différentes étapes de son évolution.

Cl. MARGUERON.

PÉRIODIQUES

Neophilologus, XLI (1957). — P. 25-38. H. Furstner, *Der Beginn der Liebe bei Tristan und Isolde in Gottfrieds Epos.* Discussion sur le point de savoir si, chez Gottfried, l'amour de Tristan et Iseut, plus ou moins conscient, ne serait pas antérieur au philtre ; l'auteur, avec bon sens, conclut que non, malgré l'opinion contraire de quelques critique. — P. 70-71. Comptes rendus de L.-F. Flutre, *Le parler picard de Mesnil-Martinsart* et *El poema de Alfonso XI*, ed. Yo ten Cate (K. Sneyders de Vogel, cf. p. 222).

P. 82-100. J. van der Veen, *Les aspects musicaux des chansons de geste.* Bonne mise au point de ce que l'on sait sur la technique musicale des chansons de geste et son origine possible. — P. 100-106. A. F. Baarslag, *La négation objective et la négation subjective.* Commentaire de quelques types de phrases françaises où la négation de la principale entraîne (ou peut entraîner) le subjonctif dans la subordonnée. — P. 149-152. Comptes rendus de L. Foulet, *Glossary of the First Continuation of Old French Perceval of Chrétien de Troyes* (K. Sneyders de Vogel) ; de F. Kahn, *Le système des temps de l'indicatif chez un Parisien et chez une Bâloise* (P. Zumthor) ; de W. Suchier, *Französische Verslehre auf historischer Grundlage* (L. Kukenheim).

P. 161-173. P. Zumthor, *Survivances patoises dans le français local.* Liste de mots relevés par l'auteur dans le parler de St-Gingolph, liste très intéressante à la fois par sa relative abondance et le ton général du vocabulaire patoisant. — P. 229-231, compte rendu de B. E. Vidos, *Handboeck tot de Romaanse Taalkunde* (Sneyders de Vogel) et p. 234, G. Rohlfs, *Sermo vulgaris latinus* (H. H. Janssen).

P. 258. *In memoriam Prof. Dr. C. de Boer.* — P. 308-318, comptes rendus de W. von Wartburg, *Vom Sprache und Mensch* (Sneyders de Vogel) ; de G. Tilander, *Maint, origine et histoire d'un mot* (S. de V.) ; de H. Jacobson, *Étude d'anthroponymie lorraine* (P. Zumthor) ; de W. von Wartburg, *Bibliographie des dictionnaire patois, supplément* (S. de V.) ; de V. Riederer, *Der lexicalische Einfluss des Deutschen im Spiegel der französischen Presse zur Zeit des zweiten Weltkrieges* (P. Zumthor) ; de H. Hafner, *Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen* (P. Zumthor) ; de *Poema de Mio Cid*, p. p. E. Kohler (S. de V.) ; de J. Rychner, *La chanson de geste* (S. de V.) ; de J. Frappier, *Les chansons de geste du cycle de Guillaume d'Orange* (S. de V.) ; de *La Vie de sainte Geneviève de Paris* p. p. L. Bohm (S. de V.) ; de Gautier

de Coinci, *Deux miracles de la Sainte Vierge* (S. de V.) ; de G. Cohen, *Anthologie du drame liturgique en France au moyen âge* (S. de V.) ; de *Poème sur les signes géomantiques en ancien provençal*, p. p. Th. Ebneter.

XLII (1958). — P. 1. Hommage au professeur Sneyders de Vogel, qui abandonne la rédaction du *Neophilologus*. — P. 11-24. F. Kurris, *De Methode der Taalstratigraphie*. Souligne l'intérêt et l'importance des enquêtes et de la documentation historiques qui sont à la base des publications de « géographie » linguistique de M. P. Aebischer. — P. 68-72. K. Sneyders de Vogel, *Une nouvelle grammaire historique de l'italien*. A propos du travail de G. Rohlfs. — P. 72-73. K. Sneyders de Vogel, *Buffe*. Essai d'interprétation, par rapprochement, de *buffe* dans Morawski, *Proverbes français* 2390 et dans *Philomena* 178. — Comptes rendus, p. 75, de B. Müller, *Die Herkunft der Endung -i in der 1. Pers. Sing. Präs. Ind. des provenzalischen Vollverbs* (S. de V.) ; de Peire d'Alvernha, *Liriche*... p. p. A. del Monte (S. de V.) ; de Catalán Menéndez-Pidal, *La escuela lingüística española y sa concepción del lenguaje* (S. de V.).

P. 89-107. P. de Wareman, *Les débuts du lyrisme profane du moyen âge latin*. Énumération sans originalité. — P. 151. Sneyders de Vogel propose de corriger deux proverbes de la collection de Morawski : à 2379, *set* en *fet* et à 2370, *reüle* en *reüse*. — Comptes rendus, p. 154, de Chrétien de Troyes, *Le roman de Perceval ou le conte du Graal*, p. p. W. Roach (Sneyders de Vogel) ; p. 154, de P. Hess, *Li roumanz de Julius Cesar* (S. de V.) ; p. 155, de *Floire et Blancheflor*, p. p. Margaret M. Pelan, 2e éd. (S. de V) ; p. 158, de *La Venerie de Twiti, la version anglaise du même traité et Craft of Venery*, p. p. G. Tilander (S. de V.) ; p. 161, de *Vidal mayor, traducción aragonesa de la obra « In excelsis Dei thesauris »* de Vidal de Canellas, éd. G. Tilander (S. de V.).

P. 241. Comptes rendus de A. Lombard, *Le verbe roumain, étude morphologique* (B. E. Vidos) ; p. 244, de Diego Catalán, *Un prosista anónimo del siglo XIV* (J. A. van Praag) ; p. 248, *Altfranzösische Lieder*, p. p. Fr. Gennrich, 2e vol. (J. J. Mak).

P. 258. *In memoriam Prof. Dr. K. Sneyders de Vogel* (décédé le 26 août 1958). — P. 332. Comptes rendus de L. Kukenheim et H. Roussel, *Guide de la littérature française du moyen âge* (S. de V.) ; p. 333, *Les romans du Graal aux XIIe et XIIIe siècles* (S. de V.).

XLIII (1959). — P. 1. *In memoriam Prof. Dr. K. Sneyders de Vogel* (S. Dresden). — P. 77. Compte rendu de W. Ziltener, *Chrétien und die Aeneis* (S. de V.).

P. 109-112. W. Noomen, *Encore une fois la partie de hasard dans le « Jeu de saint Nicolas » (vv. 1136-42)*. Cf. *Romania*, LXXXI (1960), p. 139-141 et 241-243. — P. 137-141. P. G. Foote, *A note on the source of the icelandic translation of the Pseudo-Turpin chronicle*. Il s'agit de la traduction des dix-huit premiers chapitres du Pseudo-Turpin, qui nous ont été conservés par la *Karlamagnússaga* ; l'auteur de cette note essaye de déterminer sur quel type

de ms. latin (selon la classification de Hämel) travaillait le traducteur. — P. 142-147. Paul Pascal, *Notes on the « Confession » of the Archpoet.* Bonnes remarques sur le caractère humoristique de la pièce ; soutient, avec de bonnes raisons, l'appartenance à la *Confession* des strophes 14-19, considérées par W. Meyer comme étrangères, primitivement, à la rédaction et intercalées par l'auteur lui-même, mais empruntées à un autre de ses poèmes (le nº VI de l'édition Manitius). — P. 148-157. Comptes rendus de E. Spalinger, *Absterben von* jacere *im Galloromanischen* (S. de V.) ; de *L'Estoire de Griseldis*, ed. Barbara M. Craig (S. de V.) ; de P. Richard, *Britain in medieval french literature 1100-1300* (S. de V.) ; de Guicennas, *De arte bersandi*, p. p. G. Tilander (S. de V.) ; de Calendre, *Les Empereors de Rome*, éd. Galia Millard (S. de V.) ; de J. Frappier, *Chrétien de Troyes* (S. de V.) ; de R. Levy, *Chronologie approximative de la littérature française* (S. de V.) ; de *La chronique métrique attribuée à Geffroi de Paris*, . . .par A. Diverrès (W. Noomen) ; de E. Ghirlanda, *La terminologia viticola nei dialetti della Svizzera italiana* (G. Francescato) ; de Y. Malkiel, « *Apretar* », « *prieto* », « *perto* » : *historia de un cruce hispanolatino* (H.L.A. van Wijk).

P. 238. Compte rendu de A. Sakari, *Poésies du troubadour Guillem de Saint-Didier* (L. Kukenheim) et p. 244 de Ch. H. Livingston, *Skein-winding reels, Studies in word history and etymology* (L. Kukenheim).

P. 288-292. Fr. Locke, *Yvain : « A cele feste qui tant coste qu'an doit clamer la pantecoste »*. « Pantecoste » serait à interpréter par un jeu de mots approximatif, « qui coûte beaucoup (tout) ». — P. 326. J. Engels, *Een omissie in de nieuwste uitgave van de* Peregrinatio. Regrette l'oubli, dans la bibliographie de l'édition de la *Peregrinatio* de Franceschini et Weber (1958), de l'étude de L. Spitzer, *The epic Style of the Pilgrim Aetheria*, parue en 1949 dans *Comparative Literature*.

XLIV (1960). — P. 1-11. B. H. Wind, *Nederlands-Franse Taalcontacten*. Allocution prononcée devant le cercle des romanistes néerlandais ; traite essentiellement de l'influence du flamand sur le français parlé en Belgique et, particulièrement, à Bruxelles. — P. 37-38. A. Renoir, *A minor analogue of Sir Gawain and the Green Knight*. Signale une ressemblance en effet très frappante et qui semble avoir jusqu'ici passé inaperçu, entre le roman arthurien anglais et le *Miles gloriosus* médiéval (épisode du chevalier qui rend au mari de sa belle chaque jour les cadeaux que celle-ci lui fait). L'auteur a toutefois tort de dire que les sources du *Miles gloriosus* sont obscures ; le poème latin n'est qu'une version d'un conte très répandu, cf. Aarne-Thompson, *Types of Folk-Tales*, 1364. — P. 68. Compte rendu de F. Schürr, *La diphtongaison romane*, extr. de la *Revue de Linguistique romane* de 1956 (B. E. Vidos).

P. 159. Comptes rendu de U. Leo, *Zur dichterischen Originalität des Arcipreste de Hita* (J. A. von Praag, où l'on trouvera une bien curieuse interprétation des rapports de *cuchara* et *cucharón* ou de *jarro* et *jarra* !) ;

p. 170, de K. Vossler, *Einführung ins Vulgarlatein* (H. H. Janssen, où les très graves défauts du livre sont cruellement mis en lumière).

P. 221-232. J. Engels, *Middeleeuwen en Latijn*. A propos d'un passage du commentaire de Robert Holcot sur le *Liber Sapientiae*, et où Holcot utilise un exemple emprunté à la *Poétique* d'Aristote. L'article se termine par quelques considérations fort justes et fort intéressantes sur le « latin médiéval ». — P. 251, comptes rendus de Sven-Gösta Neumann, *Recherches sur le français des XV^e^ et XVI^e^ siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque* (L. Geschiere) ; p. 252, de *Etymologica* (L. Kukenheim).

F. L.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

— Le 3e fascicule du tome II du *Lexicon mediae et infimae latinitatis Polonorum* a paru en 1960 : il s'étend de CENTENARIUS à CLAUDICANTER.

— La *Bibliothèque méridionale* annonce la parution du tome XXXI de sa 1re série, constitué par une édition des *Saluts d'Amour du troubadour* ARNAUD DE MAREUIL, procurée par Pierre BEC, Toulouse, 1961, in-8°, 184 p.

— Le fascicule VI des publications de la *Société de Dialectologie picarde* est constitué par un *Dictionnaire des noms de famille d'Albert (de 1178 à 1952)* procuré par René DEBRIE, Arras, 1960, in-8°, non paginé.

— Dans la série des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, vient de paraître (n° 103) : Marianne Müller, *Le patois des Marécottes (commune de Salvan, Valais)*, Niemeyer, Tübingen, 1961, in-8°, 319 p.

— Le fascicule 75 du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (tome XI, p. 112) de M. W. von Wartburg nous donne le début de la lettre S et s'étend de S à SALTARE.

— Un nouveau fascicule du *Novum Glossarium mediae latinitatis*, Hafniae, 1961, in-4°, vient de paraître. C'est la suite de la lettre M (col. 282-487) ; il va de MEABILIS à MILES.

Comptes rendus sommaires.

M. Bambeck, *Lateinische-romanische Wortstudien*, Wiesbaden, 1959, in-8°, 142 p. [Untersuchungen zur Sprach- und Literaturgeschichte der romanischen Völker, herausgegeben von der Kommission für romanische Philologie der Ak. der Wissenschaften und der Literatur]. — Ce livre comprend deux parties distinctes. La première est une série de notes ou notules concernant des mots latins, des lemmes étymologiques rangés par ordre alphabétique et pour lesquels M. Bambeck a trouvé, grâce à ses abondants dépouillements de textes de basse époque, soit des exemples plus anciens que ceux que citent par tradition les travaux ou dictionnaires étymologigues, soit même des exemples dûment attestés de formes jusqu'à présent inconnues et reconstituées par hypothèse, soit encore (ce qui est, sans doute, plus intéressant, en général) des emplois ou des nuances d'emploi et de sens qui montrent combien sont anciennes certaines inflexions

sémantiques que l'on considère souvent comme récentes ou, en tout cas, que l'on attribue à des développements proprement « romans ». Ces notes sont au nombre de 123, et il ne saurait être question de les énumérer; j'en cite ici quelques-unes à titre d'exemple : *arcus* (avec un texte des *Leges Burgundiorum* qui est une bonne illustration de l'« arc qui ne faut », dans le *Tristan*), *bisa*, *blasphemare*, *carraria* et *carpenta* « bois d'œuvre, bois de charpente », *crescis* « cresson », *cuspus* « sabot », *ad dentes*, *falx* « mesure de surface », *firmare* « fermer », *infocare*, *ingenium* « ruse », *initiare* « entamer », *lucere*, **lucicare* « éclaircir, donner de l'air ou de la lumière à des plantes » [contrairement à ce que semble penser l'auteur dans sa note 197, ce sens de *éclaircir* est courant en français commun, et il a interprété à contresens une note, un peu brève peut-être de rédaction, de W. Egloff, dans *Le paysan dombiste*, p. 153], *minare* « pétrir », *planeta*, *pungere* (des rayons du soleil levant), *putidus* « le diable », *quaerere* « aimer » et *secundus* (*sequens*) « son (du blé) ». — La seconde partie est constituée par quatorze notes proprement étymologiques (numérotées de 124 à 137), parmi lesquelles je signale : fr. *abisme* (et ses congénères), ramené à un *abyssus* croisé avec son paronyme *imus* ; *par cœur* (preuves supplémentaires et surabondantes de l'étymologie par *ex corde*) ; fr. *entrait* « emplâtre » (serait un calque du grec et n'aurait rien à voir avec *trahere*) ; anc. prov. *estalvar*, corse *stalvar* « se produire » (viendrait d'un **istualbat* « l'aube apparaît », fait comme *hoc lucet* « le jour se lève », et qui aurait passé à la valeur de « se produire » par un glissement que M. B. essaye, avec quelque peine, de justifier) ; fr. *groseille*, ramené, conformément à l'opinion de Gamillscheg et contrairement à celle de von Wartburg, à **acricella*, dont les produits se seraient croisés avec ceux d'un **grossella* (du lat. *grossus*, du même type que **atrella* de *ater* « airelle ») ; *jauger* « mesurer la capacité d'un récipient » ; l'auteur reprend et défend ici avec assez de bonheur l'étymologie qu'il a déjà présentée ailleurs de *jauge*, par (*mensura*) *gallica* « mesure gauloise, mesure en usage dans le pays gaulois », contre les essais d'explication qui s'efforcent de faire dériver le mot d'un étymon signifiant « bâton, perche » (germanique *FEW*, XVI, 10 ou grec *Revue de Ling. romane* 17 (1952), p. 120) ; fr. *mauvais* (propose, pour expliquer le *-v-* un **malivatius*, croisement de **malifatius* avec un **malivotius* (de *votum*, d'après la formule *mali voti*) peu vraisemblable, mais conteste non sans quelques bonnes raisons peut-être le caractère chrétien et ecclésiastique originaire du mot) ; ital. *pazzo* « fou » < lat. *patiens* sc. *daemonem sive maniam ;* sur les noms de l'« éclair », tirés du nom d'un animal marin *delphinus*, *ballena*, *vitulus marinus* (très bonnes remarques). — F. L.

K. V. Sinclair, *The miniaturists of the Livy manuscript in the National Gallery collection*, dans *Annual bulletin of the National Gallery of Victoria*, Melbourne, t. I, 1959; 7 pages, illustrations. — Cet exemplaire de la tra-

duction de Pierre Bersuire, vendu en 1931 chez Sotheby, a été acquis en 1937 par la National Gallery de Victoria. Écrit par le scribe Gillequin Gressier, il a été, selon M. Sinclair, illustré par deux artistes travaillant à Paris au début du XVe siècle. On peut voir aussi, sur ce précieux volume, qui a appartenu à Antoine de Bourgogne, C. Gaspar et F. Lyna, *Les principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. II, 1947, p. 25. Le *Tite Live* de Genève, auquel M. Sinclair compare celui de Victoria, vient d'être étudié par B. Gagnebin, *Les manuscrits enluminés de la Bibliothèque royale de Genève*, 3. *Le Tite Live du duc de Berry*, dans *Genava*, n. s., VII, 1959, p. 193-214. — J. MONFRIN.

Floridan et Elvide, a critical edition of the 15th century text, with an introduction by H. P. CLIVE, Oxford, 1959, XXIX-29 p. in-8°. — Bonne édition de ce conte (cf. Woledge, *Bibliographie*, n° 136), traduit et amplifié du latin de Nicolas de Clamanges par Rasse de Brunhamel, le « secrétaire » (?) d'Antoine de la Sale, à qui il est dédié. Le texte nous en a été conservé par quatre manuscrits en deux versions, l'une plus longue et authentique (B. N. nouv. acq. fr. 10057), l'autre abrégée (Londres, Rome, B. N. fr. 1506). Ces quatre manuscrits contiennent aussi le *Petit Jehan de Saintré*, et ce que peut nous apprendre le texte de *Floridan et Elvide* sur leur classement et leurs rapports a sans doute quelque importance pour le texte du roman d'Antoine de la Sale. M. Clive a soigneusement étudié ce problème dans son introduction ; et il arrive à la conclusion que la version abrégée est due à une revision d'Antoine de la Sale lui-même (ce qui me paraît bien improbable), et que le meilleur témoin de cette version est le manuscrit du Vatican, supérieur à celui de Londres et très supérieur à celui de Paris, B. N. 1506. De toute façon, la supériorité littéraire du texte revisé sur le texte premier ne me paraît pas aussi évidente qu'à M. Clive, et il faut reconnaître que Rasse de Brunhamel écrivait un français élégant et aisé, quoique un peu trop verbeux (ou magnifique, si l'on préfère), selon la mode du temps. — L'édition nous donne face à face les deux versions, celle du 10057 et celle du Vatican (avec les variantes de Londres). En bas de page est réimprimé l'original de Nicolas de Clamanges. Les textes sont corrects ; je signalerai seulement, dans la version longue, que l'addition de *la* à 160, 213 et 214 est inutile et contraire à la syntaxe normale du français ancien (et classique), que la correction de *amis* en *ames* à 191 ne me paraît pas nécessaire et qu'une virgule est indispensable, à 402, entre *faire* et *cheoir*. — On sait que le conte de *Floridan et Elvide* est la source directe de la 98e des *Cent nouvelles nouvelles*, et la source indirecte de la nouvelle XXXI de Masuccio. — F. L.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Novembre 1961. — Dépôt légal 4e trimestre 1961
N° immatriculation : 21.502. — N°s d'ordre : imprimeur : 7090 ; éditeur : 327.

ROMANIA

Direction et Rédaction : Félix Lecoy, 2, rue de Tournon, Paris, VI^e^.

Administration (Abonnements et ventes) : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

Tél. : ODEon 16.00.

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1961 en un tome, t. LXXXII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS IMPORTANT

L'attention de nos collaborateurs est attirée sur le fait que, dorénavant, toute la correspondance concernant la rédaction (articles, envois pour comptes rendus de livres, tirés à part ou périodiques) doit être adressée à notre nouveau directeur :

Félix Lecoy, 2, rue de Tournon, Paris, VI^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

Tome premier : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages.

Tome second : INDEX DES COLLABORATEURS

TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de vii-205 pages.

Le Centre de Documentation du Centre National de la Recherche Scientifique

15, quai Anatole-France - PARIS VII^e^. — SOLférino 93-39 +

Le Centre de Documentation du C.N.R.S. publie mensuellement un « BULLETIN SIGNALÉTIQUE » en plusieurs fascicules dans lesquels figurent sous la forme de courts extraits classés par matières, tous les travaux scientifiques et techniques publiés dans le monde entier. Quatre fascicules d'entre eux sont consacrés à la Philosophie et aux Sciences Humaines et paraissent trimestriellement. Cette revue bibliographique, l'une des plus importantes du monde signale, chaque année, environ 250.000 articles et mémoires.

Le Centre de Documentation du C.N.R.S. fournit également la reproduction sur MICROFILM ou sur PAPIER des articles analysés dans le « BULLETIN SIGNALÉTIQUE » ou des articles dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

Expérimentateurs, Ingénieurs et Techniciens peuvent ainsi bénéficier, sans quitter leur laboratoire ou leur bureau, d'une documentation abondante et rapide.

TARIF DES ABONNEMENTS AU BULLETIN SIGNALÉTIQUE

	FASCICULES — Année 1961	PRIX France	PRIX Étranger
TRIMESTRIELS	19. PHILOSOPHIE. SCIENCES HUMAINES. Philosophie. Sciences religieuses. Archéologie et Histoire de l'Art. Psychologie. Pédagogie. Sociologie. Sciences du Langage. Histoire des sciences et des Techniques	80 NF	85 NF
	20. PSYCHOLOGIE PÉDAGOGIE [1]	30 »	35 »
	21. SOCIOLOGIE ET SCIENCES DU LANGAGE [1]	30 »	35 »
	22. HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES [1]	20 »	25 »

1. Les fascicules spécialisés numérotés 20-21-22 sont regroupés dans le fascicule 19.

- Dans ces prix sont compris les index « auteurs » et « matières » correspondant à chacune des rubriques.
- Une réduction de 25 % sera accordée sur le montant des abonnements à 2 fascicules et plus.
- La même remise sera consentie aux abonnés qui désirent plusieurs exemplaires d'un même fascicule.
- Une remise de 50 % sur le tarif des abonnements est accordée aux personnels du C.N.R.S. et des Établissements universitaires français. Pour en bénéficier, les abonnés doivent adresser leur commande directement à nos bureaux. Cependant cette déduction ne peut être cumulée avec la remise de 25 % indiquée ci-dessus.
- Lorsqu'il s'agit d'un abonnement réglé par un Laboratoire ou un Institut, la commande doit être accompagnée d'un bon de commande de l'établissement.

Paiement au **C.C.P. Paris 9131-62** ou par chèque bancaire établi au nom du **Centre de Documentation du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, PARIS 7^e^.**